

Scot métropolitain

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

(VERSION PROVISOIRE)

IAU

apur

Introduction

Préambule

Ce document présente une synthèse des principaux éléments du travail de diagnostic du Scot métropolitain, élaboré par l'équipe projet mise en place par la direction de l'aménagement de la Métropole du Grand Paris avec les deux agences IAU et APUR. Mobilisées également avec les équipes de la MGP dans le cadre du PCAEM, du PMHH, de l'évaluation environnementale et des groupes de travail « logistique » et « centres-villes vivants », les agences ont pu capitaliser l'ensemble des informations nécessaires à la production d'une version socle provisoire d'un diagnostic ensemblier, qui doit désormais évoluer en fonction des éléments issus des observations des élus, de la participation et de la concertation.

L'ensemble des analyses thématiques, l'exploitation et le traitement des données utiles, les éléments cartographiques et infographies ont été réalisés par l'APUR et l'IAU.

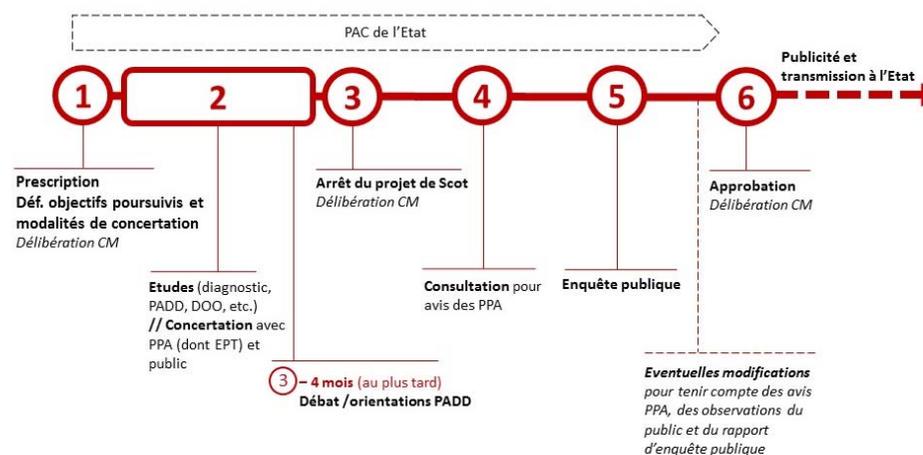
Le parti retenu par l'équipe projet a été d'organiser le diagnostic à partir des trois objectifs mentionnés dans la délibération du 23 juin 2017 initiant l'élaboration du SCoT :

A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains

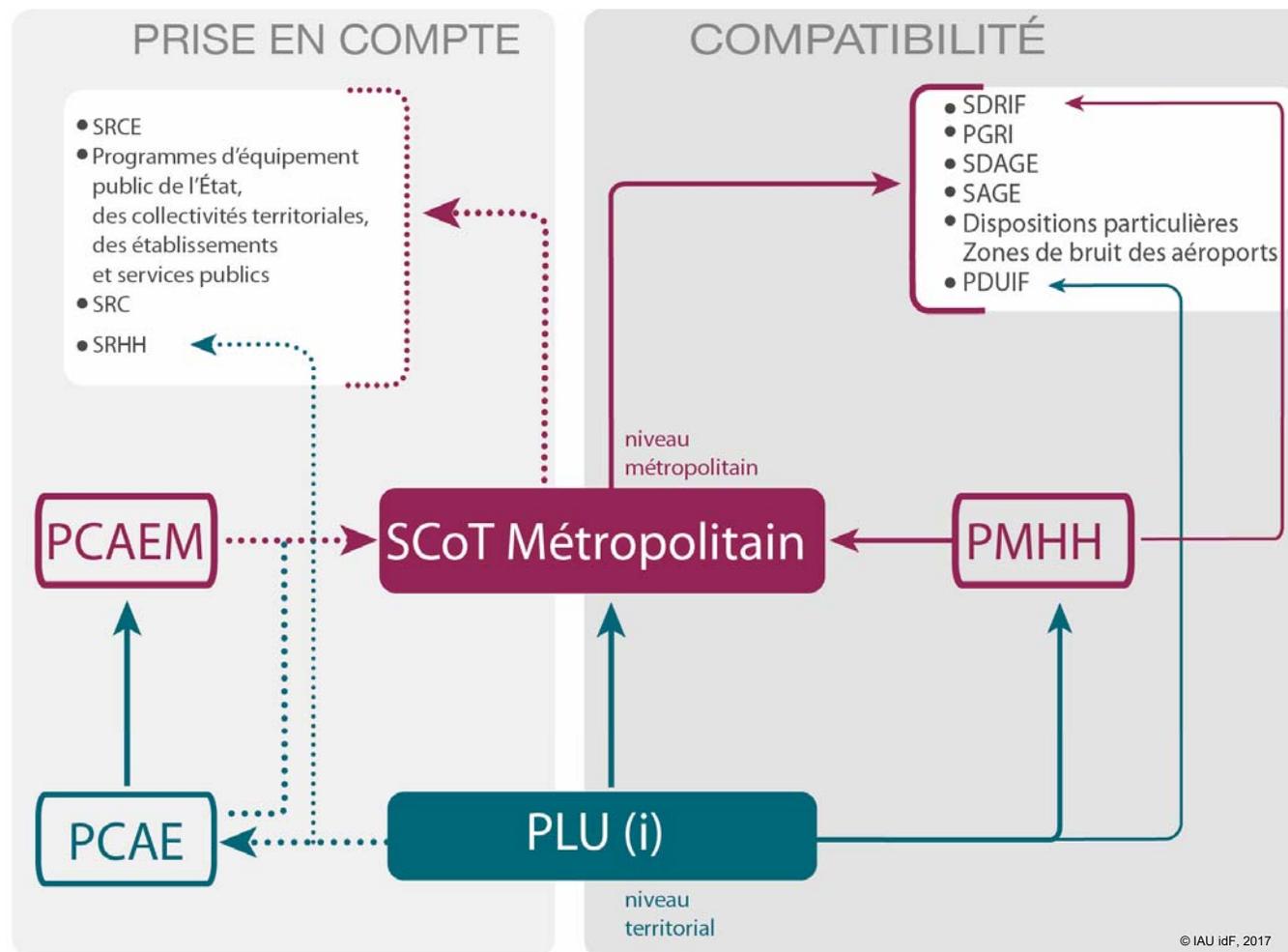
B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

C/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

Les grandes étapes de l'élaboration du Scot métropolitain selon le code de l'urbanisme



© IAU idF 2018



PCAÉ : Plan climat-air-énergie / PCAEM : Plan climat-air-énergie métropolitain / PDUIF : Plan de déplacements Île-de-France / PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation / PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal) / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains

- A1. Une métropole de rang international,
- A2. Une métropole riche d'un patrimoine unique de renommée mondial
- A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse
- A4. Des déséquilibres dans la répartition géographique des activités économiques et des infrastructures numériques
- A5. La performance des mobilités
- A6. Une métropole au cœur d'un bassin logistique dynamique
- A7. La métropole au défi de la transformation numérique

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

- B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population
- B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion
- B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale
- B4. Une offre métropolitaine en équipements satisfaisante, des usages et des services disparates
- B5. La performance des mobilités dans les déplacements quotidiens

C/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

- C1. Le socle naturel et climatique métropolitain
- C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances
- C3. Une métropole fortement dépendante

A/

La Métropole du Grand Paris
face aux défis de l'attractivité et
du rayonnement métropolitains

A1. Une métropole de rang international

A2. Une métropole riche d'un patrimoine unique de renommée mondial

A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

A4. Des déséquilibres dans la répartition géographique des activités économiques et des infrastructures numériques

A5. La performance des mobilités

A6. Une métropole au cœur d'un bassin logistique dynamique

A7. La métropole au défi de la transformation numérique

A1. Une métropole de rang international

Une métropole de rang mondial inscrite dans les dynamiques et échanges internationaux

Les nombreux atouts de la MGP, notamment sa richesse économique, culturelle et patrimoniale, en font un lieu incontournable de la scène internationale. Elle concentre des établissements de toutes tailles, de grandes infrastructures, des pôles universitaires et de recherche mondialement connus. L'excellence des filières de recherche et d'innovation est largement reconnue.

Le rayonnement culturel et touristique exceptionnel de la métropole en font la 1^{ère} destination touristique mondiale (21,2 M d'arrivées touristiques en 2016, 1^{er} centre de congrès d'Europe, 2^{ème} métropole en surface d'expositions).

La métropole accueille et initie de grands événements d'échelle mondiale (COP 21, C40, JO2024) et d'envergure européenne (Inventons la métropole du Grand Paris : plus grande consultation d'urbanisme d'Europe...).

Une métropole créatrice de richesses

Les établissements situés dans la MGP génèrent une richesse de 280 milliards d'euros, soit près d'1/4 de celle de la France, avec seulement 11 % de la population. Le PIB métropolitain est de 550 milliards d'euros.

En termes de comparaisons internationales, l'agglomération de Londres dégage 652 milliards de dollars, New York 1215 milliards de dollars et Tokyo 1475 milliards de dollars.

Une métropole au cœur de la mobilité internationale

La MGP constitue la deuxième place aéroportuaire européenne après Londres, avec 101 millions de passagers en 2016 pour CDG, Orly et Beauvais, et Le Bourget, 1^{er} aéroport d'affaire européen. Les gares TGV permettent de relier rapidement les métropoles d'Europe (Londres, Amsterdam, Genève, Francfort...).

La densité du réseau routier offre des axes d'entrée majeure pour les flux de voyageurs et de marchandises dans la métropole.

La métropole est un lieu de convergence du système de transport français. Si les réseaux autoroutiers et ferrés sont bien développés, les transports sont saturés. Le vieillissement des infrastructures, notamment ferrées, affectent le fonctionnement quotidien des déplacements.

Le déploiement des infrastructures pour assurer les liaisons en rocade, notamment le projet de Grand Paris Express, métro automatique, sont nécessaires pour désengorger le trafic et assurer de nouveaux trajets.

L'amélioration de la mobilité implique également une montée en gamme du service, facilitée par des applications numériques.

Enjeux

Le renforcement du rayonnement international de la Métropole dans des équilibres mondiaux en mouvement

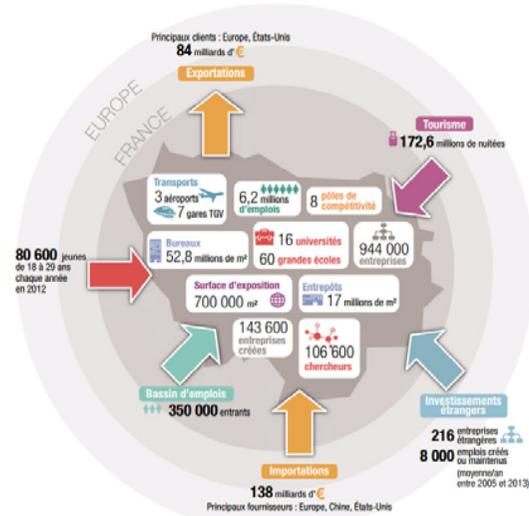
Une attractivité pour tous les territoires métropolitains et au service de l'ensemble des habitants

A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains

A1. Une métropole de rang international

Une métropole de rang mondial inscrite dans les dynamiques et échanges internationaux

Les atouts économiques d'une ville monde



© IAU ÎDF 2017
Sources: Insee (population, emploi, entreprises); PRÉJAFI (investissements étrangers); MERS (Recherche); Direction générale des douanes (import-export); CRT (tourisme); Greecam (immobilier d'entreprise); Orie (bâtiments).

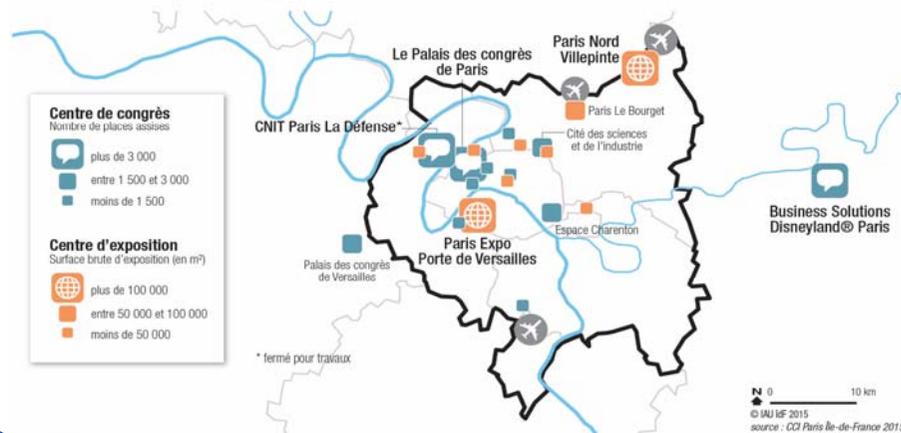
Deux places majeures en Europe : Paris et Londres

Les métropoles de plus de 10 millions d'habitants

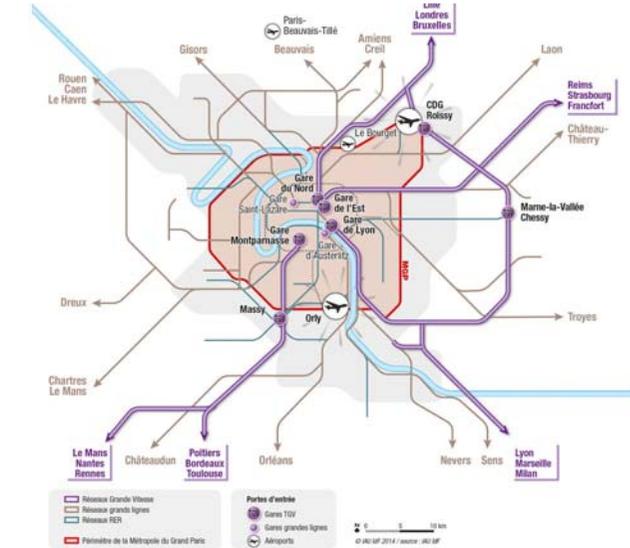


Des portes internationales : aéroports, gares LGV, autoroutes

Les centres de congrès et d'expositions



© IAU ÎDF 2015
source : C3 Paris Île-de-France 2015



A1. Une métropole de rang international

Une offre touristique inégalée mais hyper centrée et concurrencée

Une offre d'envergure internationale

(patrimoine, équipements culturels et touristiques)

La destination touristique Paris Île-de-France est caractérisée par l'attractivité de trois pôles touristiques majeurs de rayonnement international: Paris (plus de 65 millions de visiteurs par an), Disneyland® Paris (14,8 millions de visiteurs) et Versailles (plus de 7 millions). On y recense près de 2 200 monuments historiques, 206 musées et 3 opéras.

Un secteur d'emplois majeur

En 2015, 383 000 emplois sont liés à la filière touristique dans la métropole (hébergement, loisirs, restauration, transports), soit 12 % de l'emploi salarié. L'activité touristique concentre ainsi 1/3 des emplois de la filière et représente un peu plus de 7 % du PIB national.

Une offre d'hébergement hyper concentrée

En 2017, la métropole concentre 18% de la capacité d'accueil hexagonale avec 116 000 chambres en hôtellerie de tourisme, S'y ajoutent 33 000 lits en résidences de tourisme, 2400 lits en auberge de jeunesse, 990 emplacements en campings et en location de meublés touristiques et environ 80 000 logements disponibles pour AirBnB en août 2017 .

70 % de la capacité hôtelière métropolitaine est présente dans Paris intra-muros, 75 % de l'offre en 4 et 5 étoiles est située dans Paris.

La fréquentation touristique est hyper centrée

La destination peine à sortir d'un tropisme hyper centré notamment en raison des préconisations des grands guides touristiques : fréquentation intense de certains sites majeurs et des quartiers centraux alors que les sites situés dans la métropole sont souvent méconnus.

Une évolution des pratiques touristiques avec le numérique.

L'utilisation croissante des tablettes et des smartphones modifie le tourisme et offre de nouvelles potentialités du e-tourisme au m-tourisme (utilisation croissante du mobile).

Enjeux

Le maintien de la place de leader mondial

Le développement de nouvelles destinations touristiques à découvrir dans la métropole

Une offre d'hébergement mieux diffusée dans le territoire et facilitée, L'organisation de l'offre de locations meublées pour la préservation de l'offre de logement

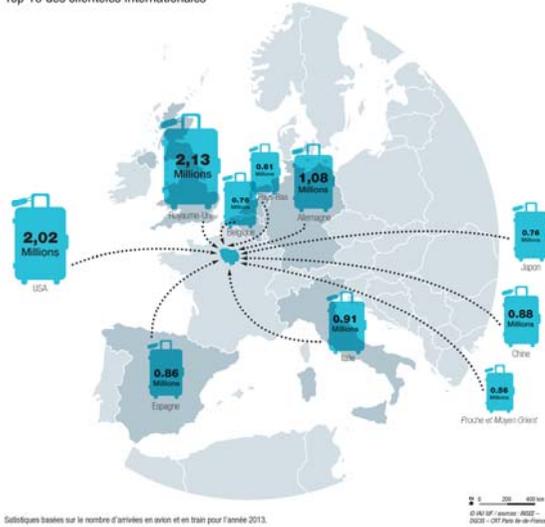
A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains

A1. Une métropole de rang international

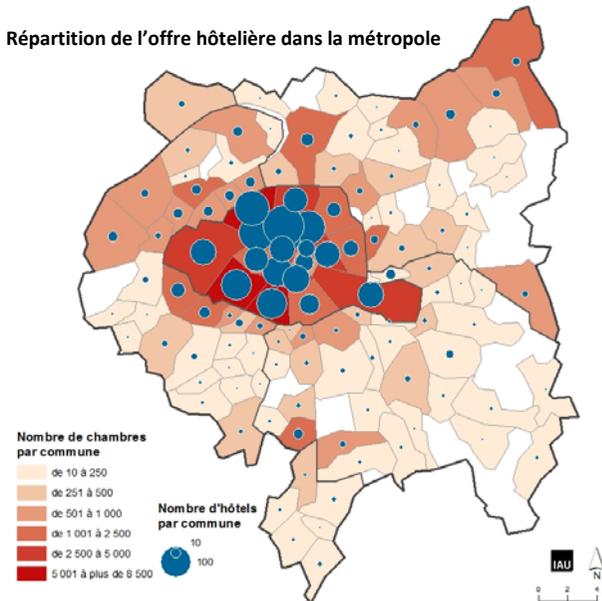
Une offre touristique inégalée mais hyper centrée et concurrencée

La métropole la plus visitée dans le monde

Top 10 des clientèles internationales



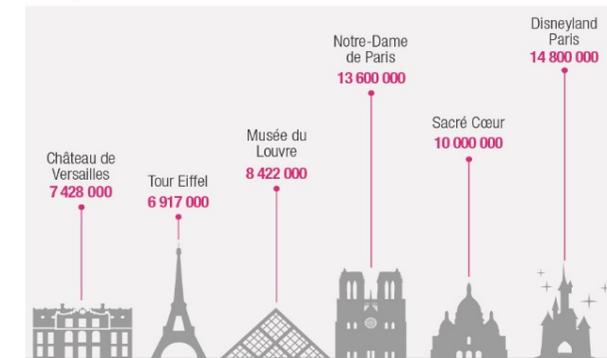
Répartition de l'offre hôtelière dans la métropole



Des chiffres en hausse sur la région Airbnb



Fréquentations des sites en 2015



© IAU idF 2017
Source : Repère de l'activité touristique 2016, Paris Région Comité Régional du Tourisme



Un espace événementiel en plein air au droit de l'aéroport du Bourget et du Parc des Expositions : l'aire des vents. Ici, la scène Jeunes Pousses



Mac Val – Vrigny-sur-Seine - Photo E. Blum

A2. Une métropole riche d'un patrimoine unique de renommée mondiale

Un héritage patrimonial et paysager métropolitain remarquable et une diversité parfois méconnue

Les paysages de la métropole sont essentiellement urbains. Ils s'appuient sur un paysage naturel constitué par les grandes vallées sinueuses de la Seine et de la Marne entourées de plusieurs plateaux et collines avec leurs séries de coteaux qui constituent les horizons lointains de la métropole.

Paris est une ville patrimoniale, dont le site est protégé au titre de la loi de protection des sites de 1930, en raison de la multitude d'édifices monumentaux et remarquables hérités de son statut de capitale depuis le moyen âge. Hors du Paris intramuros, ce sont les châteaux, manoirs, couvents, abbayes et églises, parcs et forêts des chasses royales, hérités de la période pré révolutionnaire et de l'empire qui constituent la plus grande part du patrimoine architectural et urbain ancien. Le 19^e siècle a doté la métropole d'un patrimoine constitué à la fois des grandes compositions haussmanniennes essentiellement parisiennes, de grands édifices industriels et militaires dont les forts, d'ouvrages et d'édifices de grands équipements modernes que sont les gares et leurs ponts et viaducs, les canaux et leurs usines, des bâtiments emblématiques des institutions de la République – mairies, écoles de Jules Ferry-; le 20^e siècle a inventé de nouveaux types d'ensembles urbains, devenus patrimoniaux pour leur qualité architecturale et leur caractère exceptionnel, -cités jardins (37 cités) et HBM, bâtiments de logement signés des grands architectes modernes, grands équipements. 4139 bâtiments et ensembles sont protégés au titre des monuments historiques.

Aujourd'hui au-delà des bâtiments, ensembles architecturaux et sites protégés au titre des monuments historiques et des sites par l'Etat, les villes ont constitué, à travers leurs PLU, des listes d'édifices dont elles reconnaissent le caractère patrimonial et qu'elles protègent pour des raisons diverses, historiques, paysagères, culturelles, mémorielles. 28594 bâtiments et ensembles sont protégés dans les PLU.

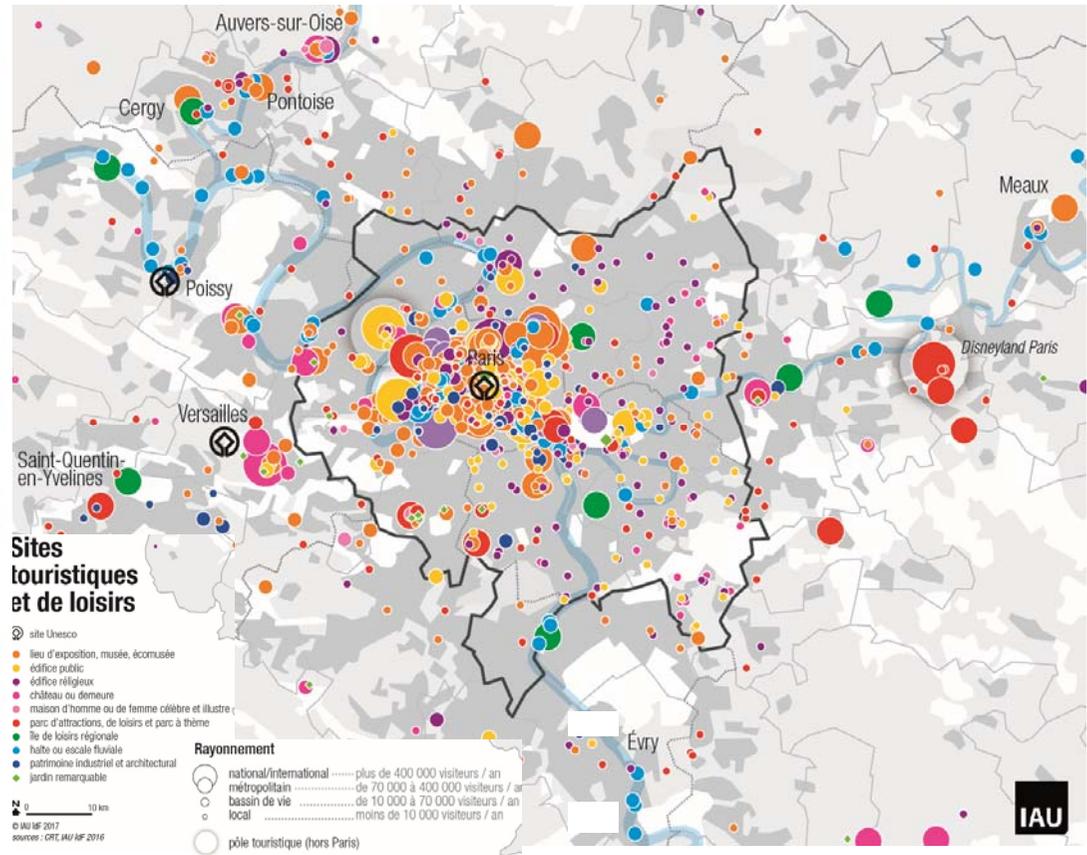
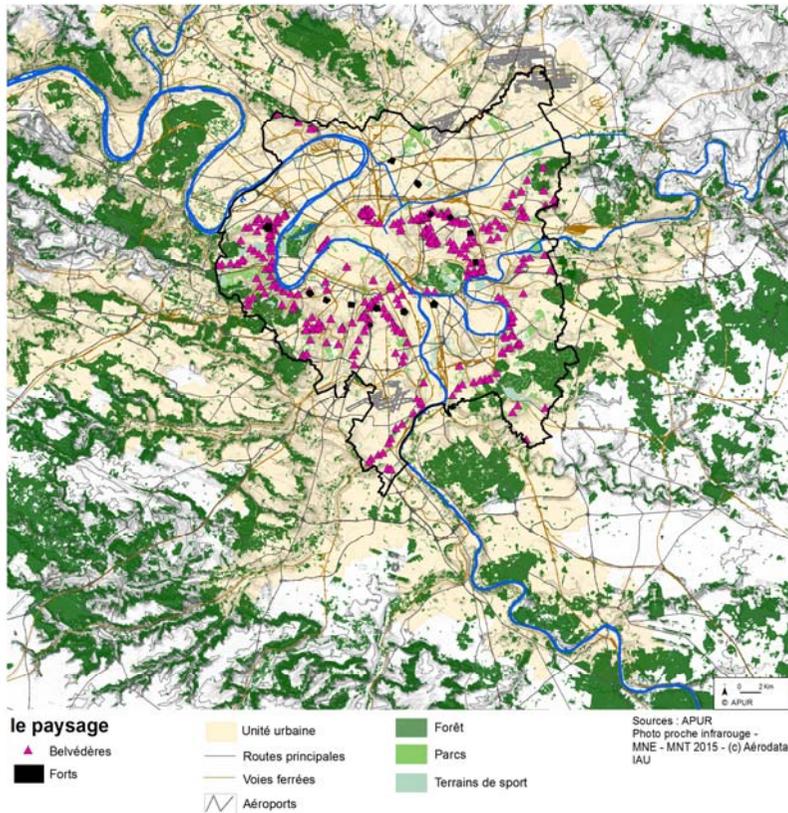
La protection des paysages et la gestion de leur transformation sont encore peu développés dans les PLU des villes alors que les grands paysages métropolitains méritent une attention particulière car ils concourent à l'identité des territoires, à la reconnaissance des lieux et au sentiment d'appartenance de la population. Ils sont également un facteur d'attractivité touristique et de mise en valeur des architectures exceptionnelles et monumentales. Ces paysages vont être transformés par les nombreux projets à l'étude, dans les quartiers des gares du Grand Paris et dans les sites majeurs, notamment ceux de la Seine et des canaux.

Enjeux

La valorisation des paysages, socles de l'identité et de la cohésion métropolitaines

L'identification et la valorisation partout dans la Métropole du patrimoine architectural, monumental et industriel au service de l'image des territoires

Un héritage patrimonial et paysager métropolitain remarquable et une diversité parfois méconnue



A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

Une métropole riche de son économie plurielle et des spécificités territoriales

Une économie métropolitaine en mutation

L'activité économique de la MGP repose sur 740 500 entreprises, soit 72 % de l'effectif régional dont 17 grandes entreprises mondiales sur 500 en Île-de-France.

L'économie métropolitaine s'est montrée résiliente face à la crise économique de 2008-2009 comparée à d'autres métropoles européennes. Elle affronte néanmoins de nombreux défis, concurrence mondiale, transformations numériques et écologiques, disparités sociales, et absorbe des transformations structurelles. Ainsi l'économie monte en gamme, intègre des compétences numériques, écologiques et collaboratives. Les créations d'emplois reposent sur le développement des fonctions métropolitaines stratégiques. Le travail indépendant se développe. L'économie crée davantage de richesse que d'emplois.

Des emplois diversifiés, mais à forte dominante tertiaire

Les services représentent 89% des emplois totaux dans la métropole en 2013 (3% de plus depuis 2008). Le secteur tertiaire représente 90% de la valeur ajoutée du fait notamment de la concentration des emplois dits stratégiques.

Les emplois du secteur industriel diminuent depuis 30 ans et ne représentent plus que 6,4% de l'emploi total de la MGP.

A l'exception du secteur de production de biens informatiques, les secteurs de la fabrication baissent.

Le secteur de la construction a enregistré une hausse de 2% du nombre d'emplois entre 2008 et 2013.

Des communes au profil diversifié

Dans de très nombreuses communes de la MGP, l'économie résidentielle domine. Une cinquantaine ont un profil mixte diversifié, avec un poids de l'économie résidentielle inférieur à la moyenne, sans qu'un autre secteur ne domine. Ainsi Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, qui, malgré leur rapide tertiarisation depuis une quinzaine d'années, ne ressortent pas (encore) en dominante « services supérieurs ».

Enfin, les services supérieurs prédominent dans les communes de l'ouest métropolitain, où sont installés de grands quartiers d'affaires (QCA, Paris La Défense, Nanterre, Issy Val de Seine,...).

Maintenir la diversité

Les emplois de la MGP ne s'exercent pas que dans des bureaux (53%). Ils occupent également des entrepôts, usines, ateliers, des équipements... Le parc immobilier compte 450 zones d'activités économiques (9 400 ha), des sites logistiques cruciaux pour le fonctionnement de l'agglomération sont localisés le long de la Seine notamment les sites portuaires de Gennevilliers et de Bonneuil, et à proximité des aéroports d'Orly et de Paris CDG.

Cependant, des activités économiques, notamment celles dont les marges sont faibles, se délocalisent. Les friches industrielles de la première couronne, qui avaient assuré un renouvellement diminuent. Plus globalement, les projets d'aménagement actuels tendent à réduire les surfaces dédiées à l'activité. La pression foncière, amplifiée avec le projet du Grand Paris Express, questionne le maintien d'activités nécessaires au fonctionnement et à la diversité métropolitaine.

Enjeux

La mutation vers une économie verte et solidaire

La préservation de la diversité économique de la métropole, et la valorisation de ses spécificités territoriales, facteurs de robustesse et de développement de l'emploi local

Le maintien et l'accueil des activités industrielles, artisanales et logistiques, dans la zone dense, les nouveaux pôles urbains mixtes liés au réseau de transport GPE, et les secteurs bien desservis

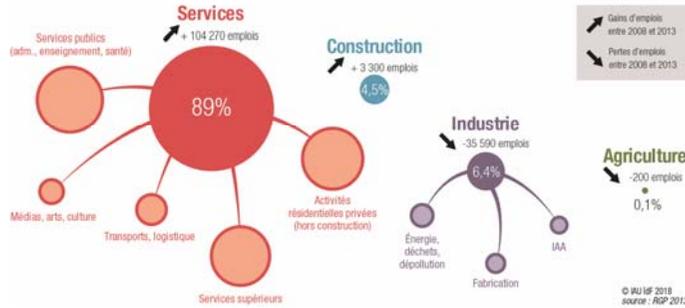
La revitalisation et la restructuration des ZAE

A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains

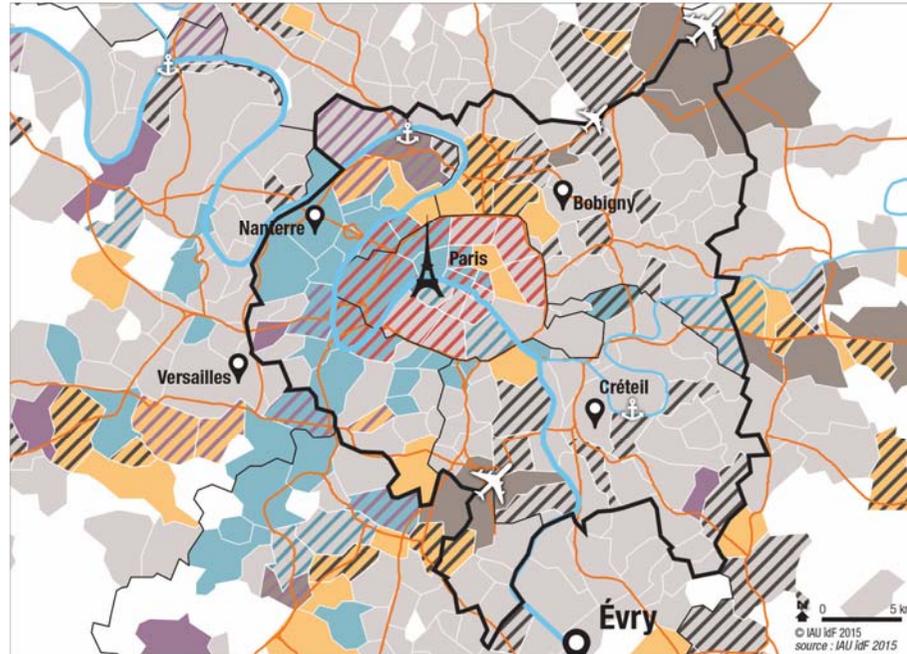
A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

Une métropole riche de son économie plurielle et des spécificités territoriales

Répartition des emplois totaux dans la MGP par grands secteurs en 2013 et évolution 2008-2013



Les secteurs d'activité



Des pôles d'emplois très diversifiés
 structure de l'emploi dans les pôles



A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

Une capacité d'accueil importante du parc immobilier de bureaux structurée autour du renouvellement de l'existant et du développement de nouveaux projets

Plus de 40 millions de m² de bureaux dans la MGP

Le parc de bureaux sur le territoire de la Métropole du Grand Paris est estimé à 40,2 millions de m², soit ¾ du parc francilien. Paris accueille 42 % de l'offre et les Hauts-de-Seine 34 %. 29 quartiers d'affaires (200 000 m² et plus) totalisent la moitié du parc.

La dynamique de construction de bureaux est forte. Depuis 20 ans, le parc augmente en moyenne de 400 000 m²/an dans la MPG. Les quartiers d'affaires historiques se sont densifiés (La Défense, Neuilly-Levallois, Rueil-sur-Seine, Nanterre-Préfecture...), des friches urbaines de cœur d'agglomération ont été aménagées en quartier d'affaires (ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne, ZAC Forum de Seine à Issy, ZAC Landy à Saint-Denis...). Un développement important de l'offre de bureaux s'est fait par capillarité autour des quartiers d'affaires. Si les surfaces de bureaux neuves livrées chaque année demeurent toujours élevées, la dynamique récente fait ressortir un poids croissant des opérations de restructuration ou de démolition-reconstruction : la part du recyclage dans la construction totale est passée de 30-35% dans les années 1990 et 2000 à 45 % depuis 5 ans.

Nouveaux usages et transition énergétique

L'obsolescence du parc de bureaux s'accélère (évolutions techniques, réglementaires et normatives, exigences en matière de connectivité renforcées). L'évolution des usages de l'espace de travail de la part des entreprises est l'autre explication. L'immeuble de bureaux s'affirme comme un outil de management et un facteur de productivité. La demande des entreprises portent sur des immeubles flexibles et modulables qui ne correspondent aux caractéristiques d'une grande partie du parc de bureaux. La montée en puissance du télétravail et des pratiques de flex office interroge également.

Renforcement des quartiers d'affaires établis et émergence de nouvelles polarités

L'hypercentre, très bien connecté en transports en commun, et les quartiers d'affaires à forte hospitalité sont largement plébiscités par les entreprises depuis quelques années. La dynamique de recyclage et de densification y est très forte. La tendance actuelle est au renforcement des polarités existantes, tandis que l'émergence de nouvelles polarités est très progressive. Les nouveaux territoires émergents sont directement liés au renforcement de la desserte en transport en commun. Ainsi, les développements de nouveaux programmes de bureaux sont importants le long du prolongement de la ligne 14 (Batignolles, Porte de Clichy, Docks de Saint-Ouen...). En lien avec le déploiement du Grand Paris Express, les projets de développement de nouveaux sites tertiaires sont importants. Si les ambitions programmatiques sont définies et si les promoteurs/investisseurs ont commencé à se positionner, le développement de ces nouvelles polarités tertiaires sera très vraisemblablement progressif. Le calendrier d'implantation d'entreprises sur un nouveau territoire tertiaire est en effet largement corrélé à celui de l'arrivée de la nouvelle desserte.

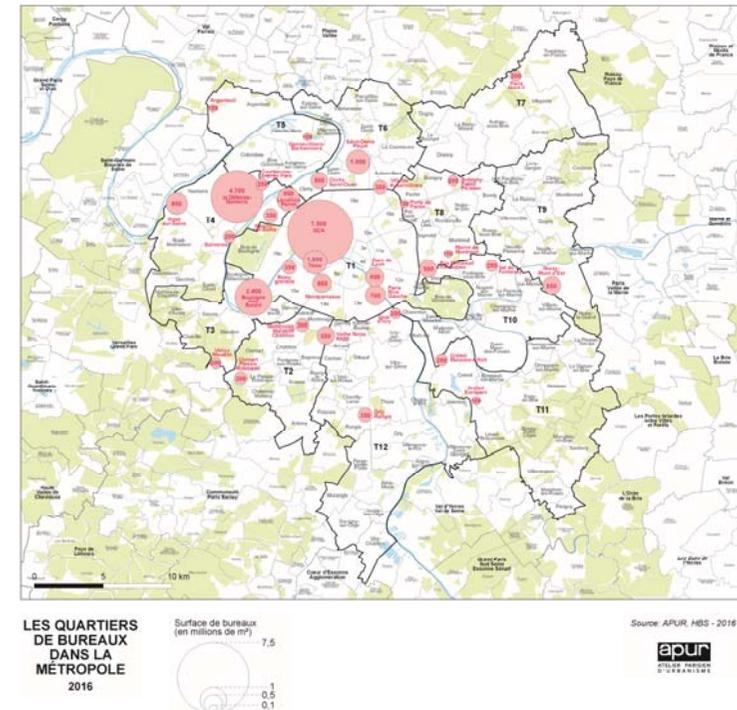
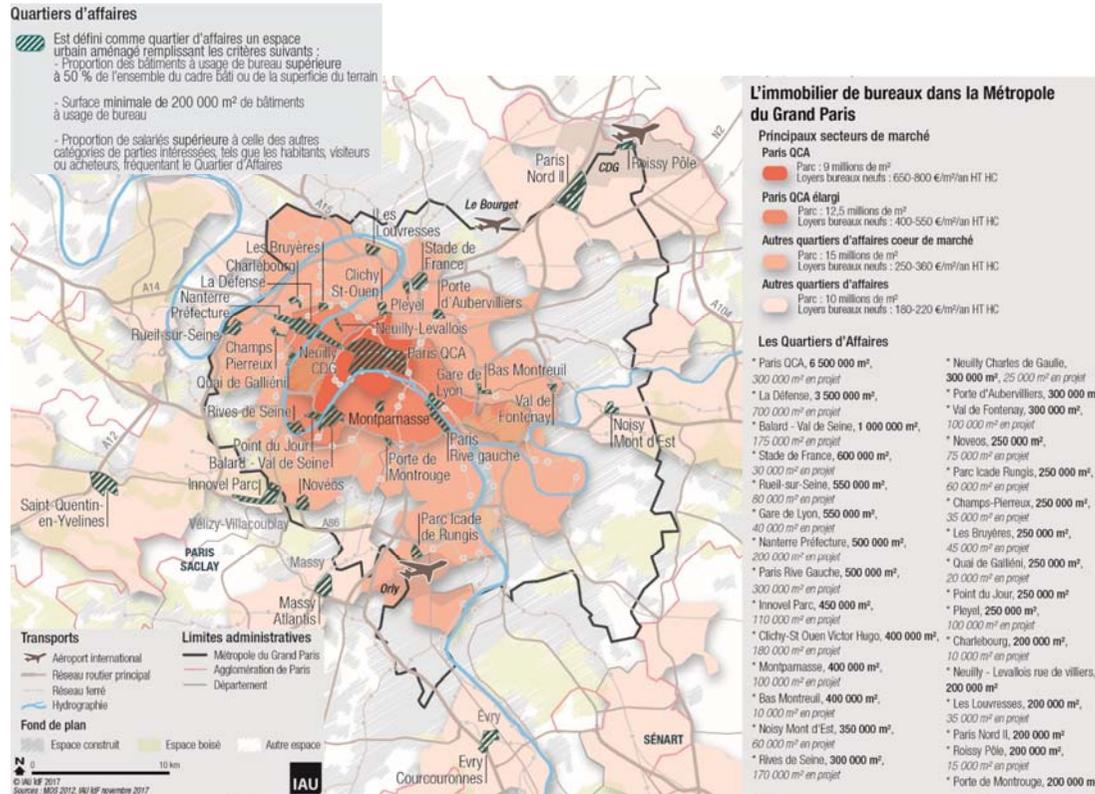
Enjeux

Le renouvellement du parc tertiaire pour répondre à la transition énergétique et aux nouvelles pratiques

La diversification du parc de bureaux et le développement de l'offre en lien avec le réseau de transports (notamment GPE)

A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

Une capacité d'accueil importante du parc immobilier de bureaux structurée autour du renouvellement de l'existant et du développement de nouveaux projets



A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

La Métropole, place de l'innovation et des nouvelles économies

La MGP lieu d'accueil et de développement de «startups» de la scène internationale

Dans le numérique et les industries créatives, la métropole se classe dans le trio de tête européen. Les entreprises innovantes et les startups participent à la mutation en cours de l'économie avec les opportunités et les défis que représentent la transformation numérique et la transformation écologique.

Elles bénéficient d'un écosystème très dynamique : de R&D avec les synergies et les partenariats entre entreprises et laboratoires de recherche, appuyés par les pôles de compétitivité, les SATT, société d'accélération du transfert de technologie ou les Instituts Carnot ; une dynamique entrepreneuriale avec les réseaux économiques et les clusters d'entreprises ; un ensemble de lieux d'appui à la création et à la maturation d'entreprises et de plateformes d'innovation.

Des initiatives impulsées pour accueillir et développer les nouvelles économies

Les incubateurs, pépinières, accélérateurs sont désormais portés par des banques, des fonds d'investissement, des entreprises. Ce sont ainsi plus de 90 espaces de coworking qui sont apparus depuis 2008. Des startups s'y installent car dans ces lieux s'inventent aussi les nouvelles façons de travailler, en « communautés », en « open innovation ». Mi 2016, on compte 110 incubateurs, dont 74% créés ou apparus depuis 2010, soit environ 25 projets. Des structures géantes apparaissent : le Cargo ou Station F (34000m² inaugurée le 29 juin 2017).

Les industries culturelles et créatives sont parties prenantes des emplois numériques. Les activités liées aux Industries culturelles et créatives regroupent 514 000 actifs en 2012 soit 13 % de l'emploi total.

L'économie circulaire fait d'ores et déjà l'objet de stratégies de transition aux différentes échelles pour amorcer la transition énergétique, développer des filières courtes alimentaires, réduire le gaspillage alimentaire, valoriser les déchets du BTP, diversifier les sources d'approvisionnement sur les matériaux de construction.

L'économie sociale et solidaire représente déjà près de 393 000 salariés en 2013 soit 7% de l'effectif régional. C'est une économie plurielle qui comprend à la fois des services d'intérêt général marchands et d'autres activités d'avantage insérées dans l'univers concurrentiel classique.

Les initiatives, lancées à différentes échelles, sont nombreuses et visent à accompagner la transformation des territoires en s'engageant dans une stratégie globale d'investissement dans l'innovation urbaine, économique et sociale.

A titre d'exemples, On peut citer « Sceaux Valley », qui met en place d'un écosystème d'accompagnement de entrepreneuriat social, le projet des Groupes à Nanterre, lauréat de l'AMI de l'ADEME « économie circulaire et projets urbains », ou bien encore l'appel à projets ESS du département du Val-de-Marne. Parmi les initiatives engagées, l'Arc de l'innovation, projet métropolitain initié en 2015 par la Ville de Paris et les territoires d'Est Ensemble, Plaine commune et Grand-Orly Seine Bièvre, a pour objet de développer l'innovation au sens large et de dynamiser l'emploi et l'économie du grand est parisien où se concentre un nombre important de quartiers populaires.

Enjeux

La croissance des entreprises innovantes grâce à l'adaptation de leur parcours immobiliers au sein du territoire

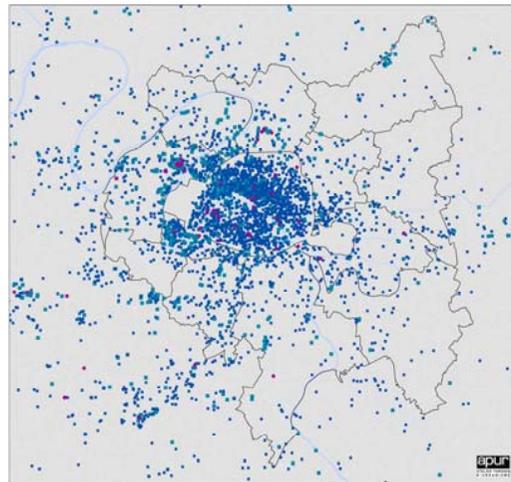
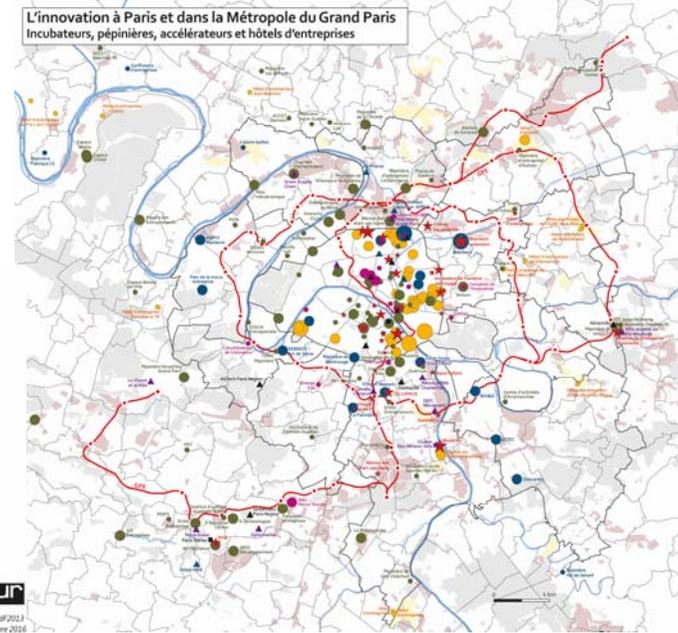
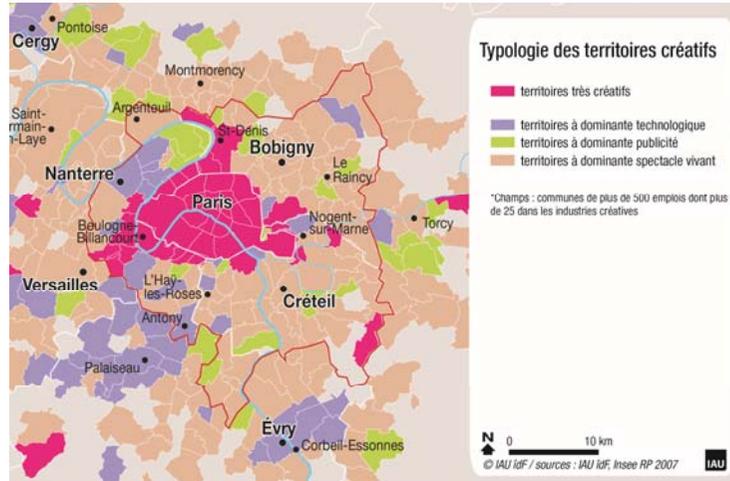
L'intégration de ces entreprises dans la ville dense et mixte

La visibilité de ces entreprises

A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

La Métropole, place de l'innovation et des nouvelles économies

Les territoires créatifs





 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
 COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

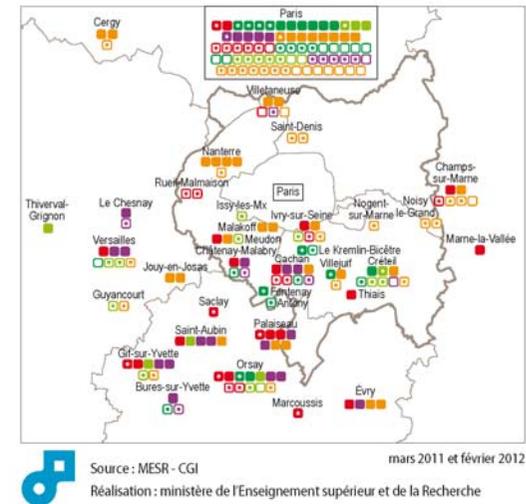


Localisation de sites concernés par les laboratoires d'excellence du programme des Investissements d'avenir (1ère et 2ème vagues d'appel à projets)

Secteurs des projets

Vague 2 Vague 1

- Sciences de la Matière et de l'Énergie
- Sciences de la Vie et de la Santé
- Sciences du système Terre-Écologie-Environnement
- Sciences du Numérique et Mathématiques
- Sciences Humaines et Sociales
- Projets en réseau



A4. Des déséquilibres dans la répartition géographique des activités économiques

L'équilibre habitat-emploi, pour plus de mixité sociale et fonctionnelle et un accès facilité à l'emploi

L'économie de la métropole est structurée autour de pôles d'emplois, et les lieux de résidence sont beaucoup plus dispersés que les lieux d'emplois. La Métropole du Grand Paris compte 3,2 millions d'actifs occupés et 3,9 millions d'emplois en 2014 soit environ 123 emplois pour 100 actifs.

Des pôles d'emploi attractifs

Les ratios emplois/actifs très élevés sur les pôles attractifs sont le signe de flux de déplacements importants. De nombreux actifs convergent vers Paris, Paris Ouest La Défense, (respectivement 165 et 176 emplois pour 100 actifs), ou encore Plaine Commune, Grand Paris Seine Ouest.

Des taux de chômage

Le chômage est très dépendant du niveau de qualification des individus et de l'offre d'emploi qui leur est accessible.

Le sud-ouest de la Métropole affiche des taux de chômage inférieurs à la moyenne car les actifs sont plus qualifiés. Ils bénéficient de la montée en gamme des emplois et de la proximité de pôles d'emplois attractifs.

Les territoires du nord-est, au passé industriel, lieux de résidence de population peu qualifiées sont plus marqués par le chômage.

L'équilibre habitat-emploi et la mixité sociale, objectifs permanents

La MGP est marquée par une spécialisation économique ou résidentielle de certains territoires, qui induit des disparités de ressources, des distances parfois importantes pour les déplacements domicile-travail, et des freins à l'évolution urbaine et la mixité sociale.

Les nouveaux projets d'aménagement et l'émergence de nouvelles polarités avec le Grand Paris Express sont l'occasion de renforcer la mixité, développer l'offre de logements dans les secteurs porteurs d'une forte dynamique d'emploi, et de favoriser l'accueil d'activités dans les secteurs résidentiels. Le tissu des PME-PMI dans ces secteurs est un levier pour maintenir et développer l'emploi, alors que la pression foncière et la cohabitation parfois difficile activité/habitat tend à le réduire.

Les évolutions des modes de vie et de travail, la montée en puissance de nouvelles formes d'économies peuvent également contribuer à la mixité et au rééquilibrage habitat-emploi.

Enjeux

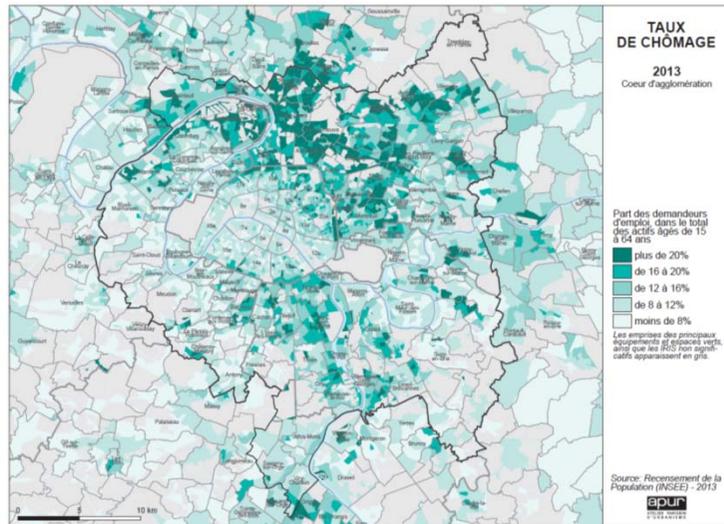
L'ancrage local de l'activité économique dans les territoires

Le rééquilibrage habitat-emploi

La formation des populations résidentes en fonction du marché de l'emploi local

A4. Des déséquilibres dans la répartition géographique des activités économiques

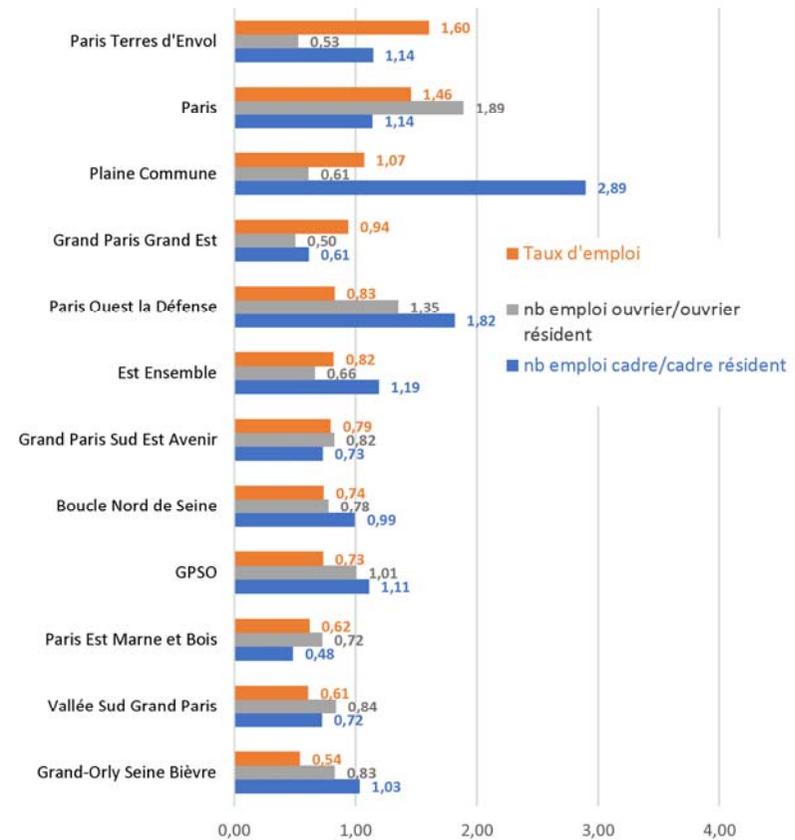
L'équilibre habitat-emploi, pour plus de mixité sociale et fonctionnelle et un accès facilité à l'emploi



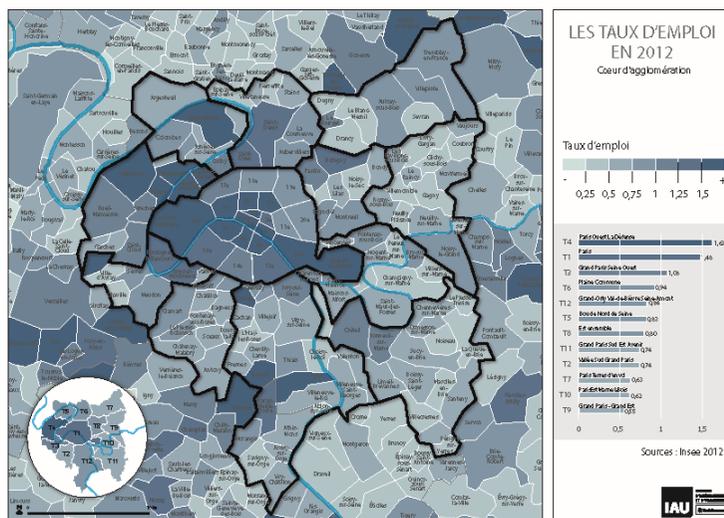
3 903 710 emplois

(salariés et non salariés) au lieu de travail en 2014

Taux d'emploi dans les territoires de la MGP



source : Insee, recensement de la population 2013



A5. La performance des mobilités

Un réseau de transports en commun majeur à renforcer

Un réseau autoroutier dense, saturé, et une évolution des usages engagée

Les besoins en lignes de rocade et le renouvellement de l'offre TC (Le Nouveau Grand Paris des Transports)

Consolider le réseau régional et créer des lignes de rocade ferroviaires efficaces pour permettre des liaisons entre bassins de vie, c'est l'ossature du projet du « Nouveau Grand Paris des Transports » sur lequel l'Etat et la Région, en lien avec les collectivités, se sont engagés en 2013.

En complément du projet de métro du Grand Paris, le plan reprend en tout 42 projets pour à la fois prolonger le RER E, moderniser les lignes RER, étendre les lignes de métro, mailler davantage le réseau de surface (Tram Express, tramway, bus, pôles d'échanges) mais aussi renouveler le parc diesel du réseau bus.

Ces nouvelles lignes de rocade sont essentielles pour répondre à l'organisation d'une métropole multipolaire, desservir les bassins de vie, donner un meilleur accès aux transports à tous les habitants.

L'articulation entre le réseau lourd et le réseau de surface reste essentielle pour les déplacements courts et le rabattement aux gares. Le Grand Paris Express permettra des gains de temps considérables. Il offrira une plus grande équité d'accès au réseau de transports collectifs pour les habitants. En 45 mn, le gain de territoires sera multiplié par 4 depuis les futures gares de Clichy-Montfermeil ou de Bry-Villiers-Champigny. Il sera de 302% depuis Vitry-centre, de 189% des Ardoines et de 269% pour Rueil-Suresnes-Mont Valérien.

Un réseau autoroutier saturé

Dotée d'un réseau de voies rapides très dense comparé aux autres métropoles européennes, les voies rapides de la zone dense accueillent des records de trafic et d'embouteillages, avec plus de 240 000 véh/j sur certains tronçons (BP, A1, A4). La zone dense connaît un indice de congestion record de 33%, supérieur à Londres, Berlin ou Milan (27%, 28% et 25%). Malgré des compléments de voirie et des mesures d'exploitation nouvelles, les embouteillages aux heures de pointe ont augmenté de 26% en 4 ans en Île-de-France.

Le réseau autoroutier transporte peu de monde comparé aux autres modes de transport : moins de 2200 personnes en une heure sur une file de 3 mètres de large quand un RER en transporte plus de 70 000 sur un même espace-temps. Avec seulement 1,02 personne par véhicule aux heures de pointe, la priorité est à une optimisation du réseau magistral pour transporter plus de monde et mieux, à l'amélioration de l'insertion urbaine des voies rapides et à la limitation des nuisances et des coupures urbaines. En Ile-de-France, le développement d'un réseau de voies express dédiées aux bus et aux taxis a été mis en œuvre sur l'A1, l'A6a et l'A10. Il concernera à terme 11 axes Express, qui pourraient gagner en efficacité (meilleur contrôle, séquences étendues, aménagement dédié).

Les perspectives de trafic réalisées par la DRIEA montrent une aggravation du phénomène de congestion à l'horizon 2030 malgré l'arrivée du Grand Paris, sous l'effet mécanique de la croissance de la demande. D'ici 2030, l'«autoroute du 21e siècle» pourrait être mieux utilisée, son exploitation et ses usages optimisés afin de devenir une infrastructure ressource et plurielle, mieux intégrée aux territoires traversés.

Des projets engagés à l'horizon 2030 pour conforter les transports collectifs et faire évoluer la mobilité dans la Métropole

Enjeux

La meilleure desserte des territoires et la complémentarité des modes de transport

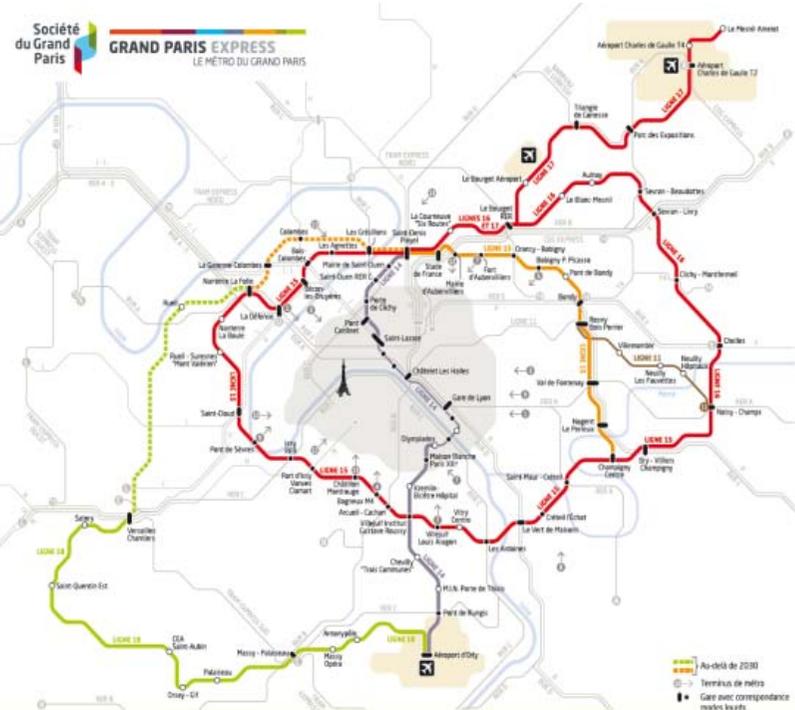
La mise en place de systèmes de rabattement performants

La réduction des coupures urbaines et des nuisances générées par les autoroutes

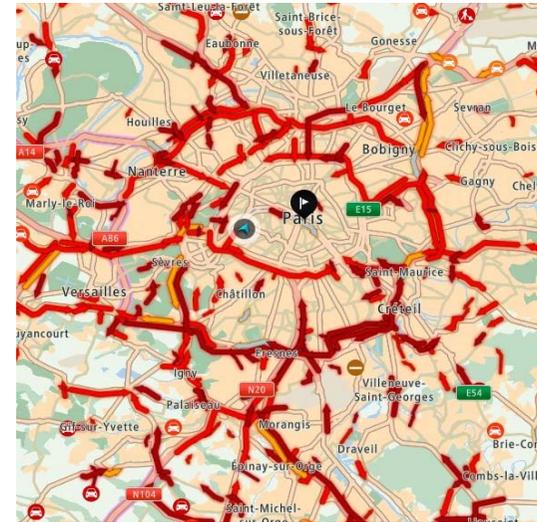
L'anticipation des nouvelles mobilités et de leurs effets sur la pratique de la ville

A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains
A5. La performance des mobilités

Un réseau de transports en commun majeur à renforcer
Un réseau autoroutier dense, saturé, et une évolution des usages engagée



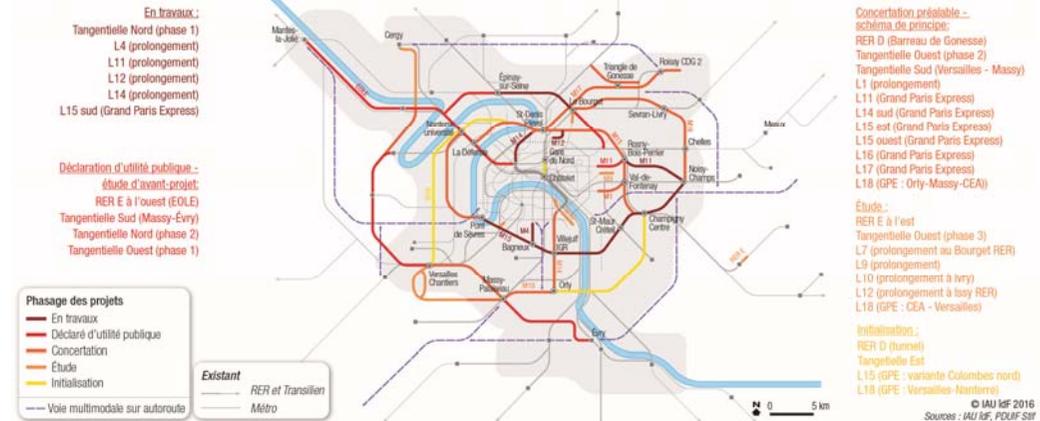
Un réseau autoroutier qui irrigue le cœur de l'agglomération, saturé aux heures de pointe



Etat du trafic à l'heure de pointe du matin le 19 septembre 2017, record du cumul de bouchons en Île-de-France (source : Sytadin, Dirif)

60 nouvelles gares dans les départements 75, 92, 93 et 94 sur un total de 68 gares
 Le prolongement de lignes de métro représentant 19 nouvelles stations
 La réalisation de 4 nouvelles gares RER, 10 nouvelles gares Tram Express
 Le développement du réseau de surface : Tram Express, tramways, bus en site propre, stations-bus intégrées aux pôles gare

Programmation des projets de transports de niveau métropolitain en 2015 (fer, RER, métro)



A6. Une métropole au cœur d'un bassin logistique dynamique

La métropole, au cœur d'un réseau logistique à adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages

L'Île-de-France est la 1ère région logistique de l'hexagone mais dépend des autres territoires (bassin parisien, Europe, oversea). La MGP est le lieu de convergence d'un réseau autoroutier, ferré et fluvial, infrastructures qui couvrent les échanges allant de l'international au local.

Cette diversité se traduit dans la taille des entrepôts, variant de 200 à 120 000 m², (moyenne francilienne de 10 000 m²). Leur géographie suit un axe nord-sud et forme un croissant Est en lien avec les autoroutes.

Dans la MGP les sites logistiques sont surtout en Seine-Saint-Denis (Plaine Commune, Garonor et Roissy), dans le Val-de-Marne (port de Bonneuil-sur-Marne, secteur d'Orly-Rungis). Dans les Hauts de Seine avec le port de Gennevilliers.

Ce positionnement régional d'envergure nationale se traduit dans le grand nombre de licences de transports délivrés et les flux de marchandises.

Le tissu économique francilien engendre 4,4 millions de mouvements (livraisons et/ou enlèvements) par semaine, par route, dont 62% dans la MGP.

Selon les années, entre 220 et 230 millions de tonnes de marchandises sont transportées depuis ou vers l'IDF

Le mode routier transporte 203 millions de tonnes; la voie fluviale 16 millions; la voie ferrée 10 millions, la voie aérienne 2,2 millions. Tous les modes sont essentiels. La route, longue ou courte distance, est incontournable et doit être prise en compte.

Or, le trafic routier est la première cause de pollution atmosphérique dans la MGP et il est responsable de 32% des émissions de gaz à effet de serre. Les poids lourds participent pour 50% des flux de marchandises (6% des kilomètres parcourus dans la MGP). Ils sont le 2e contributeur en émission de polluants du transport routier (derrière les véhicules particuliers) avec 30% des émissions de polluants.

Les sites logistiques sont interdépendants à une échelle supra métropolitaine et supra régionale

Les enjeux liés à la logistique dépassent l'échelle métropolitaine et même régionale car le bassin parisien constitue un hub (routes, ports, gares, aéroports) pour l'approvisionnement national et une partie de l'Europe (plateformes d'envergure internationale), au-delà donc de l'enjeu pour le marché intra-francilien (économie et habitants). Le bon fonctionnement du système logistique dans la métropole est un enjeu régional et national.

Le mouvement de desserrement logistique ne permettra pas de répondre aux besoins au cœur du bassin de consommation

Le territoire fait face à un paradoxe : celui du desserrement logistique et des besoins au cœur du bassin de consommation métropolitain. Si, les surfaces logistiques ont augmenté de 40% entre 1987 et 2008, c'était avant tout en grande couronne, car durant la même période, elles diminuaient de 9% en petite couronne.

Or, les besoins d'espace logistique en zone dense - à maintenir et à développer - sont freinés par la concurrence entre usages du foncier urbanisé et coût du foncier.

Les Groupes de travail sur la logistique conduits par la Métropole et le Pacte logistique métropolitain montrent à quel point la MGP s'est saisie de cette question fondamentale pour son fonctionnement quotidien et son attractivité. Ils vont conduire les choix retenus dans le SCOT.

Enjeux

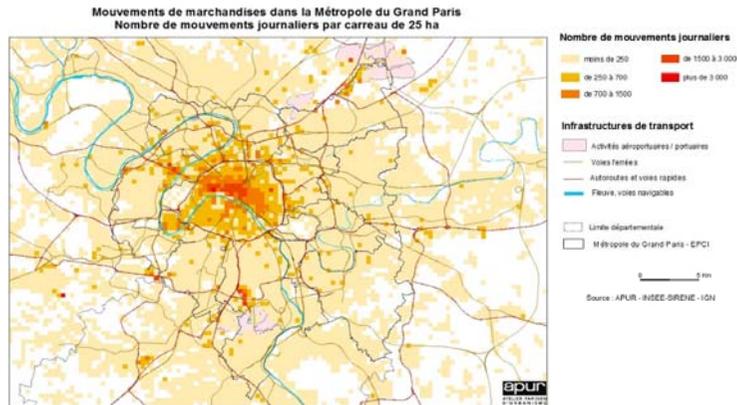
Le maintien et le développement des espaces logistiques en zone dense pour freiner le desserrement

Une logistique plus durable et plus multimodale contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution du bruit lié au trafic routier

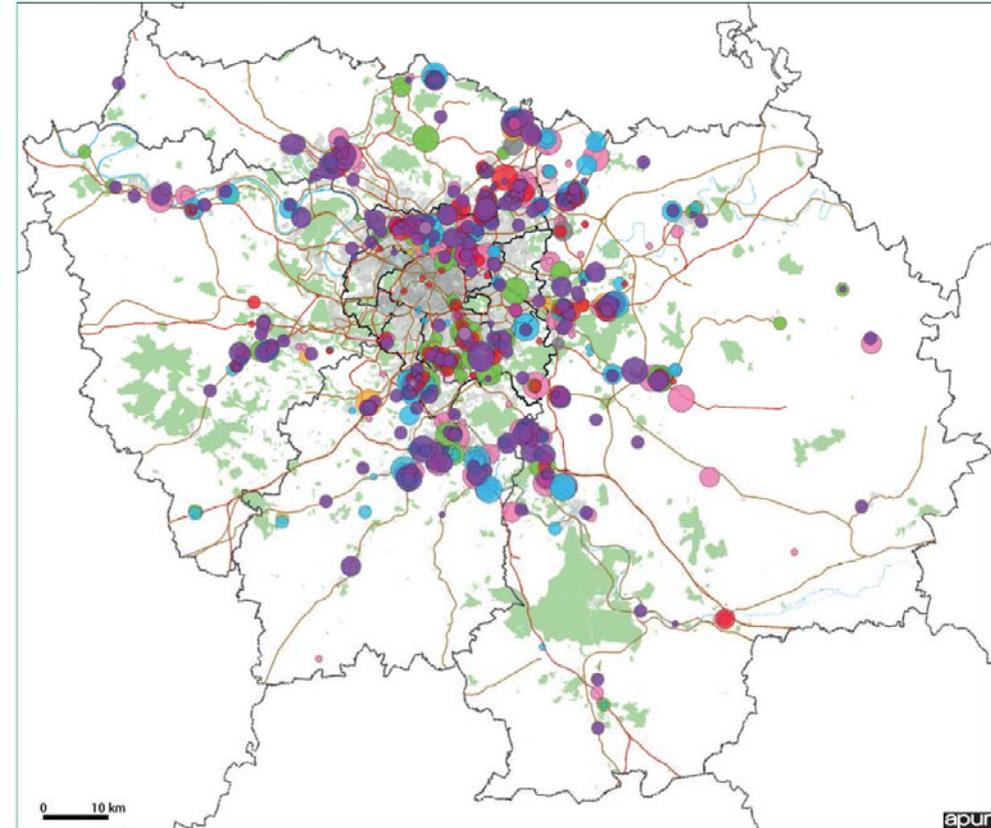
L'intégration des technologies innovantes qui participent à l'optimisation logistique

A6. Une métropole au cœur d'un bassin logistique dynamique

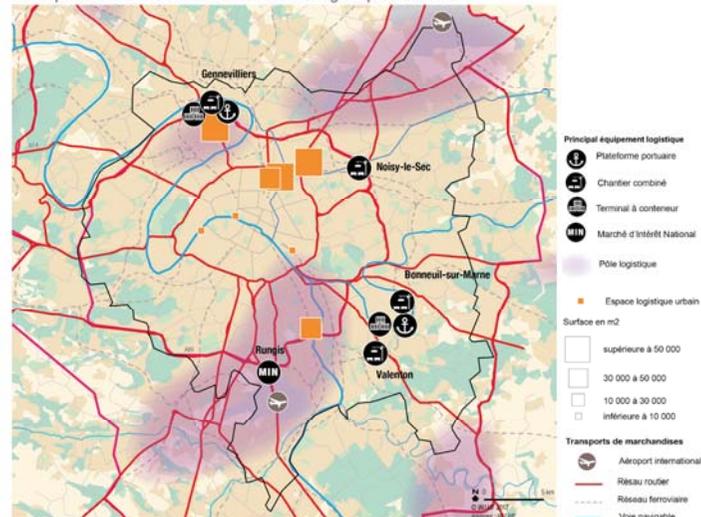
La métropole, au cœur d'un réseau logistique à adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux usages



Les entrepôts dans le territoire régional



De la plateforme multimodale aux outils logistiques urbains



Plateformes multimodales et espaces logistiques urbains (hors ports linéaires)



A7. La métropole au défi de la transformation numérique

La performance de l'infrastructure support de la transformation numérique et de la cohésion territoriale Accès à internet fixe ou mobile, data centers, réseau électrique

Différentes technologies d'infrastructures supports (DSL, câble, fibre) permettent un accès à internet. Il existe différents marchés qui induisent des besoins différents : grand public, entreprises, administrations. La tendance est à une forte augmentation des besoins qui sera renforcée avec la massification des objets connectés et le développement de la ville intelligente.

La compétitivité économique et l'innovation seront de plus en plus conditionnées par la capacité à échanger des contenus et à exploiter en temps réel la multitude de flux de données, celles des objets connectés ou des capteurs des territoires intelligents. Pour cela, les infrastructures doivent continuer à évoluer : réseaux à très haut débit fixes et mobiles, data centers, réseau électrique, et avec elles, les compétences humaines nécessaires.

Plutôt favorisée par rapport à d'autres territoires régionaux ou nationaux, on constate mi 2017 une grande disparité des niveaux de déploiements des réseaux de communications électroniques (fibre, câble,...) à l'intérieur de la MGP. Les déploiements sur la boucle locale doivent être poursuivis et accélérés.

Les projets, notamment les projets de transport, contribueront aux déploiements. La mise en œuvre du projet de métro du Grand Paris Express intègrera un réseau de fibre optique, avec des points de sortie dans les gares et au niveau des puits de ventilation.

100% du territoire couvert en fibre optique l'horizon 2020

Au sein de la métropole, la majorité de la population est située soit en zone dite très dense, soit en zone dite d'initiative privée, excluant en principe les interventions publiques. Il est donc important de veiller à ce que les opérateurs poursuivent les investissements.

Afin d'accompagner cet objectif majeur tant d'un point de vue social qu'économique, et la transition numérique la MGP se dote d'un Schéma métropolitain d'aménagement numérique

Enjeux

Les inégalités d'accès et les risques de décrochage de certains territoires, de leur population, de leurs entreprises

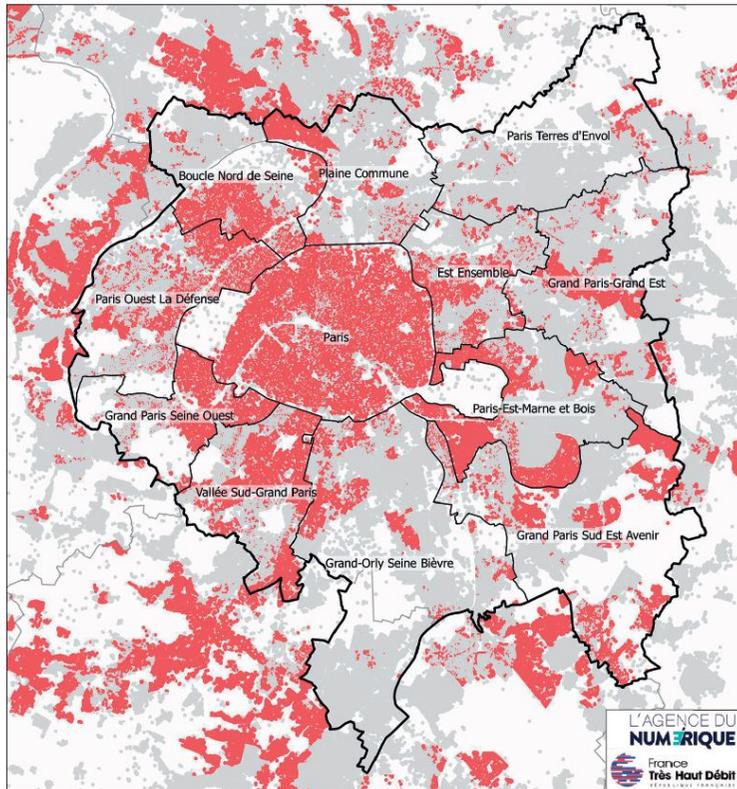
Les besoins en énergie et les impacts sur les émissions de GES induits par le développement du numérique

Le dimensionnement des réseaux en fonction des besoins actuels et futurs

A7. La métropole au défi de la transformation numérique

La performance de l'infrastructure support de la transformation numérique et de la cohésion territoriale
Accès à internet fixe ou mobile, data centers, réseau électrique

Accès à internet fixe à très haut débit : une situation contrastée selon les territoires



COUVERTURE DE LA FIBRE OPTIQUE FTTH

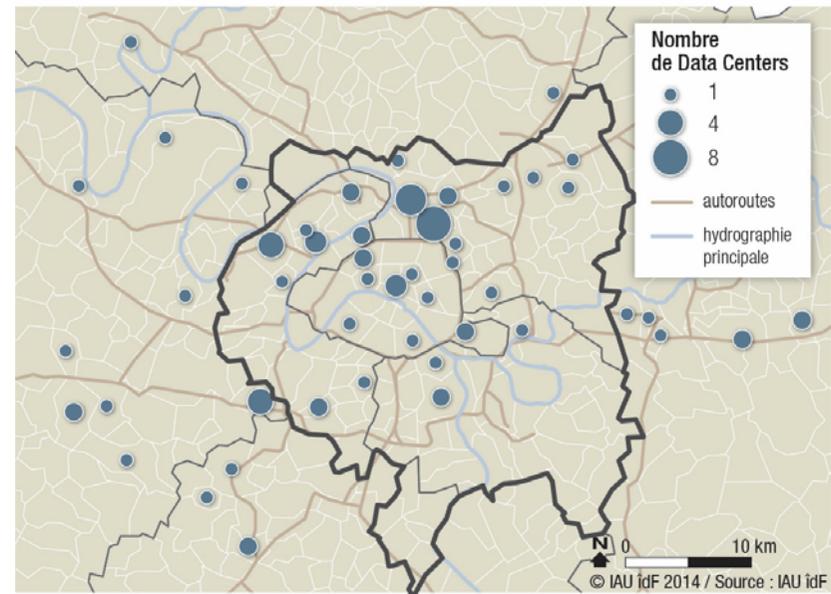


Couverture en fibre optique

- Inéligible
- 100 Mbit/s et plus

Carte réalisée par l'Agence du Numérique -
 Mission Très Haut Débit à partir des données
 fournies par les opérateurs (mai 2017)

Principales implantations des data centers en Île-de-France



B/

La Métropole du Grand Paris
face aux défis de la cohésion
sociale et de la qualité de vie

B/ La métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

B2. le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

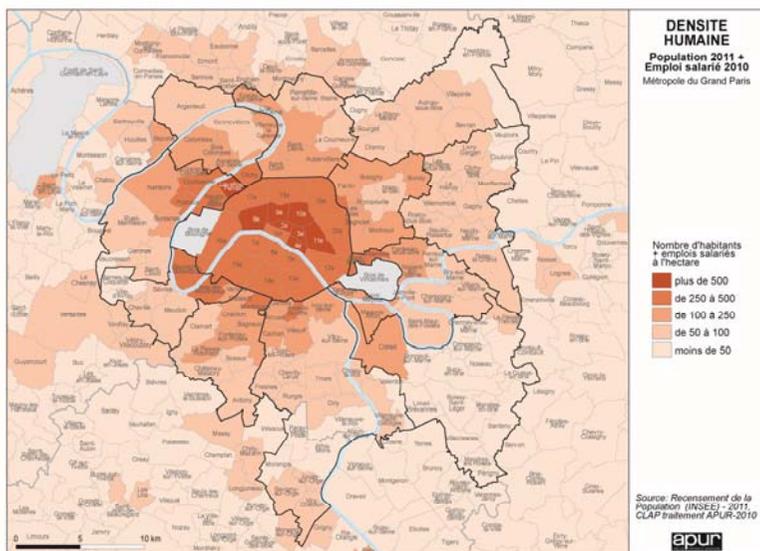
B4. Une offre métropolitaine en équipements satisfaisante, des usages et des services disparates

B5. la performance des mobilités dans les déplacements quotidiens

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

Une densité humaine très importante, une concentration des habitants et des emplois

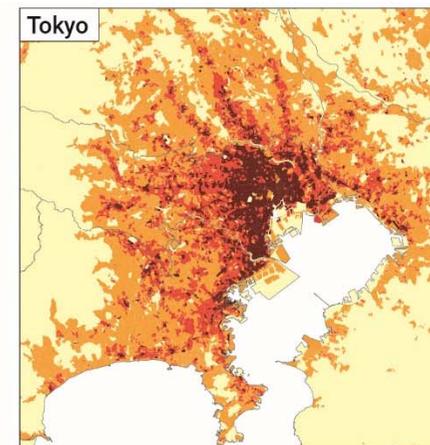
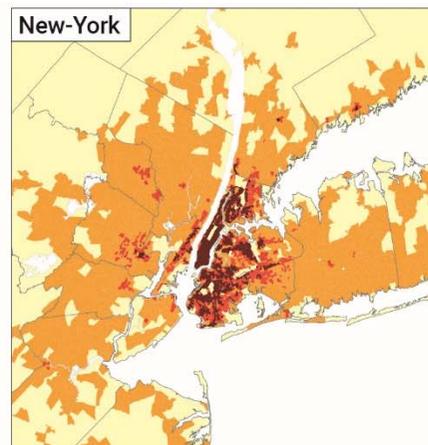
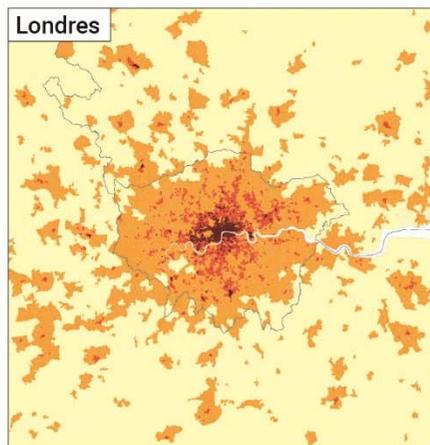
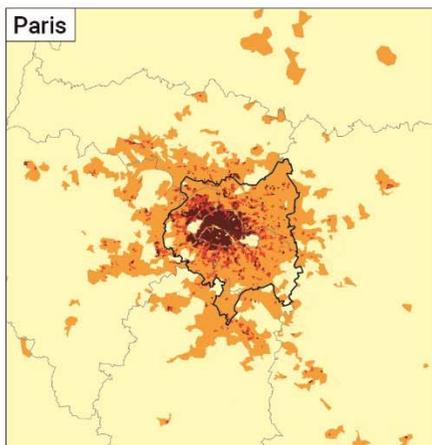


La densité moyenne d'habitants et d'emplois en Ile-de-France



La MGP rassemble :
58 % de la population
d'Ile-de-France et
69 % des emplois sur
7 % du territoire régional

En rouge : dans la MGP
En bleu : en Ile-de-France (hors MGP)
Source : Insee recensement 2013



| Agglomération | Population | Superficie en km ² | densité à l'hectare | POPULATION ET EMPLOI |
|---------------|------------|-------------------------------|---------------------|----------------------|
| Paris MGP | 7 020 210 | 814 | 86 | Densité à l'hectare |
| Londres | 10 470 000 | 1 800 | 58 | Moins de 10 |
| New York | 21 400 000 | 4 900 | 44 | 10 à 100 |
| Tokyo | 37 900 000 | 5 300 | 72 | 100 à 200 |
| | | | | Plus de 200 |

B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

Des attractivités résidentielles contrastées dans un contexte de croissance en trompe-l'œil

La Métropole du Grand Paris compte, au 1er janvier 2015, 7 020 210 habitants au lieu de 6 902 389 en 2010. Elle s'est ainsi accrue de 117 820 habitants en cinq ans, ce qui représente un accroissement annuel de 23 560 habitants (soit un taux de +0,3%).

Cette hausse prolonge à un rythme ralenti celle constatée dans la période 1999-2010, au cours de laquelle le taux de croissance annuel était de +0,7%. En 2015, la métropole représente 58% de la population de la région Ile-de-France et contribue pour 39% à la croissance démographique francilienne, sur 11% de son territoire.

La population de la métropole a évolué de façon assez contrastée selon les territoires. Paris, qui gagnait des habitants depuis la fin des années 90 perd désormais des habitants au rythme de -0,3% par an. Dans les autres territoires, les rythmes de croissance démographique varient de +0,1 % par an à +1,2 % par an. Le territoire de Plaine Commune (EPT6) enregistre le taux de croissance le plus élevé (+1,2% par an) suivi des territoires Grand Paris Grand Est (EPT9) à l'est (+0,9%) et Grand-Orly Seine Bièvre (EPT12) au sud (+0,8%). Inversement, Paris Ouest la Défense (EPT4) a un rythme de croissance de +0,1%, soit le plus fort ralentissement par rapport à la période précédente (+1% entre 1999 et 2010).

Une croissance démographique seulement portée par le solde naturel

Dans la MGP, l'excédent des naissances sur les décès entraîne un gain de 67 230 personnes par an en moyenne au lieu de 63 200 par an de 1999 à 2010. Tous les territoires de la MGP bénéficient d'un excédent des naissances sur les décès sous l'effet du maintien de la natalité à un haut niveau et de la baisse des décès. Plaine Commune (T6), territoire jeune, connaît l'excédent naturel de fécondité le plus important de la MGP suivi du T5- Boucle Nord de Seine.

Le déficit migratoire est de plus en plus déficitaire

L'ensemble des métropoles françaises perdent des habitants au jeu des migrations alors que la France hors métropoles en gagne.

Mais la MGP est celle qui enregistre le solde migratoire le plus déficitaire, notamment suite à des départs au moment de la constitution de la famille et au moment de la retraite.

Les départs sont plus nombreux que les arrivées dans chacun des territoires qui compose la métropole et la situation s'est dégradée partout par rapport à la période 1999-2010 à l'exception du T3-GPSO et du T9-Grand Paris Grand Est.

Comme les autres métropoles françaises, la Métropole du Grand Paris est marquée par la jeunesse de sa population et une moindre présence de personnes âgées.

Un quart de la population a moins de 20 ans (24%) et un autre quart entre 20 et 35 ans (23%).

Toutefois, le nombre de personnes âgées est en augmentation (+75 620 habitants de 65 ans ou plus entre 2008 et 2013 soit +0,8%) dans tous les territoires et cette hausse devrait s'accroître encore dans les prochaines années avec l'arrivée des générations nées après-guerre dans ces classes d'âges.

Dans ce contexte, l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes est inéluctable et se répercutera mécaniquement sur les besoins en services et en équipements.

Enjeu

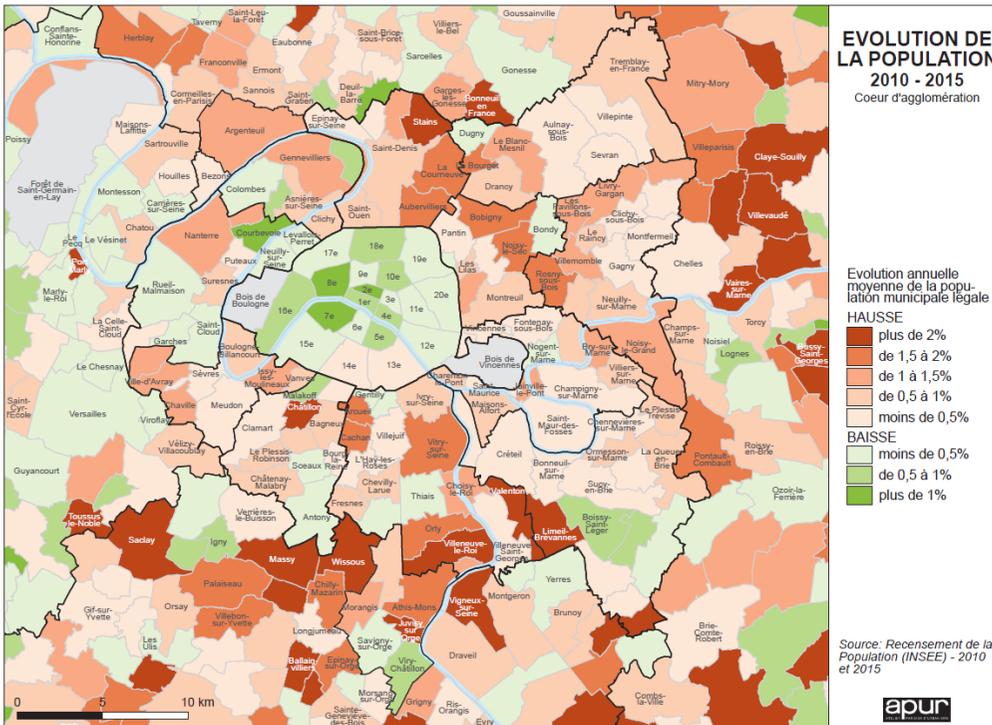
Le déficit migratoire indique la nécessité de consolider et de renforcer l'attractivité de la métropole et des territoires.

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

Des attractivités résidentielles contrastées dans un contexte de croissance en trompe-l'œil

Un léger accroissement démographique sur la période récente 2010-2015 porté par un excédent des naissances sur les décès, un solde migratoire de plus en plus déficitaire.



Source : Insee, recensements

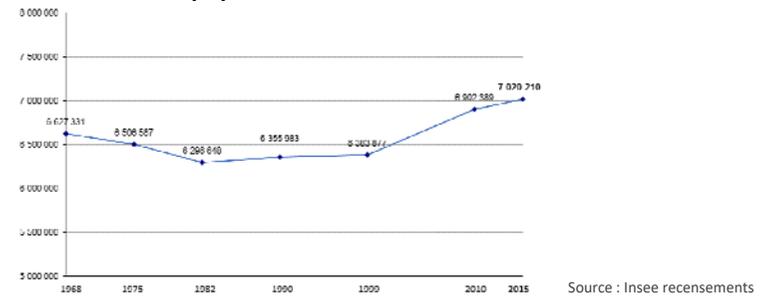
Selon les dernières projections de population, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, la population des quatre départements centraux pourrait atteindre 7,38 millions d'habitants en 2050, soit une augmentation de +0,3% en moyenne par an.



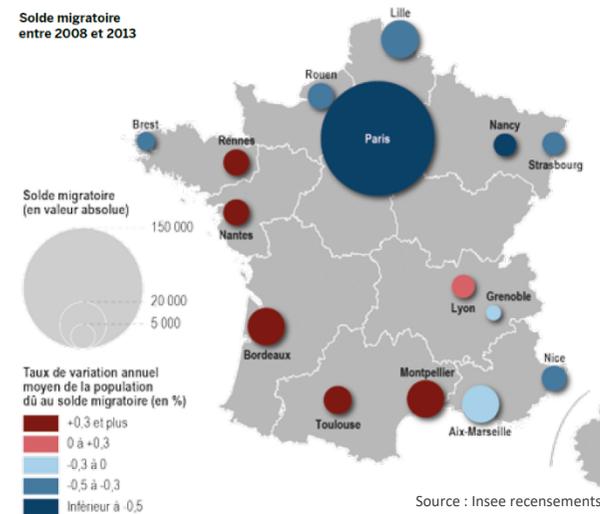
* Ne prend pas en compte les migrations internes à la MGP hors échange avec l'étranger

Source : Insee recensement 2013

Evolution de la population dans la MGP de 1968 à 2015



Solde migratoire entre 2008 et 2013



B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

Un contexte marqué par de fortes inégalités socio-spatiales

En 2013, dans la Métropole du Grand Paris (MGP), la moitié de la population de la MGP dispose d'un revenu de moins de 1 876€ par unité de consommation (UC) et par mois, soit un revenu déclaré médian inférieur à celui de l'Île-de-France qui s'élève à 1 919€.

Dans la Métropole du Grand Paris, les disparités de revenus sont plus fortes que dans les autres métropoles françaises. Le seuil de revenu déclaré au-dessus duquel se trouvent les 10 % les plus aisés est 9,3 fois supérieur à celui au-dessous duquel figurent les 10 % les plus modestes. Dans les autres métropoles, ce rapport interdécile varie de 5,1 pour la métropole de Brest à 8,4 pour la métropole Montpellier-Méditerranée.

Les 10 % de ménages les plus aisés déclarent un revenu supérieur à 4 166 € (par UC et par mois), soit 39 % de plus que celui des Français en moyenne. Dans le même temps, les 10 % les plus modestes déclarent moins de 501 € (par UC et par mois).

Ce niveau de revenu déclaré est l'un des plus bas des métropoles françaises. Il est inférieur de 16 % au seuil au-dessous duquel se situent les 10 % des Français les plus pauvres.

La pauvreté est également plus largement répandue. Le taux de pauvreté s'élève dans la MGP à 18% en 2013 contre 17% pour l'ensemble des 15 métropoles françaises, 15% au niveau régional et 14,5% au niveau national.

Au sein des territoires qui composent la métropole, le taux de pauvreté varie fortement de 9% dans Grand Paris Seine Ouest (EPT3) à 36% dans Plaine Commune (EPT6).

Entre 2001 et 2013, les revenus ont progressé en moyenne dans l'ensemble des territoires mais sans réduction des écarts. Les plus fortes progressions ont concerné des communes des territoires les plus aisés et les arrondissements centraux de la capitale.

C'est à l'inverse dans les communes de Plaine Commune (EPT6), Paris Terres d'Envol (EPT7) et Grand-Orly Seine Bièvre (EPT12) que le revenu médian a le moins progressé. A l'est, les plus fortes augmentations apparaissent dans les communes de ParisEstMarne&Bois (EPT10) qui bordent le bois de Vincennes ou celles traversées par la ligne A du RER.

Enjeu

La réduction des inégalités, la recherche de meilleurs équilibres territoriaux et de dynamiques de solidarité

La diminution la pauvreté

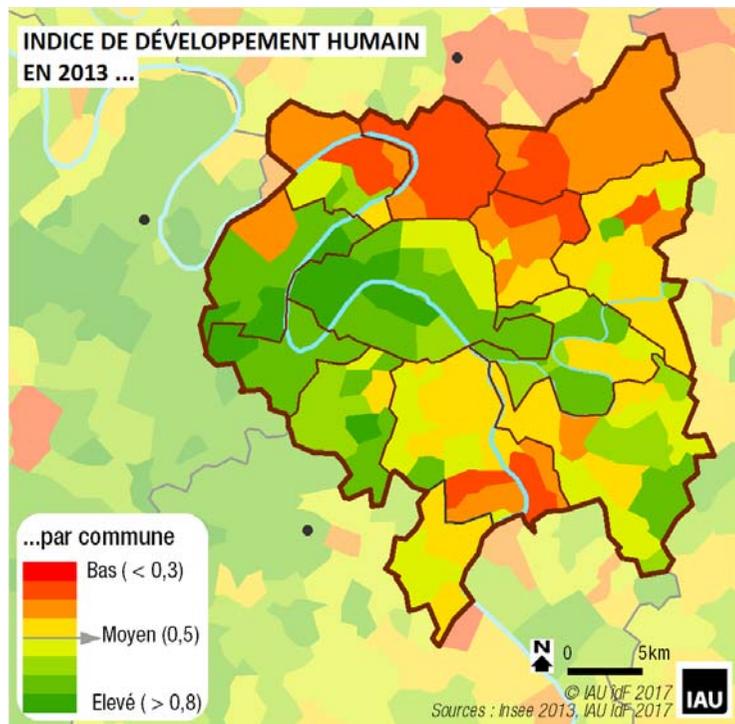
B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

Un contexte marqué par de fortes inégalités socio-spatiales

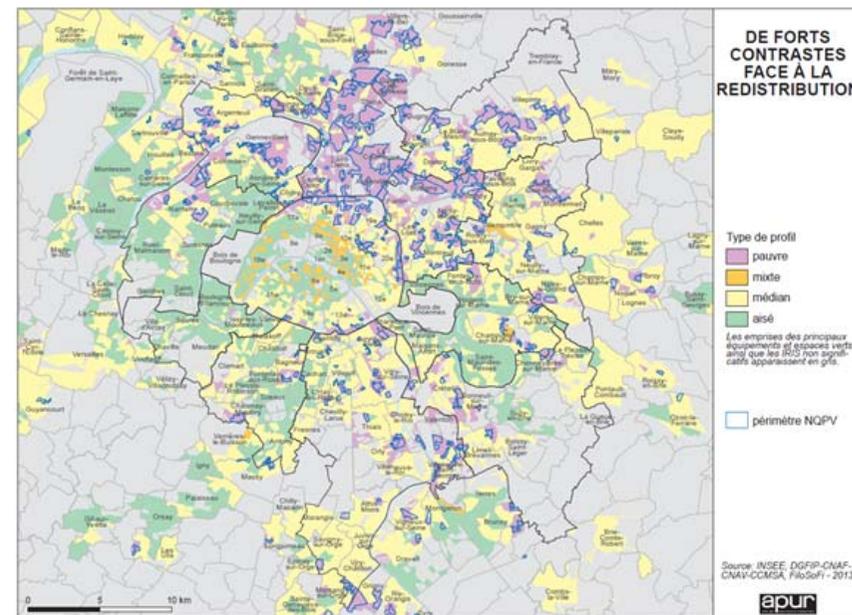
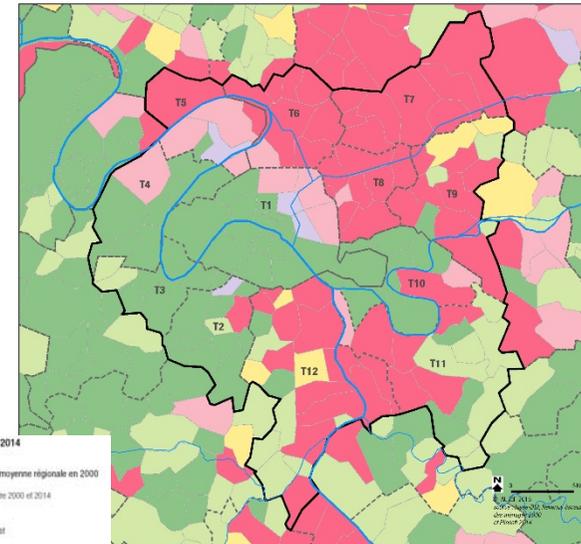
La Métropole du Grand Paris se distingue par de fortes disparités de revenus, avec des écarts qui ne s'atténuent pas entre les territoires.

Le taux de pauvreté y est de 18%, soit plus que dans l'ensemble des métropoles (17%), nettement plus que la Région Ile-de-France dans son ensemble (15%), que la Métropole de Lyon (15%) et que la moyenne nationale (14,5%)



Typologie d'évolution des revenus moyens après impôt par foyer fiscal entre 2000 et 2014

Typologie d'évolution des revenus moyens après impôt par foyer fiscal entre 2000 et 2014



IDH : Indicateur de développement humain qui permet de mesurer les disparités sociales sur une base comparable. Cet indicateur intègre trois dimensions fondamentales du développement qui sont la santé, l'éducation et les revenus

B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

Des besoins résidentiels non satisfaits dans un contexte de pression foncière et immobilière Des prix de vente des logements et des loyers déconnectés des revenus des ménages

La Métropole du Grand Paris est une métropole aussi jeune que les autres métropoles françaises. Son parc de logements se caractérise par une part importante de logements de deux pièces au plus (43 % contre 28 % dans les métropoles de province). Les locataires y sont par ailleurs plus nombreux (57 % contre 50 % dans les métropoles de province) notamment les locataires de meublés. La mobilité étant plus forte parmi ces catégories de population et ces types de logement, la MGP a un profil favorable à une forte mobilité des ménages.

Compte-tenu des caractéristiques du parc de logements, la mobilité attendue des ménages dans la MGP au cours d'une année devrait être de 16 % . Or, la mobilité réelle n'est que de 11,8%. Cette sous-mobilité est très marquée dans la Métropole du Grand Paris pour les locataires du parc privé (-8,6 points) et du parc social (-4,4 points). En revanche, la mobilité observée des propriétaires est proche de leur mobilité attendue (-0,7 points).

La sous-mobilité résidentielle dans la MGP traduit la difficulté des ménages de la métropole à dérouler leurs parcours résidentiels lorsqu'ils sont locataires. Le désir de changer de logement reste d'ailleurs fort chez les ménages franciliens, en particulier pour les locataires du secteur libre. Plus de la moitié d'entre eux (52 %) souhaitent déménager de logement contre 40% en province. Cette sous-mobilité résidentielle dans la MGP est relativement récente. En 1999, 13,9 % des ménages de la MGP avaient emménagé l'année précédente (13,1% dans les départements de province « accueillant » une métropole).

Le marché des logements anciens est tendu et les prix élevés à l'achat et à la location.

Le marché renoue avec le haut niveau d'activité des années 1999 à 2007. Cette **nette reprise des ventes s'est poursuivie en 2017.**

En 2017, à l'exception de Paris où les ventes progressent à un rythme modéré comparé au reste de la région (+3 % de 2016 à 2017), les volumes de ventes sont en forte hausse dans le Val-de-Marne (+19%), dans les Hauts-de-Seine (+ 12%) et en Seine-Saint-Denis (+8%).

Les prix de vente des logements dans la Métropole ont beaucoup progressé en 2016 et 2017 et les **plus hauts niveaux historiques ont été dépassés.**

Ces niveaux de prix sont déconnectés du pouvoir d'achat des ménages et exclut du champ de l'accession les ménages modestes, retarde l'accès des jeunes à un logement autonome et explique la faible mobilité des ménages.

Le taux d'effort des ménages pour le logement se situe entre 19,5% (avec les aides) (moyenne nationale 18,6) et 20,8% (moyenne nationale 20,6).

Les hausses annuelles de prix et le niveau des prix diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur de l'agglomération. La géographie des prix des logements renvoie à la géographie sociale du territoire.

La valorisation récente des territoires qui jusque là étaient les moins valorisés n'a pas été suffisante pour corriger les écarts initiaux, qui se sont creusés.

Depuis 2007 les loyers privés ont augmenté de plus de 20%. L'écart avec le niveau des loyers dans le parc social est très important (6,7€/m²).

La Métropole se caractérise donc par un fort déficit de logements à bon marché, compris entre 9 et 13€ par m².

La Métropole du Grand Paris a initié son Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

Enjeux

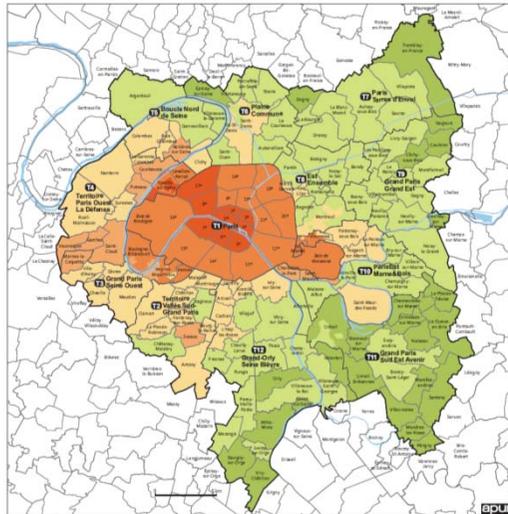
La construction d'une offre de logement importante et bon marché

Le respect de l'objectif de création de 38 000 logements par an en privilégiant les secteurs bénéficiant d'une desserte par les transports en commun

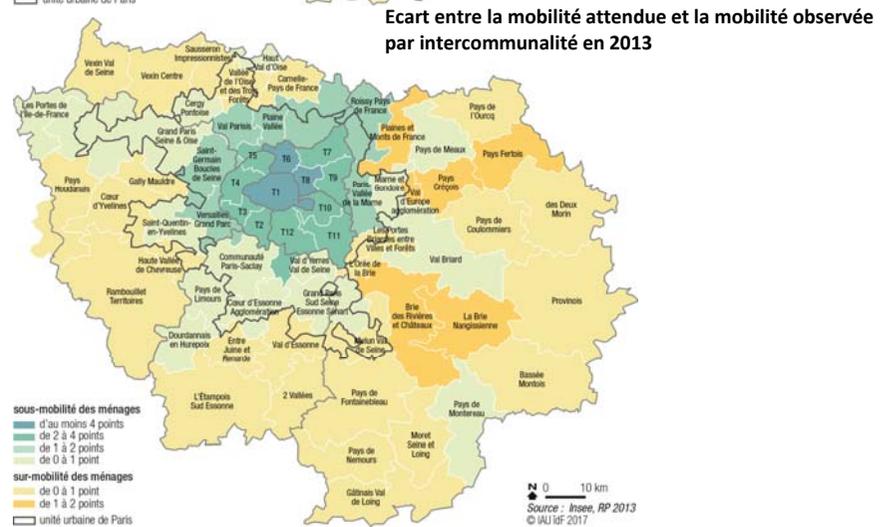
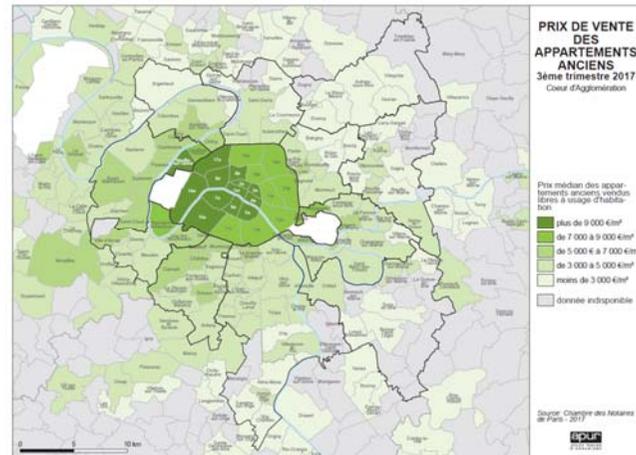
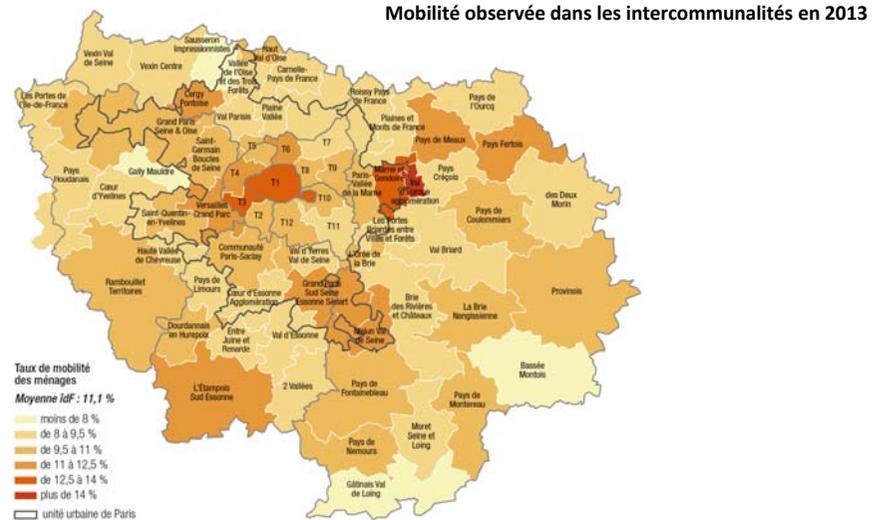
L'optimisation de l'occupation du parc bâti existant : la protection des résidences principales et la maîtrise du développement des locations meublées touristiques

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie
B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

Des besoins résidentiels non satisfaits dans un contexte de pression foncière et immobilière
Des prix de vente des logements et des loyers déconnectés des revenus des ménages



La Métropole du Grand Paris se distingue aussi des autres métropoles par une moindre mobilité résidentielle. Cette sous mobilité est relativement récente.



Ces cartes sont issues d'une publication régionale de l'INSEE à paraître en février 2018, « Les tensions sur le marché immobilier freinent les déménagements en Île-de-France »

B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

Une construction qui repart à la hausse depuis quelques années

Un parc social important mais inégalement réparti et faisant face à une demande très élevée

Depuis quelques années, la construction de logements repart à la hausse 36 700 logements ont été autorisés en moyenne chaque année de 2011 à 2016 et, en 2016 ce sont même 44 700 logements qui ont été autorisés (selon SITADEL).

Pour mémoire, le Schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement adopté en 2017 fixe à 38 000 l'objectif minimal de construction attendue dans la Métropole du Grand Paris.

Selon les résultats du recensement, en 2013, la Métropole du Grand Paris compte près de **3,5 millions de logements**.

L'habitat collectif est prédominant (9 logements sur 10 sont collectifs) mais les logements individuels sont très présents, notamment dans les territoires non limitrophes de Paris. En 2013, la MGP compte 444 350 logements individuels, soit 12,8 % de l'ensemble des logements.

D'année en année, le parc s'agrandit. De 2008 à 2013, le parc de logements métropolitain s'est accru de 81 000 unités (+ 2,4 % en 5 ans), ce qui représente 16 000 logements supplémentaires par an en moyenne. Dans le même temps, la population s'est accrue de 30 700 habitants par an.

Les douze territoires de la MGP contribuent à la croissance du parc et de la population. En nombre de logements, les apports les plus massifs sont ceux de Paris (+2 900 logements/an) et de Grand Orly Seine Bièvre (EPT12, +2 800/an). En taux d'accroissement, les territoires les plus dynamiques sont à Plaine commune (EPT6, +5,4% en 5 ans), Grand-Orly Seine Bièvre (EPT12, +4,9%) et Grand Paris Sud Est Avenir (EPT11, +4,8%).

Un parc social de 770 000 logements sociaux, soit environ 25% des résidences principales de la Métropole

Selon le Répertoire du parc locatif social (RPLS), au 1^{er} janvier 2016, la MGP regroupe **773 691 logements locatifs sociaux** (PLAI, PLUS, PLS et assimilés), auxquels s'ajoutent 94 855 logements PLI et assimilés gérés par les bailleurs sociaux. La Métropole concentre 67% du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux en Ile-de-France.

Le plus grand nombre de logements locatifs sociaux est dans Paris (25% des logements locatifs sociaux de la Métropole), Grand Orly Seine Bièvre (12%), Est-Ensemble et Plaine Commune (9%).

La répartition du parc social entre les territoires et entre les communes est déséquilibrée malgré l'application de la loi SRU.

56 communes de la MGP n'ont pas encore atteint l'objectif de 25%.

Les taux les plus élevés sont à Plaine Commune et Est Ensemble (40%), Grand Paris Seine Ouest et ParisEstMarne&Bois sont les plus faibles (- de 20%).

Les ménages du parc social sont très peu mobiles (le taux de rotation de 5,4%), ce qui conduit à des situations fréquentes de sur ou sous occupation des logements.

La pression de la demande ne faiblit pas: 490 000 ménages sont inscrits comme demandeurs de logements dans une commune de la MGP .

68 % des ménages de la MGP sont éligibles au logement social et 28% ont des revenus en dessous des plafonds d'accès au logement très social - PLAI.

Enjeux

Le respect de l'objectif de production de 22700 logements locatifs sociaux par an

Une plus grande mobilité des ménages dans le parc social et la réduction des situations de sous-occupation

Un rééquilibrage géographique de l'offre de logement social

Un parcours résidentiel des publics en difficulté en renforçant le lien entre l'hébergement et le logement

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

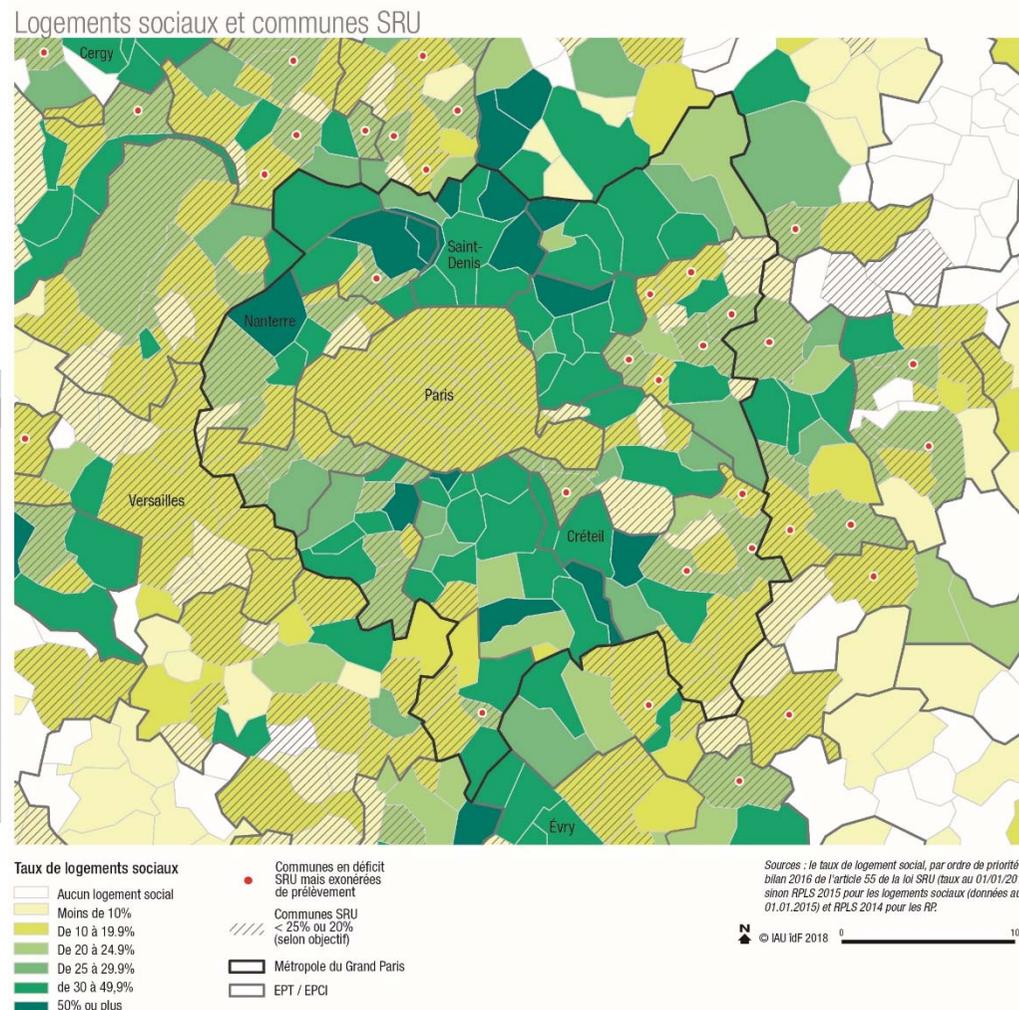
Une construction qui repart à la hausse depuis quelques années
Un parc social important mais inégalement réparti et faisant face à une demande très élevée

Un parc social développé de 770 000 logements sociaux (soit environ 25% des résidences principales) mais une pression de la demande très élevée

Demandes et attributions de logements sociaux dans la MGP

| Territoires | Demandes en cours | | Demandes satisfaites | | Pression |
|----------------------------------|-------------------|-------|----------------------|-------|----------|
| | T3-TOTAL | % MGP | T4-TOTAL | % MGP | |
| T1 - Paris | 170 499 | 37,1% | 10 637 | 21,8% | 16,0 |
| T2 – Vallée Sud Grand Paris | 21 410 | 4,7% | 3 048 | 6,3% | 7,0 |
| T3 - Grand Paris Seine Ouest | 16 371 | 3,6% | 2 117 | 4,3% | 7,7 |
| T4 - Paris Ouest La Défense | 33 811 | 7,4% | 3 779 | 7,8% | 8,9 |
| T5 - Boucle Nord De Seine | 29 990 | 6,5% | 3 671 | 7,5% | 8,2 |
| T6 - Plaine Commune | 30 332 | 6,6% | 4 043 | 8,3% | 7,5 |
| T7 - Paris Terres d'Envol | 19 434 | 4,2% | 2 832 | 5,8% | 6,9 |
| T8 - Est Ensemble | 32 495 | 7,1% | 4 308 | 8,8% | 7,5 |
| T9 - Grand Paris Grand Est | 16 918 | 3,7% | 2 422 | 5,0% | 7,0 |
| T10 - Paris Est Marne&Bois | 25 617 | 5,6% | 2 544 | 5,2% | 10,1 |
| T11 - Grand Paris Sud Est Avenir | 17 776 | 3,9% | 2 736 | 5,6% | 6,5 |
| T12 - Grand Orly Seine Bièvre | 44 678 | 9,7% | 6 611 | 13,6% | 6,8 |
| Métropole du Grand Paris | 459 331 | 100% | 48 748 | 100% | 9,4 |
| Ile-de-France | 634 538 | | 81 451 | | |

Source : RPLS au 1/1/2016, SNE 2017



B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

Une nouvelle dynamique de rénovation et de réhabilitation énergétique du parc de logements existant

158 quartiers de la politique de la ville regroupent 916 000 habitants, soit 13 % de la population sur 6 % du territoire de la MGP.

Ces quartiers se situent sur 69 des 131 communes de la MGP, majoritairement au nord du territoire métropolitain, ils occupent 28 % de Plaine Commune, 19 % d'Est Ensemble. Seul Grand Paris Seine Ouest n'a aucun périmètre prioritaire sur son territoire.

Les quartiers prioritaires de la MGP se distinguent par une population jeune particulièrement présente : 30 % des habitants sont âgés de moins de 18 ans (contre 23 % de la population totale de la MGP).

Les périmètres ont été définis en fonction d'un critère unique relatif à la pauvreté. **40 % des ménages qui y résident vivent sous le seuil de bas revenus** (fixé à moins de 937 euros par mois par unité de consommation), une proportion nettement supérieure à celle constatée sur l'ensemble du territoire (19 %). C'est particulièrement le cas dans le territoire Grand Paris Grand Est, où 45 % des ménages vivent sous le seuil de bas revenus.

Le parc de logements est assez différent d'un QPV à l'autre. 33 % des logements locatifs sociaux de la MGP sont implantés dans un QPV en moyenne. 66 quartiers font l'objet du nouveau programme national de renouvellement urbain (ANRU2). Il sont principalement constitués de grands ensembles des années 60-70 sur lesquels vont porter autant de projets de requalification urbaine qui viendront contribuer à la transformation des villes en synergie avec les projets métropolitains.

Enjeu

La redynamisation des quartiers de la politique de la ville et le soutien aux actions de l'ANRU pour le désenclavement urbain, plus de mixité sociale et fonctionnelle

Un bâti ancien avec des besoins de travaux d'amélioration considérables.

7 logements sur 10 ont été construits avant les années 1970. Les besoins en termes de rénovation thermique des bâtiments sont considérables et la nécessité de l'amélioration des performances énergétiques des logements est au cœur du PCAEM.

Le parc de logement est caractérisé par l'existence de poches d'habitat indigne dans les centres anciens dégradés, des copropriétés en difficultés et des quartiers de pavillonnaires occupés par des ménages pauvres, en proie à des marchands de sommeil et des logiques de division pavillonnaire.

Plusieurs sources, toutes imparfaites sont mobilisées pour estimer et repérer l'habitat indigne.

163 000 ménages vivent dans des logements sans confort dans la MGP (données Filocom 2015) et 132 000 ménages vivent en situation de suroccupation lourde (avec moins de 9 m² par personne). Ce sont les logements locatifs privés du centre et du nord-Est de la Métropole qui sont les plus affectés.

Plus de 127 000 logements sont considérés comme faisant partie du parc privé potentiellement indigne (PPPI). En lien avec l'ancienneté du bâti, Paris regroupe la moitié du total des logements de ce parc. Viennent ensuite Plaine Commune (11% du PPPI de la Métropole pour 4% des résidences principales privées), Est Ensemble (7% du PPPI et 4% des résidences principales privées), Grand Orly Seine Bièvre (8% du PPPI et 8% des résidences principales privées).

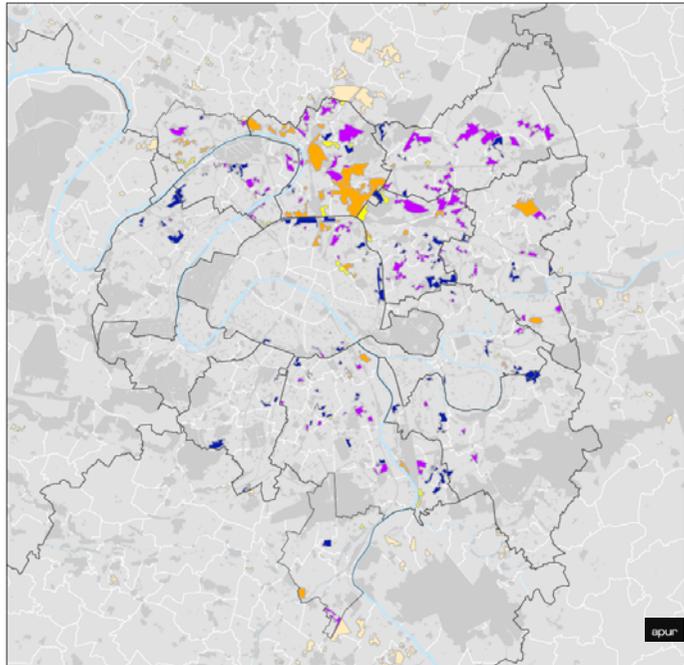
Enjeu

La massification des rénovations dans le parc bâti existant

L'amélioration des performances énergétiques du bâti construit avant les années 1980 et la lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre l'habitat indigne dans l'habitat collectif et le pavillonnaire

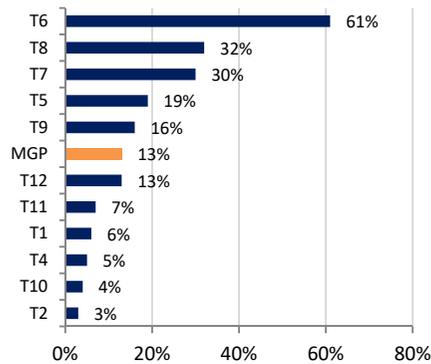
Une nouvelle dynamique de rénovation et de réhabilitation énergétique du parc de logements existant



Part des logements sociaux de type RPL dans le total des logements

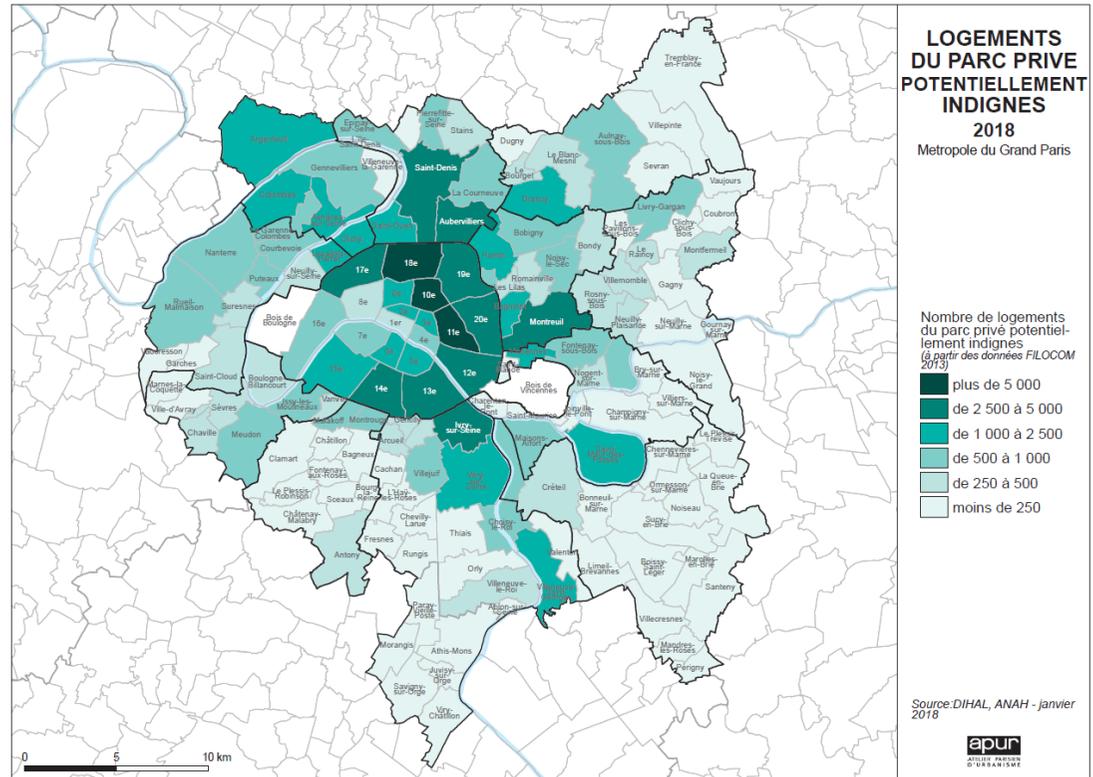


Source : DGFIP 01/01/2013, RPLS 2016 version décret



Part de la population vivant en QPV dans l'ensemble de la population

Source : Insee données fiscales 2010



LOGEMENTS DU PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNES 2018

Métropole du Grand Paris

Nombre de logements du parc privé potentiellement indignes (à partir des données FILOCOM 2013)



Source: DIHAL, ANAH - janvier 2018



Des besoins de travaux sur le parc de logements considérables en lien avec différentes situations : entretien courant d'un parc ancien, politiques de rénovation urbaine, rénovation énergétique ou lutte contre l'habitat indigne.

B3. Une métropole habitée, riche de sa diversité urbaine, mais à la qualité de vie parfois inégale

Une artificialisation des sols très marquée, une dynamique de consommation d'espace à enrayer

Une occupation du sol très artificialisée (87% des sols sont artificialisés). L'habitat individuel est l'occupation du sol dominante de la Métropole (23,3%), 21 000 ha), suivi de l'habitat collectif (17%, 14 000 ha environ) et des espaces ouverts artificialisés: espaces verts urbains, terrains de sports de plein air, friches, jardins, cimetières... (16%, 13 100 ha environ). Les surfaces occupées par les activités représentent environ 10% du territoire soit 9000 ha, celles occupées par les transports également 10%. Les forêts occupent 8%, 6 300 hectares, les espaces agricoles environ 2 200 hectares et les milieux semi-naturels et les surfaces en eau rassemblent 2 500 hectares environ.

La Métropole concentre près de 60% des superficies d'habitat collectif régionales et entre 30 et 40% des surfaces dédiées aux activités et des surfaces dédiées aux équipements de l'Île-de-France. Ces chiffres montrent la **concentration des fonctions urbaines franciliennes et des grands équipements au sein du territoire de la MGP**. A l'opposé, l'occupation du sol confirme la fragmentation des espaces boisés et des espaces agricoles par les infrastructures de transports ou l'urbanisation, ce qui perturbe le fonctionnement de la trame verte et bleue.

Une importante consommation d'espaces entre 1990 et 2012

1 459 hectares d'espaces agricoles, boisés et naturels ont été consommés entre 1990 et 2012 (dont 90% d'espaces agricoles) soit un **rythme annuel moyen de 66 hectares par an**. Cette consommation d'espaces naturels et agricoles, si elle apparaît relativement importante, est à nuancer car elle représente seulement 4% de la consommation observée à l'échelle régionale sur la même période (35 000 hectares d'espaces naturels et agricoles consommés, soit un peu moins de 1 600 ha/an). D'autre part, la quasi-totalité des derniers espaces agricoles a été consommée.

Les espaces agricoles et naturels restants sont indispensables à la fois pour maintenir le cadre de vie des populations et la résilience de la Métropole.

La superficie occupée par des tissus urbains denses (appelés habitat collectif dans le MOS) a augmenté de plus de 1 100 hectares sur cette période. La construction neuve et le développement urbain se sont donc principalement réalisés sous forme de bâtiments collectifs. Ainsi, plus de **500 hectares d'espaces ouverts artificialisés ont été consommés** pour construire de nouveaux quartiers durant cette période. Ces espaces regroupent une diversité d'occupations du sol (terrains vagues, jardins, espaces verts urbains, friches, certains terrains de sports extérieurs, réserves pour cimetières...) qui **seront sollicités pour le renouvellement urbain à venir**.

Pour l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, deux phénomènes sont remarquables:

En termes de forme(s) urbaine(s), l'habitat individuel occupe une forte proportion du territoire métropolitain, 23,3%, alors qu'il accueille 13% du parc de logements. A l'inverse, l'habitat collectif occupe seulement 17% du territoire en accueillant environ 80% des logements de la Métropole.

En termes d'insertion de la nature en ville et de renforcement de l'offre en espaces verts, l'importance superficie occupée par les espaces ouverts artificialisés (16% du territoire) doit être interrogée au regard des impératifs de construction de logements et du maintien d'espaces de respiration à proximité des habitants.

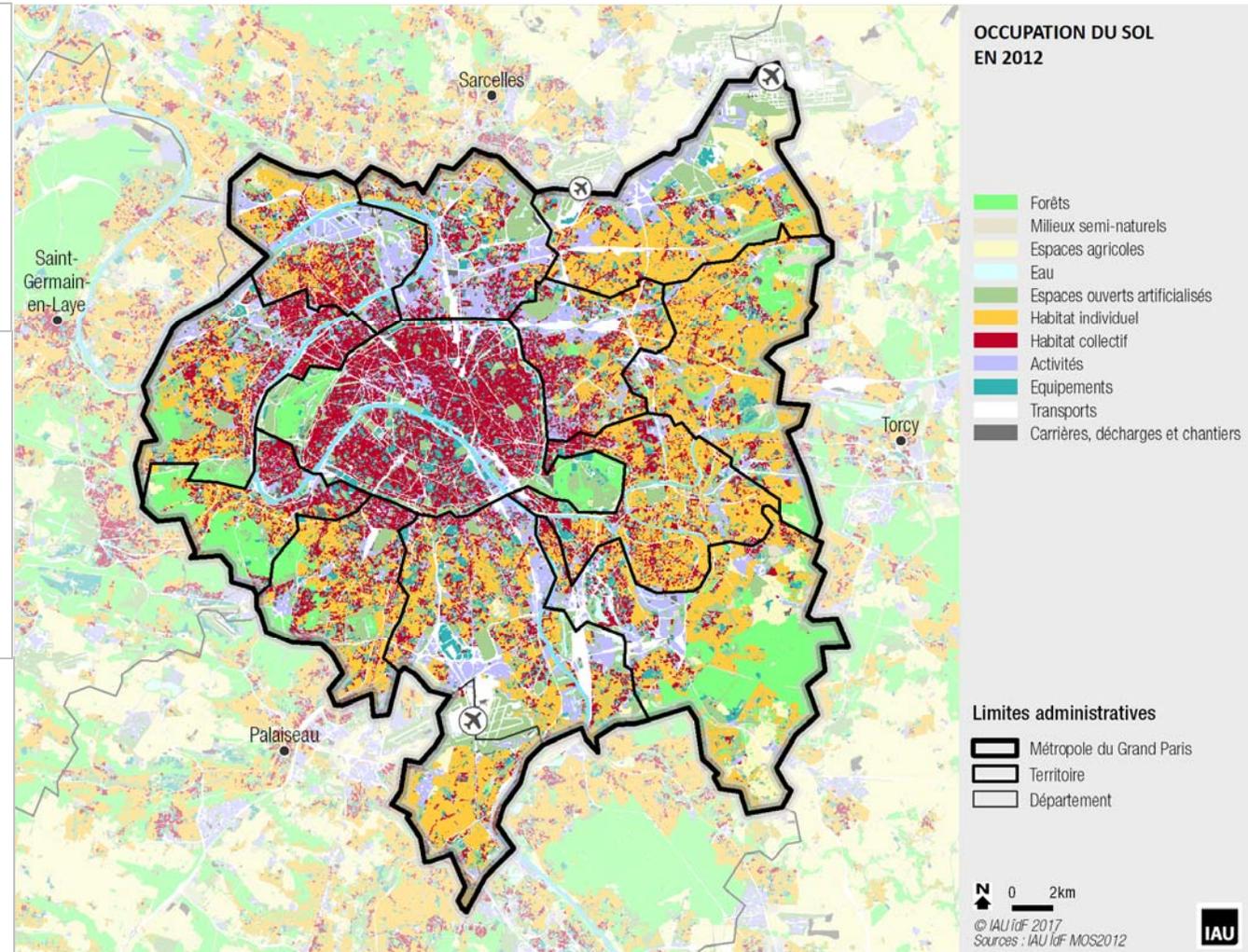
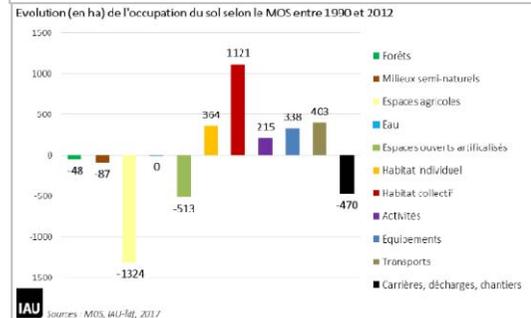
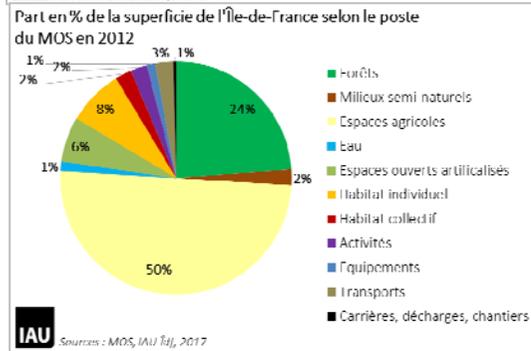
D'une manière globale, **la densification du territoire doit se réaliser au prisme des exigences d'amélioration du cadre de vie à court terme, et de la capacité de résilience de la Métropole sur le long terme**. Un équilibre entre cette exigence de densification de la ville pour réduire son impact environnemental et les enjeux de développement de la trame verte et bleue et des espaces ouverts de respiration et de calme à l'intérieur du tissu urbain est à trouver.

Enjeux

La sanctuarisation des espaces agricoles restants et la diminution de la consommation d'espaces naturels dans les années à venir

La réduction de l'impact environnemental du processus de densification de la ville et le maintien des espaces ouverts dans le tissu urbain

Une artificialisation des sols très marquée, une dynamique de consommation d'espace à enrayer



B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

Le stock bâti existant : un élément essentiel pour conforter l'attractivité, la qualité de vie et la résilience du territoire métropolitain

Les tissus urbains existants ont, chacun, un rôle primordial à jouer, avec leurs caractéristiques particulières et ses évolutions possibles.

Les tissus urbains denses et continus évoluent peu en apparence. Dans les zones où le marché foncier est tendu, ils ont été fortement requalifiés et restaurés et leur valeur a fortement augmenté. Là où persistent des parcelles d'activités, la tendance est aujourd'hui à la densification par la mise en œuvre d'opérations de logements multiples. Une tendance à la transformation des ensembles de logement en bureaux au centre et à l'ouest s'est développée.

Des politiques d'éradication de l'habitat insalubre, combinées avec des OPAH et des injonctions de ravalement ont augmenté la pérennité du bâti ancien mais de larges poches d'insalubrité subsistent dans le bâti ancien dense.

La requalification de ces tissus urbains anciens est importante car ils participent fortement de l'image des villes et sont porteurs de leur histoire.

Les tissus urbains des grands ensembles de logement des années 50 /70 font l'objet de politiques publiques (programme ANRU 1 et 2). Plusieurs types de projet sont menés:

- des projets de démolition/reconstruction de tours et/ou de barres
- des projets de résidentialisation et de modification des espaces de ces ensembles pour créer un fonctionnement et une ambiance plus urbains en conservant l'esthétique héritée du mouvement moderne.

Ces projets changent profondément la physionomie des villes en requalifiant ces quartiers.

La mixité sociale et fonctionnelle de ces quartiers reste à développer.

Les tissus pavillonnaires évoluent. Environ 10% de ce parc se modifie chaque année, soit par des extensions et surélévations, pour la plupart modestes (car les PLU les empêchent), soit par des divisions de bâtis et de parcelles. Dans les cas les plus critiques, un processus de paupérisation s'enclenche amenant une suroccupation des pavillons et une insalubrité des logements. Ce phénomène est rarement isolé et se concentre dans certains quartiers des villes du nord et de l'est.

Les quartiers pavillonnaires, grâce à la multitude des jardins jouent un rôle environnemental et climatique important. Ils sont moins impactés par les îlots de chaleur urbains lors des épisodes caniculaires. Ils pourraient devenir des « îlots de fraîcheur » qui contribuent à réguler les effets du changement climatique.

Certains quartiers pavillonnaires sont en zone inondable, leur pérennité est alors à évaluer à l'aune du risque et des possibilités de le gérer.

Les zones d'activités économiques (ZAE), sont de grandes zones monofonctionnelles. Les ZAE sont généralement des lotissements de bâtiments d'entrepôt et de production d'un seul niveau, alignés le long de larges routes permettant l'accès des camions. Elles accueillent toutes sortes d'entreprises de production, de logistique et de e-commerce. La plupart des ZAE sont anciennes et peu gérées. Elles occupent de grandes surfaces et forment des enclaves dans les villes. Elles ont un potentiel de développement et de renouvellement très importants mais il ne peut être spontané. La logistique urbaine, les nouvelles activités économiques et les grands services urbains de demain auront besoin de ce type d'implantation.

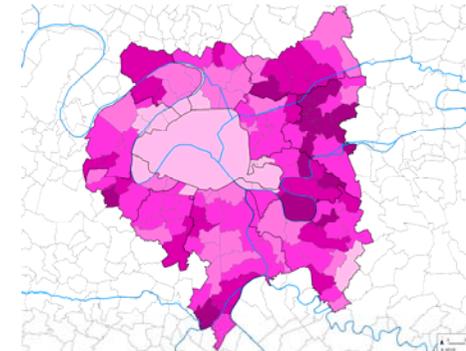
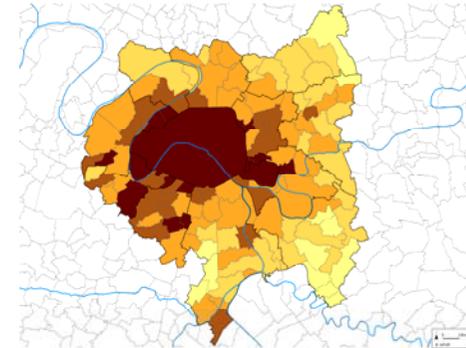
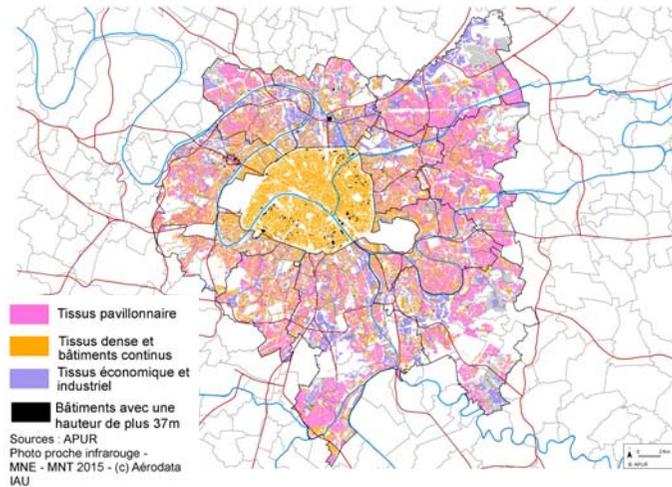
Enjeu

La mobilisation des tissus existants et de leurs potentiels pour répondre aux défis d'attractivité, de qualité de vie et de résilience du territoire métropolitain

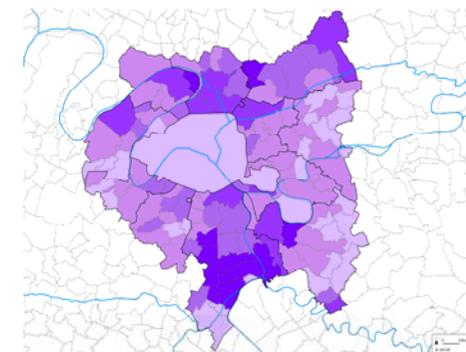
B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

Le stock bâti existant : un élément essentiel pour conforter l'attractivité, la qualité de vie et la résilience du territoire métropolitain

Les différents types de tissus urbains existants



Des grands ensembles à mieux intégrer



La nature dans l'espace métropolitain : inégalités territoriales et proximités disparates

La présence de la nature dans l'espace métropolitain est inégale, l'accessibilité à un jardin, un bois ou un parc n'est pas toujours aisée.

Au cœur de la métropole, trois types d'espaces de nature existent :

- les bois et forêts domaniales aménagés constituent les plus grands espaces verts, fréquentés par tous, dotés d'équipements sportifs et d'hippodromes et dans lesquels on se rend de partout (6300 ha) ;
- Les 27 grands parcs de plus de 100 ha (6100 ha) et les 83 parcs de taille moyenne de 15 à 100 ha (2089 ha), S'y ajoutent les 5 grands parcs sportifs interdépartementaux (Parcs de Choisy et du Tremblay, Parc de Marville, Parc de Bobigny et Parc de Puteaux) les bases de loisirs naturelles et nautiques
- la multitude de jardins de taille modestes (2478 jardins de moins d'1ha qui occupent 709 ha), voués à une fréquentation de proximité

Aux franges de la métropole, ce sont les grandes forêts qui dominent et quelques rares espaces agricoles encore présents.

La superficie d'espaces verts ouverts au public par habitant est de 15,6 m²/habitant dans la MGP ce qui est un score plutôt bon mais il cache de fortes disparités : le cœur de la Métropole manque de grands parcs mais ce manque est compensé par une très bonne accessibilité de proximité à de petits espaces verts. Environ 27% de la population métropolitaine souffre d'une carence en termes d'accessibilité.

Les secteurs carencés selon le double critère d'offre et d'accessibilité se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain, se conjuguant parfois avec une situation de point noir environnemental. De nombreux projets de densification risquent d'aggraver cette situation.

La Seine redevient depuis quelques années un lieu accessible à la population, avec des berges renaturées et des parcours de promenades, les berges des canaux sont réaménagées peu à peu en espaces publics en lien avec nouveaux quartiers qui les bordent.

La Marne constitue le fleuve le plus accessible et le plus amène, avec ses bases nautiques, ses ports de plaisance et ses berges publiques.

La santé de la population est meilleure lorsqu'elle accède aisément à un espace de nature public. Le besoin d'espaces de jeux et de loisirs de proximité est grand surtout pour les résidents des quartiers denses d'habitat collectif. Les jardins, les parcs publics, les bois et les forêts sont devenus de véritables équipements. Dotés de la Wifi, ils sont des lieux de travail, avec des pelouses accessibles des lieux de pique-nique et de pratique sportives. Ils intègrent des jardins partagés, des lieux pédagogiques, des conservatoires de la nature. Gérés de façon écologique, ils sont des lieux favorables à la biodiversité.

Ils constituent un maillage serré qui met une grande part de la population de la métropole, qu'elle y réside ou qu'elle y travaille, à moins de 10mn à pied d'un espace de nature public. Ceci est précieux et à conforter.

La nature joue un rôle climatique important, elle protège de la chaleur et ne la stocke pas. Les canicules d'été, les îlots de chaleur urbain, pour être supportables doivent être régulés par une présence d'espaces de nature dans lesquels on peut se réfugier de jour comme de nuit.

Jardins et parcs dotés de bassins d'eau, esplanades dégagées enherbées, couvert d'arbres et rues bordées d'arbres d'alignement, berges naturelles de fleuve et de canaux... sont autant de lieux complémentaires les uns des autres qui contribuent au confort de la vie urbaine. Ils sont nombreux dans la métropole mais sont encore trop absents pour constituer une trame verte et bleue efficace. De multiples espaces non bâtis, routes, parkings à ciel ouverts... ne contribuent pas aujourd'hui, à la présence de la nature, et sont à l'inverse, minéraux, imperméables et chauds.

Enjeux

La création de nouveaux espaces verts et boisés accessibles au public

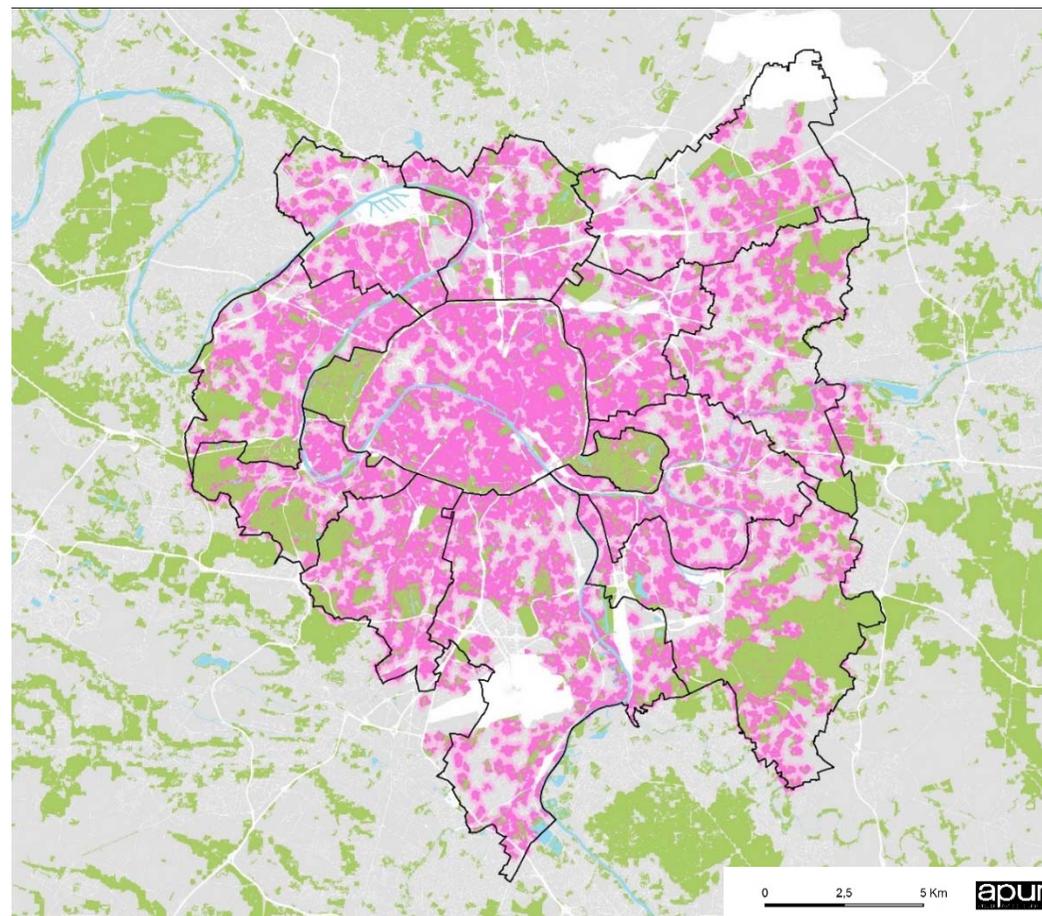
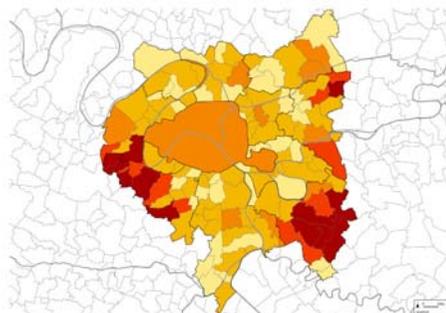
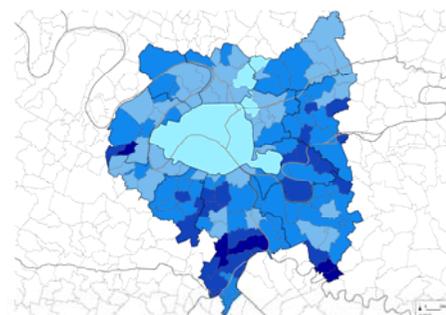
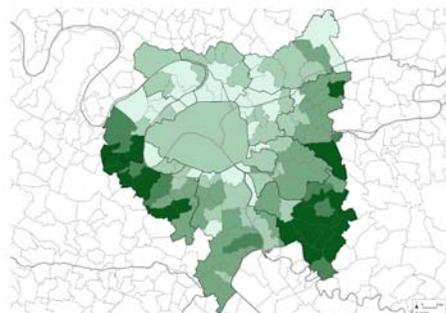
Le renforcement du rôle social, culturel, écologique, sanitaire et climatique de la nature

La sollicitation de tous les espaces non bâtis pour le développement du réseau des espaces de nature

La renaturation des sites fluviaux

B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

La nature dans l'espace métropolitain : inégalités territoriales et proximités disparates



Territoires situés à moins de 300 et 500 m d'un espace vert, d'un parc ou d'un jardin public



B3. Une métropole habitée, riche de sa diversité urbaine, mais à la qualité de vie parfois inégale

De nombreux projets en cours porteurs de nouvelles exigences urbaines et environnementales

Depuis la loi de décentralisation de 1983, les politiques d'aménagement urbain sont menées par les communes, elles développent des projets plus urbains et plus mixtes pour requalifier leurs territoires.

Depuis les années 1990, 2000 une nouvelle génération de projets se développe: requalification des centres villes (EX: Montreuil, Arcueil, Blanc Mesnil, Pantin...) et construction de nouveaux quartiers mixtes sur les friches industrielles (EX: Paris rive Gauche, Clichy -Batignolles; ZAC du Trapèze et de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt, des Docks à Saint Ouen, de l'Horloge à Romainville, les Terrasses à Nanterre..., la création d'une série de grands parcs publics (Ex: parc Jean Moulin, parc des Cormailles, Parc des Hautes Bruyères, Parc Martin Luther King, parc des Docks, les jardins de l'Arche...); des projets de grands équipements culturels (CND, 104 Aubervilliers, Cité du Cinéma, Seine musicale, MacVal...).

La reconquête de bords de Seine et des canaux pour le public a été amorcée ainsi que la requalification des grandes voies (souvent avec l'arrivée du tramway T1, T2, T3, T4...) mais la plupart d'entre elles restent encore routières et n'ont bénéficié d'aucun travaux de transformation (Ex RN2 et RN3, RD 115, RD34...).

Des études sont en cours pour initier une transformation des autoroutes (A1 et A4, boulevard périphérique...) afin de les rendre plus urbaines et d'y intégrer des lignes de transports en commun.

Les projets actuels ont à relever un double défi: gérer l'adaptation au changement climatique et améliorer la qualité de la vie urbaine

De nombreux grands projets sont en cours et à l'étude

Sur le territoire de la métropole, 184 ZAC sont en cours de réalisation (sur environ 2930 ha) et 28 ZAC sont à l'étude (sur près de 270 ha). D'autres à l'étude comme le site de PSA à Aulnay.

Ce sont essentiellement les grands sites industriels à l'abandon qui accueillent ces projets qui aujourd'hui se développent indépendamment les uns des autres. Ils devraient produire au moins 11,8 millions de m² de logement d'ici 2025 et 9 millions de m² de bureaux, 4 millions de m² d'activités, 2 millions de m² d'équipements et de services, 3,2 millions de m² de parcs, jardins et espaces verts (y compris les projets qui seront hérités des JO).

De plus 120 projets NPNRU ont été lancés en 2016 dans le cadre du programme ANRU 2; leurs projets et leurs programmes sont en cours de définition. Sur certains sites, ils reconduisent les projets engagés depuis 2001 par l'ANRU 1.

La consultation Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) a initié 51 projets pour un total de 1,82 millions de m². Ces projets intègrent les enjeux climatiques et environnementaux qui vont s'imposer à tous et façonner différemment les projets, pour y intégrer les infrastructures nécessaires à la réussite de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

Enjeux

L'émergence d'une nouvelle génération de projets « post COP21 », pour certains en relation avec le RGPE

La complémentarité entre les projets, notamment sur les grands sites (Seine, canaux, voies majeures etc.)

L'augmentation des exigences environnementales et climatiques portées par les projets

L'intégration des grands services urbains d'un type nouveau et des modes de gestion apportés par le numérique

B3. Une métropole habitée, riche de sa diversité urbaine, mais à la qualité de vie parfois inégale

De nombreux projets en cours porteurs de nouvelles exigences urbaines et environnementales

Les projets actuels s'appuient sur l'héritage de la ville existante pour relever un double défi: gérer l'adaptation au changement climatique et améliorer la qualité de la vie urbaine.

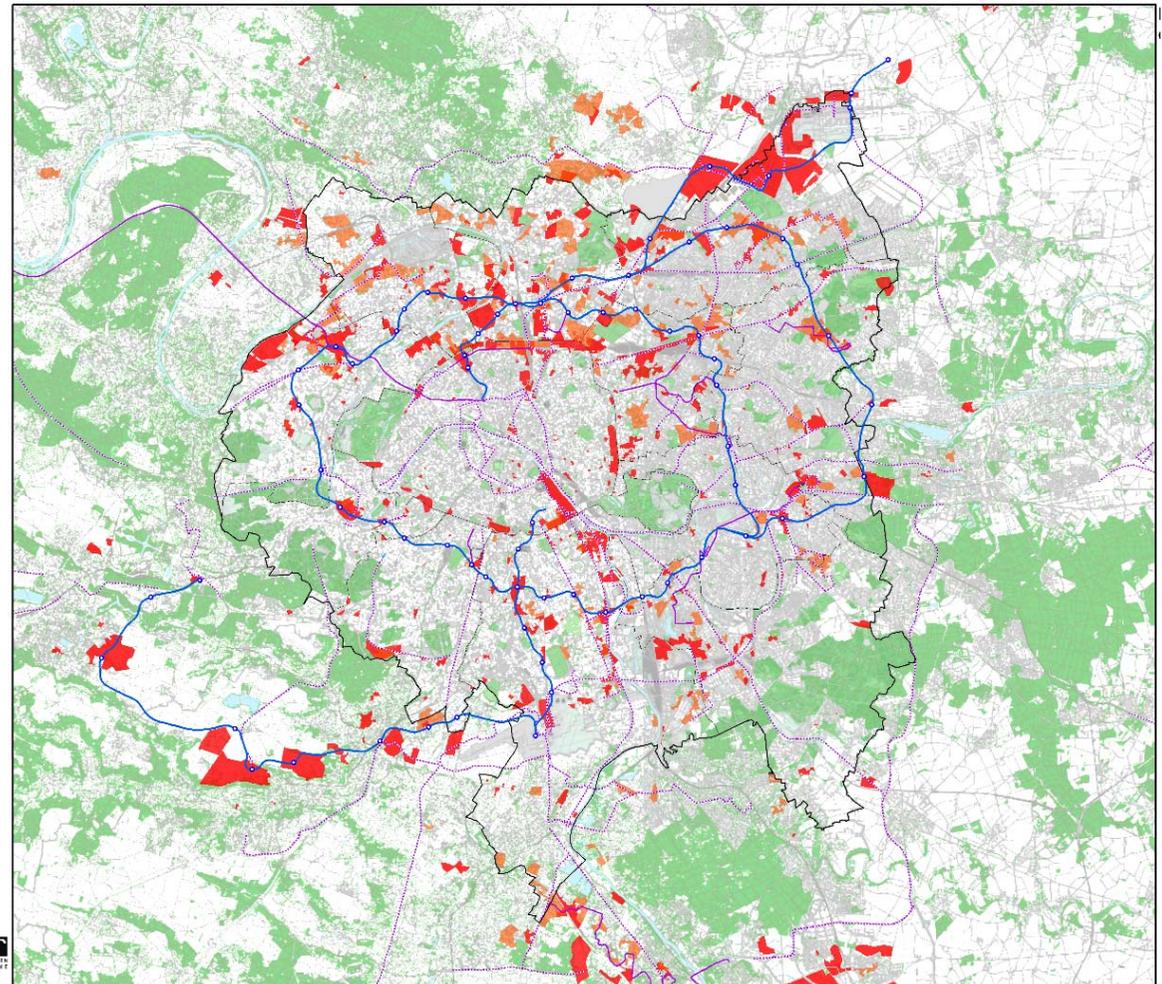
De nombreux projets sont en cours ou à l'étude. Ils bénéficieront de l'arrivée du nouveau réseau de transport. Ils seront les premiers projets « post COP 21 ».



Le Tremblay en France, place des Droits de l'Homme, 2011



Nanterre, écoquartier du Chemin de l'Île, 2012



Projets urbains en cours dans la métropole

B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

La vitalité des Centres villes : une réalité contrastée, une vigilance nécessaire

Les centres villes anciens ont comme caractéristique un tissu urbain constitué de petits immeubles alignés le long des voies principales. La mairie, l'église, les rues commerçantes et les principaux équipements publics s'y trouvent dans un périmètre réduit (Ex: Saint Denis, Aubervilliers, Bourget, Drancy; Romainville, Les Lilas, Gagny, le Raincy, Villepinte, Vincennes, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne; Ivry, Gentilly, Alfortville, Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Paray-Vieille-Poste, Nanterre, Suresnes, Rueil Malmaison...)

Paris est une ville dont les arrondissements centraux fonctionnent comme un immense centre-ville métropolitain, mais hors Paris, le territoire est constitué d'une multitude de centres villes plus ou moins importants hérités à la fois des bourgs anciens, de centres villes créés au 20^e siècle et de lieux dits de « centralité » qui regroupent des fonctions, (notamment commerciales) attractives à l'échelle de la métropole.

Les centres villes plus récents sont hérités des projets de l'entre deux guerres (le Prés saint Gervais, la Courneuve, Boulogne Billancourt, Montreuil) ou des années 1950 -1970 (EX: le Blanc-Mesnil, Bobigny, Créteil, Le Tremblay...).

Depuis une vingtaine d'années, la plupart des municipalités ont menées des politiques de réhabilitation de leur centre ancien pour éviter leur dégradation, y apporter des aménités nouvelles, des espaces publics requalifiés et un dynamisme commercial.

C'est toutefois là que se trouvent encore aujourd'hui **des poches d'insalubrité et de sur occupation de logements anciens, une attractivité résidentielle faible, des commerces locaux fragiles et une vacance importante, des difficultés d'accès et une image dégradée.**

Des centres villes vivants, accessibles à tous, où l'on se rend par plaisir et où se trouvent les services quotidiens nécessaires à la qualité de la vie urbaine sont garants de cohésion sociale et d'attractivité économique et culturelle.

Des outils pour le maintien des commerces, l'amélioration de l'habitat existant, les politiques coordonnées portant à la fois sur le bâti, l'espace public, l'accès aux services par le numérique et l'animation sont menées par nombre de villes et peuvent servir d'exemples à d'autres. L'action volontaire de la MGP, menée dans le cadre du groupe de travail CVV est une première action pour mettre en réseau des institutions et organismes capables d'aider et de soutenir les villes.

D'autres types de centralités existent, notamment dans de vastes zones commerciales situées aux abords des autoroutes (Rosny 2, Aéroville) et de certaines gares RER ou du métro (Créteil Soleil, les 4 temps à La Défense). On en dénombre aujourd'hui 20 dans la métropole. Les hyper et supermarchés installés le plus souvent en périphérie des villes restent très peu accessibles en transport en commun et leur desserte, essentiellement routière, engendre une multiplication des déplacements automobiles et de très grandes zones de parkings.

Une nouvelle génération de centres commerciaux s'y ajoute, plus urbains, plus intégrés aux pratiques commerciales de centre-ville (la Vache Noire à Arcueil, Okabé au KB, So Ouest à Levallois Perret, Beaugrenelle à Paris, les passages à Boulogne Billancourt...), capables de synergie avec les commerces de proximité, accessibles à pied ou en vélo, proches des lignes de transport en commun de surface (bus, tram).

Enjeux

La coordination des politiques portant sur la rénovation du bâti, l'espace public, l'accès aux services par le numérique et l'animation

Le maintien des commerces et le développement des services

Le déploiement du numérique

La vitalité des Centres villes : une réalité contrastée, une vigilance nécessaire

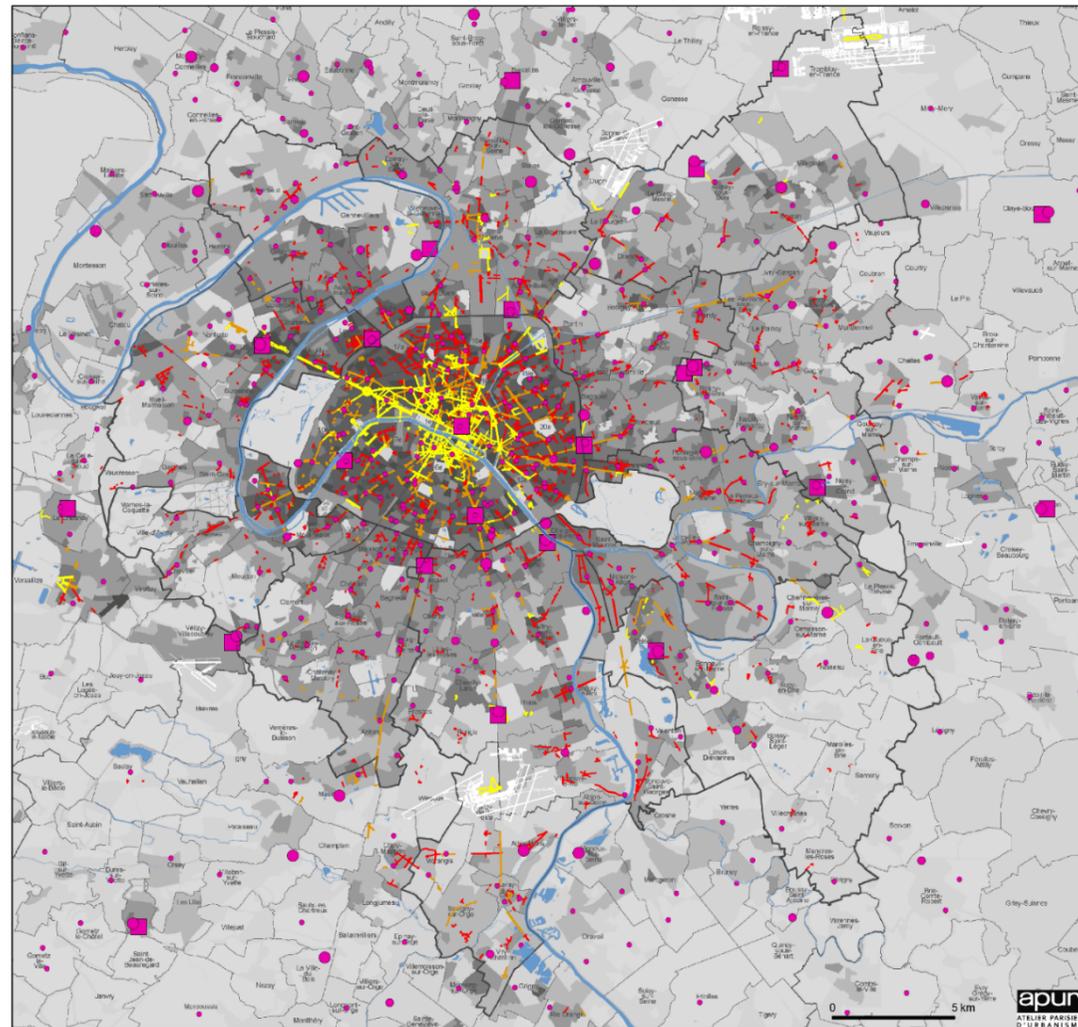
Les centres ville ont de multiples formes. Ils sont repérables à la multiplicité et à la concentration des fonctions qui s’y mêlent. Ils sont des lieux de destination qui doivent renforcer leur attractivité. Aujourd’hui, les grandes zones commerciales jouent aussi un rôle de « centralité » pour les métropolitains. Les rendre plus urbaines est un enjeu pour la qualité de la vie urbaine



Centre-ville ancien: - Bry-sur Marne



Centre-ville recomposé autour une place-jardin - Le Blanc Mesnil



B4. Une offre métropolitaine en équipements satisfaisante, des usages et des services disparates

Vers une qualité de service et un accès aux équipements pour tous les métropolitains

Un haut niveau d'équipement dans la Métropole du Grand Paris, mais une offre parfois en deçà des standards d'autres métropoles

Dans le champ du sport, la Métropole du Grand Paris se situe dans la moyenne basse des métropoles françaises avec un taux moyen de 17,2 équipements pour 10 000 habitants (24,2 en moyenne pour l'ensemble des métropoles). En matière de santé, la MGP dispose d'une densité de médecins plus faible que les autres métropoles. En revanche concernant les champs de la culture et de l'enseignement supérieur, elle se situe en tête de classement, bénéficiant d'une offre en équipements particulièrement dense au regard du nombre d'habitants.

Des déséquilibres entre les territoires

Au-delà des moyennes, les niveaux d'équipement sont inégaux selon les territoires. En matière d'enseignement supérieur et d'équipements culturels, Paris se démarque par rapport à ses voisins même si les lieux de diffusion et de création culturelle se développent plus rapidement en dehors de la capitale.

Rapportée à la population desservie, la présence des équipements sportifs montre également de fortes disparités. Paris et les EPT du nord-est apparaissent sous équipés alors que les EPT de l'ouest bénéficient d'une offre d'équipements plus dense et diversifiée.

Enfin en matière de santé, de fortes inégalités existent dans la répartition de l'offre au sein du territoire métropolitain, surtout en ce qui concerne la médecine de ville et les spécialistes. Les EPT de l'ouest sont en moyenne mieux dotés.

Une accessibilité aux équipements qui sera renforcée par les projets de transport

La Métropole du Grand Paris bénéficie dans son ensemble d'un maillage régulier en équipements publics qui explique un recours plus systématique aux transports en commun ou aux modes actifs pour s'y rendre.

Dans ce contexte, les projets de transport et en premier lieu le Grand Paris Express contribueront à renforcer l'accessibilité au réseau existant d'équipements. Les gains d'accessibilité et la mise en réseau seront ainsi un vecteur d'optimisation de l'offre culturelle, sportive et de santé de la Métropole, ce qui devrait participer à la réduction des inégalités. L'amélioration des parcours à proximité des gares, sont donc un enjeu pour une meilleure utilisation du réseau d'équipements existant.

Une offre en équipements, des usages et des pratiques qui évoluent

Plusieurs éléments de contexte interrogent et contribuent à faire évoluer l'offre d'équipements aujourd'hui : des moyens fonciers et financiers plus limités, des pratiques plus diverses et moins ancrées territorialement, des attentes en matière de confort et d'extension des horaires, des évolutions liées au numérique...

L'espace public a également connu de larges transformations durant ces dernières décennies. devenant un lieu multifonctionnel qui remplit désormais des fonctions d'équipement : on y mange, on y travaille, on y fait du sport, on s'y connecte... Enfin, une offre de petite échelle, temporaire se développe et bénéficie de la prolifération d'initiatives privées, individuelles ou d'associations. Ces initiatives permettent d'apporter des réponses à des besoins circonscrits dans le temps et de tester des usages (événements...).

Enjeux

Le meilleur équilibre de l'offre d'équipements entre les territoires

L'accès aux équipements pour tous les métropolitains

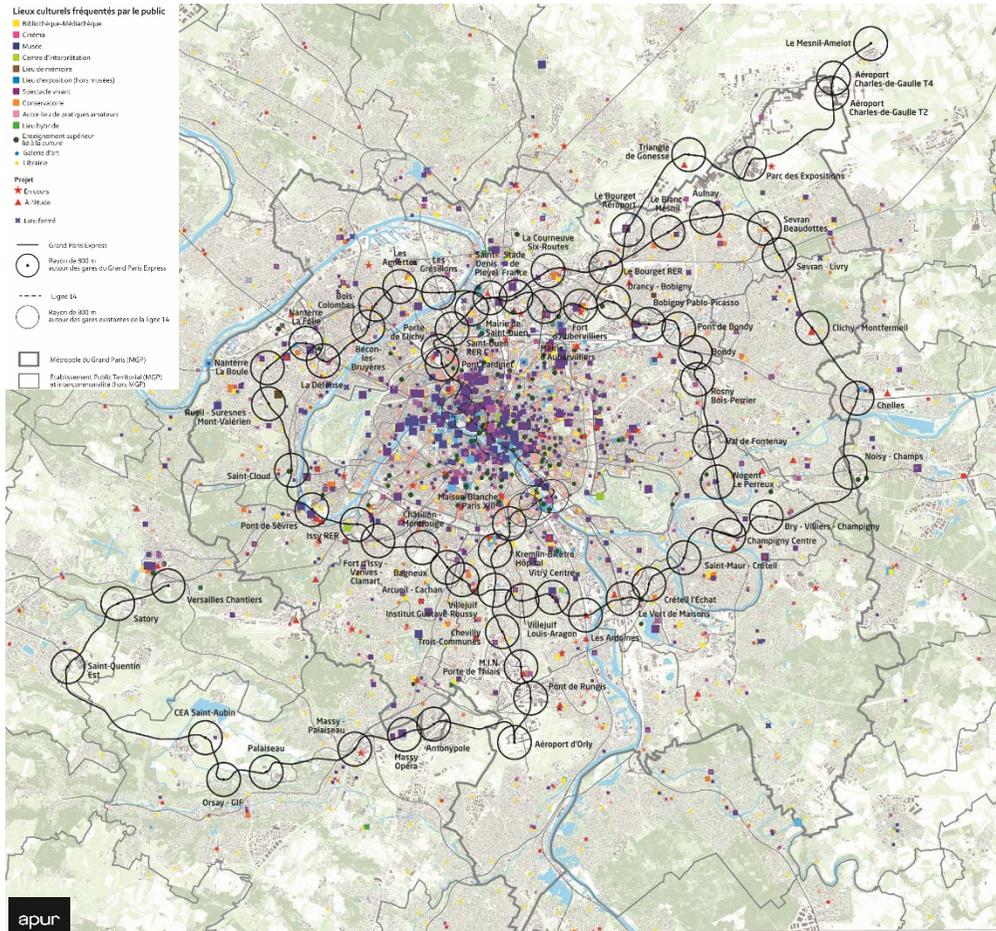
Le meilleur usage des équipements existants

La complémentarité des équipements et la temporalité des pratiques

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B4. Une offre métropolitaine en équipements satisfaisante, des usages et des services disparates

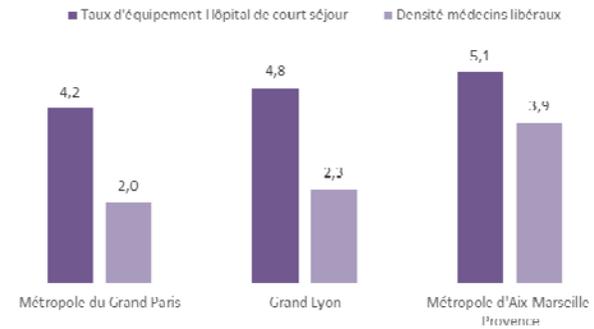
Vers une qualité de service et un accès aux équipements pour tous les métropolitains



Lieux culturels fréquentés par le public avec mention du réseau du Grand Paris Express

Sources : Etude Grand Paris Express et lieux culturels, Juin 2015

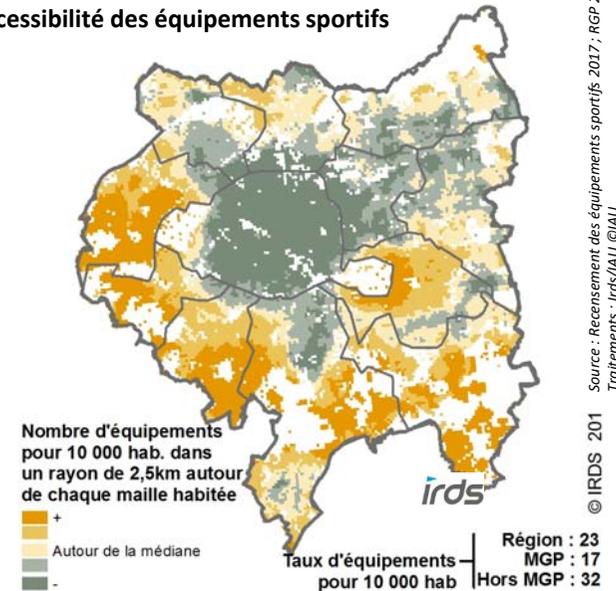
Densité médicales et taux d'équipement hospitalier



Lecture : Tx hôpitaux de court séjour, nombre de lits et places en Médecine Chirurgie Obstétrique pour 1.000 hab ; Densités médecins libéraux, nombre de médecins libéraux pour 10 000 hab.

Source : STATISS 2016, SIRS&PACA 2016, RPPS 2016 ; Traitements : ORSI/IAU @IAU

Accessibilité des équipements sportifs



Source : Recensement des équipements sportifs 2017 - RGP 2013 INSEE Traitements : IRDS/IAU @IAU

© IRDS 201

B5. La performance des mobilités dans les déplacements quotidiens

Une forte concentration des emplois à l'origine de disparités territoriales

Des déplacements à pied et en transports collectifs majoritaires, une dépendance inégale à la voiture

La Métropole concentre 59 % des actifs occupant un emploi et 69 % des emplois d'Île-de-France. Cette concentration de l'activité régionale a pour conséquence que plus de 9 actifs sur 10 habitant à l'intérieur de la métropole y occupent un emploi, soit 2,87 millions d'habitants.

Les disparités territoriales ont des impacts directs et forts sur les déplacements domicile travail.

La moitié (47 %) des navettes domicile-travail internes à la métropole ont pour destination un emploi à Paris. En dehors de Paris, Le territoire de Paris Ouest La Défense (EPT4) regroupe à lui seul 12 % des emplois métropolitains, profitant d'une desserte exceptionnelle en transports collectifs (train, métro, tramway, bus). Il est également le territoire où la part d'actifs résidant à moins de 3 communes de leur lieu de travail est la plus forte (77 %). Les indices de concentration d'emplois et de travail à proximité du domicile sont également importants pour l'EPT Grand Paris Seine Ouest (T3).

A contrario, les territoires où la mobilité de proximité est la plus faible sont Grand Paris Grand Est (EPT9), Grand Paris Sud Est Avenir (EPT11) et Paris Terres d'envol (EPT7).

La Métropole se distingue par l'importance de l'usage des transports collectifs et de la marche.

Près de la moitié des déplacements y sont réalisés à pied (45 %) et les transports collectifs sont majoritaires en termes de kilomètres parcourus (52 %), devant la voiture dont l'usage est en diminution continue (-13 % en dix ans).. La croissance de la marche à pied est particulièrement sensible au cœur de la MGP où les distances à parcourir sont plus faibles, le réseau de voirie plus maillé et les aménagements plus propices aux modes actifs.

Ces constats moyens ne sont pas uniformes : certains territoires sont plus dépendants de la voiture que d'autres, parmi lesquels Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est, Grand Paris Sud Est ou Grand-Paris Orly Seine Bièvre.

Le temps moyen de transport n'est pas uniforme. Il va de 38mn par déplacement en transports collectifs à Paris et de 40 mn à Paris Ouest La Défense ou Grand Paris Seine Ouest dotés d'un réseau dense et fréquent à 52 min à Grand Paris Sud Est Avenir (EPT11), et 55 minutes à Paris Terres d'Envol (EPT7) et 58 min à Grand Paris Grand Est (EPT9).

Enjeux

La réduction des déplacements et une plus grande proximité entre pôles d'emplois et lieux de résidence

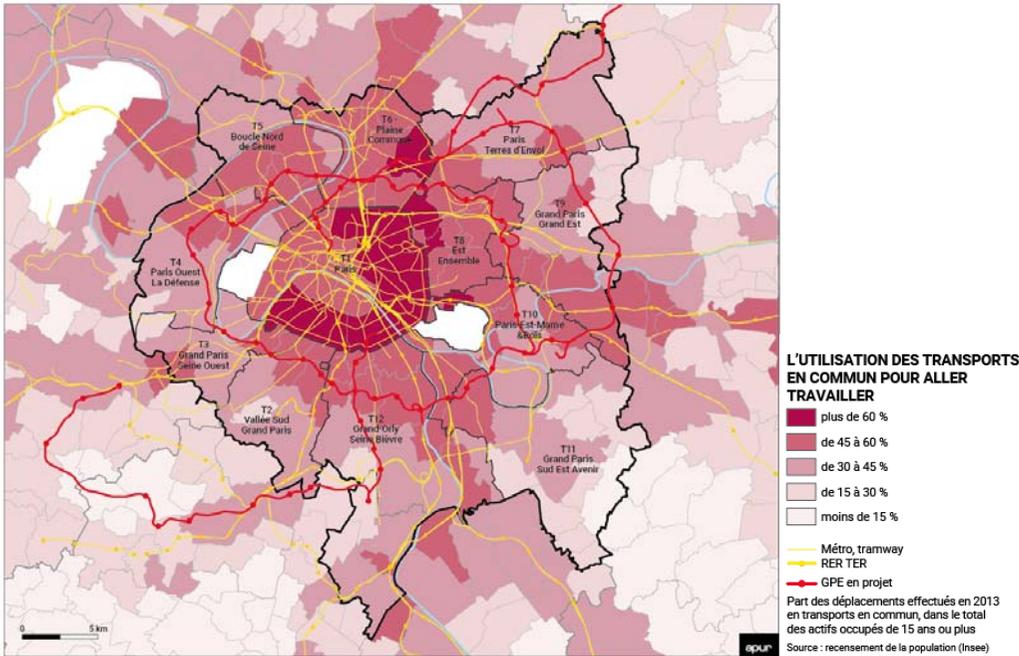
Le développement de la multi-mobilité

La réduction des temps de déplacements

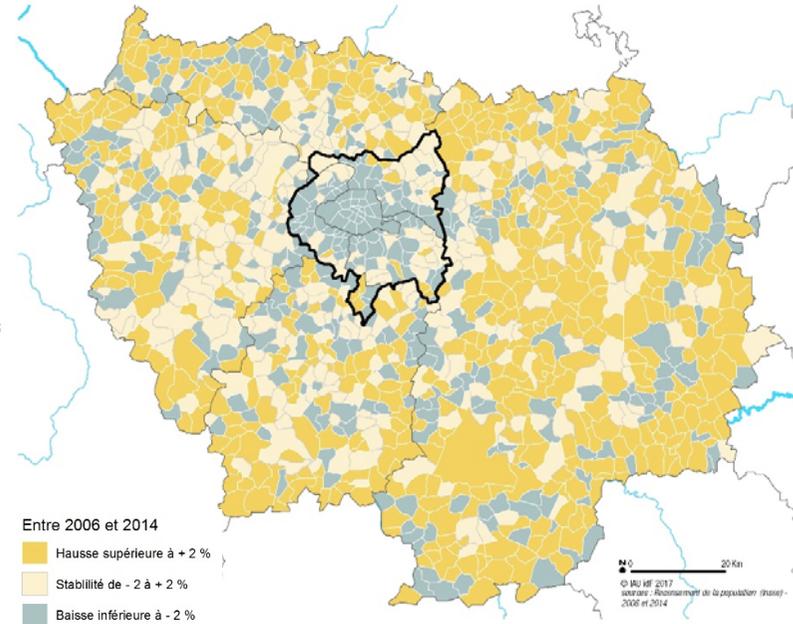
Des déplacements plus confortables et plus sécuritaires

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie
B5. La performance des mobilités dans les déplacements quotidiens

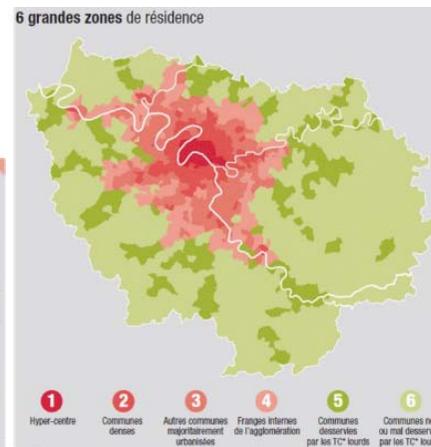
Une forte concentration des emplois à l'origine de disparités territoriales
Des déplacements à pied et en transports collectifs majoritaires, une dépendance inégale à la voiture



Evolution du taux de motorisation



Un rôle croissant des transports collectifs mais une desserte inégale en réseau ferré
Un rôle en diminution de la voiture mais qui reste important en dehors de Paris



B5. La performance des mobilités dans les déplacements quotidiens

L'essor de nouvelles mobilités autour d'espaces publics partagés, de services, des véhicules innovants et des énergies propres

Les déplacements quotidiens sont d'abord des trajets courts réalisés à pied et en bus. Avec une portée moyenne de 2,7km (4,4 km en Ile-de-France), 60% des déplacements dans la Métropole sont inférieurs à 2km (EGT 2010).

En matière de rabattement aux gares, la marche à pied constitue déjà le moyen privilégié pour rejoindre le réseau de transports lourds, suivie des bus et des tramways, alors que la voiture ou le vélo demeurent tout à fait marginaux.

L'arrivée du Grand Paris Express entraînera un essor encore plus considérable de la marche à pied. Autour des gares, ce sont plus de 4000 et 7 000 piétons qui convergeront par exemple vers les gares de Bry-Villiers-Champigny et de Val de Fontenay à l'heure de pointe du matin (source SGP et Ile-de-France Mobilités).

De la route à la rue: un processus est engagé de requalification des espaces publics en faveur des transports collectifs et des modes actifs.

Aujourd'hui, en moyenne, 60 % de la surface de voirie est allouée à la voiture et au stationnement et la trame viaire est particulièrement étroite dans les différents territoires de la Métropole, **En dehors de Paris : 65% des voies font moins de 12 m de large et seulement 20 % des voies font plus de 19 m de large.** Ce constat rend nécessaire d'être imaginatif pour **tenir compte dans l'aménagement des espaces publics de l'ensemble des fonctions et des rôles de l'espace public en ville, avec des trottoirs, des bancs, des arbres...**

La requalification de la voirie, l'évolution de stationnement sur rue là où c'est possible, **la réduction des coupures et des espaces publics dangereux** pour les piétons et les cyclistes sont des enjeux importants à la charge des collectivités locales.

Le réaménagement des espaces publics, la transformation des anciennes routes nationales sous l'action de l'arrivée des tramways et des transports en site propre, ainsi que l'apaisement des centres villes et des quartiers résidentiels à **30 voire 20 km/h**, participent d'un mouvement général en faveur du piéton et des usages locaux dans l'espace public. Mais de nombreux axes restent encore très routiers et accidentogènes, avec des trottoirs étroits non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le nombre quotidien de déplacements à vélo a été multiplié par deux entre 2001 et 2010 et par trois dans la Métropole, en particulier dans les Hauts-de-Seine (+294%). Utilisé pour les trajets quotidiens et en complément des transports collectifs, le vélo est largement utilisé pour les loisirs.

L'arrivée de Vélib' métropolitain et l'essor du vélo à assistance électrique, le développement des services de free-floating vont favoriser le vélo comme mode de déplacement structurant.

L'essor récent des applications usagers et des nouveaux services - véhicules en partage, services VTC, covoiturage... - entraîne l'organisation d'un système innovant de mobilités, portée par de nouveaux acteurs, une offre plus flexible et mieux adaptée à la diversité des territoires et des modèles économiques. La puissance publique va jouer de plus en plus un rôle d'organisateur

Des expérimentations sont en cours: services de location en boucle de véhicules électriques, navettes autonomes, le covoiturage, usages d'énergies plus durables et véhicules partagés.

Enjeux

Des espaces publics marchables et partagés, dotés de services aux mobilités et d'aménités

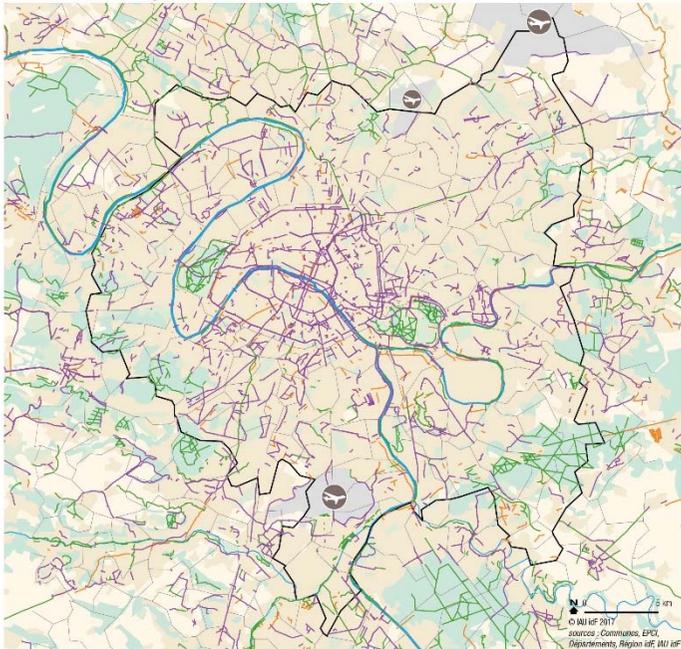
La réduction des coupures urbaines, une meilleure accessibilité des territoires et le renforcement du maillage des espaces publics

L'accès à de nouvelles sources d'énergie et de transport

L'essor de nouvelles mobilités autour d'espaces publics partagés, de services, des véhicules innovants et des énergies propres

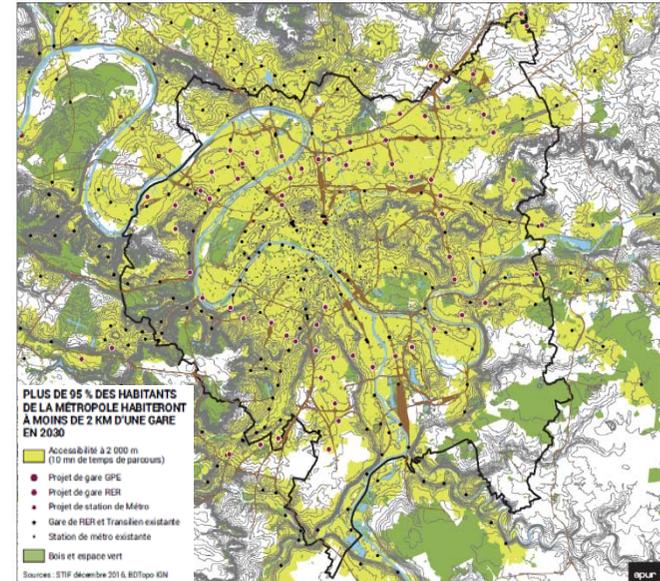
Un bouleversement de l'écosystème des mobilités et du rôle des acteurs publics : vélib' métropolitain, applis, nouveaux services, équipement de l'espace public (bornes hydrogène et GNV, navettes autonomes...)

Les itinéraires cyclables existants dans la MGP

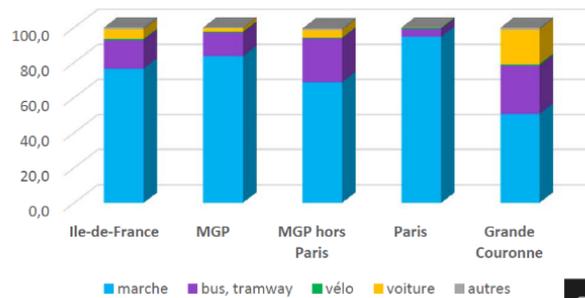


- Légende**
- Rural
 - Urbain construit
 - Urbain ouvert
 - Bois ou forêt
 - Eau
 - Bande cyclable / piste / couloir de bus ouvert
 - Chemin mixte ou voie verte
 - Aménagement inconnu

En 2030, 98% des habitants et des emplois seront situés à moins de 2 km d'une gare (10 mn à vélo), une donnée qui confortant l'importance des modes actifs et du réseau de bus comme mode de rabattement



Modes de rabattement sur les gares et les stations de métro



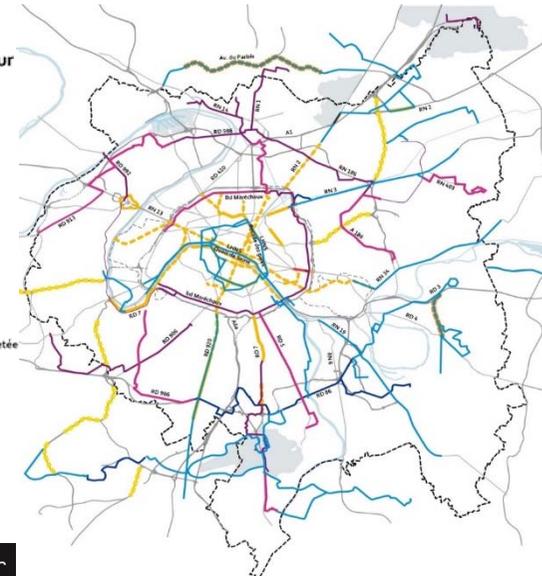
Les aménagements en faveur des TC et des modes actifs

Les aménagements de voirie avec réduction de capacité routière

- TCSF ou site propre existant
- Tramway existant
- Requalification d'espace public (2006-2016)
- Axe express sur autoroute

Les projets d'aménagements de voirie avec réduction de capacité routière

- TCSF en projet ou en réflexion
- Tramway en projet ou en réflexion
- Requalification d'espace public projetée
- Axe express en projet
- Voie structurante en projet
- Tramway sur voies ferrées
- Voies majeures
- Autoroutes et voies rapides
- La Seine, la Marne, les canaux
- Périmètre de la MGP



sources : STIF, DRIEA, Ville de Paris, CD92, CD93, CD94, CD95
 Apur, mai 2016

C/

La Métropole du Grand Paris face
aux défis de la transition
énergétique et de l'adaptation au
changement climatique

C/ La métropole du Grand Paris face aux défis de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

C1. Le socle naturel et climatique métropolitain

C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

C3. Une métropole fortement dépendante

C1. Le socle naturel et climatique métropolitain

Une métropole très émettrice de gaz à effet de serre (GES), porteuse d'une ambition de forte réduction

Objectif neutralité carbone en 2050

+2°C à l'horizon 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle constitue la limite que se sont fixés les chefs d'états réunis lors de la COP21 de Paris en 2015. Cette valeur est présentée comme une « rambarde de sécurité », au-delà de laquelle il serait très difficile voire impossible pour les systèmes naturels et humains de s'adapter aux conséquences du changement climatique. Parmi les scénarios du GIEC, seul le plus ambitieux donne une probabilité supérieure à 50% de limiter la hausse des températures à +2°C à l'horizon 2100. Pour cela, les émissions de GES d'origine anthropiques, cumulées depuis 1870, ne doivent pas dépasser 2900 GtCO₂ sachant que l'humanité a déjà émis 2100 GtCO₂ entre 1870 et 2016. Toutefois, au rythme des émissions actuelles (41 GtCO₂/an), **le budget de 800 GtCO₂ sera épuisé d'ici moins de 20 ans.** Entre 2017 et 2100, cela revient à fortement restreindre les émissions mondiales cumulées à moins de 800 GtCO₂ au total.

Le projet de PCAEM arrêté le 8 décembre 2017 par la Métropole vise ainsi la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet objectif de neutralité carbone repose sur une **réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre** et la mise en place de dispositifs de **compensation** pour les émissions restantes. Le Bilan carbone de la Métropole élaboré à cette occasion présente les différentes sources d'émissions. Elle met ainsi en valeur le poids important des pratiques de consommation, et de la mobilité pour les émissions directes (scopes 1 et 2, 20 Mt sur le territoire métropolitain) et indirectes (scopes 1, 2, et 3, 60 Mt hors transport).

La Métropole est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Métropolitain et de nombreux EPT ont initié leur Plan Climat Air Energie



Des actions déjà engagées à amplifier massivement

Depuis le protocole de Kyoto (1997), le cadre réglementaire a progressivement intégré cet objectif de réduction aux différentes échelles : européenne, nationale (loi TCEV, 2015), et régionale (SRCAE, 2012), métropolitaine (PCAEM) et locale (Plans climat, article 15 des PLU). De premiers objectifs sont ainsi déjà posés. Des actions sont engagées (rénovation thermique du bâti, essor des ENRR, etc) avec des outils spécifiques (Agence locales de l'énergie et du climat), mais dont l'ampleur demeure encore timide face aux ambitions affichées.

Agir sur tous les domaines devient un impératif

Mais surtout, le Bilan carbone de la métropole montre que le chemin vers la neutralité carbone implique des changements, des ruptures, des actions sur toutes les composantes de la Ville : ses transports, sa consommation, ses activités, sa manière d'habiter, de vivre. Cette révolution qui est devant nous ne se fera qu'avec des systèmes et des lieux adaptés pour répondre aux défis d'une métropole neutre en carbone : des lieux pour développer l'économie circulaire (réemploi des matériaux, valorisation des déchets, agriculture urbaine, etc) pour développer davantage des mobilités économes en GES, des réseaux et des systèmes optimisés, mutualisés, plus sobres (sols perméables, essor des ressources locales, etc).

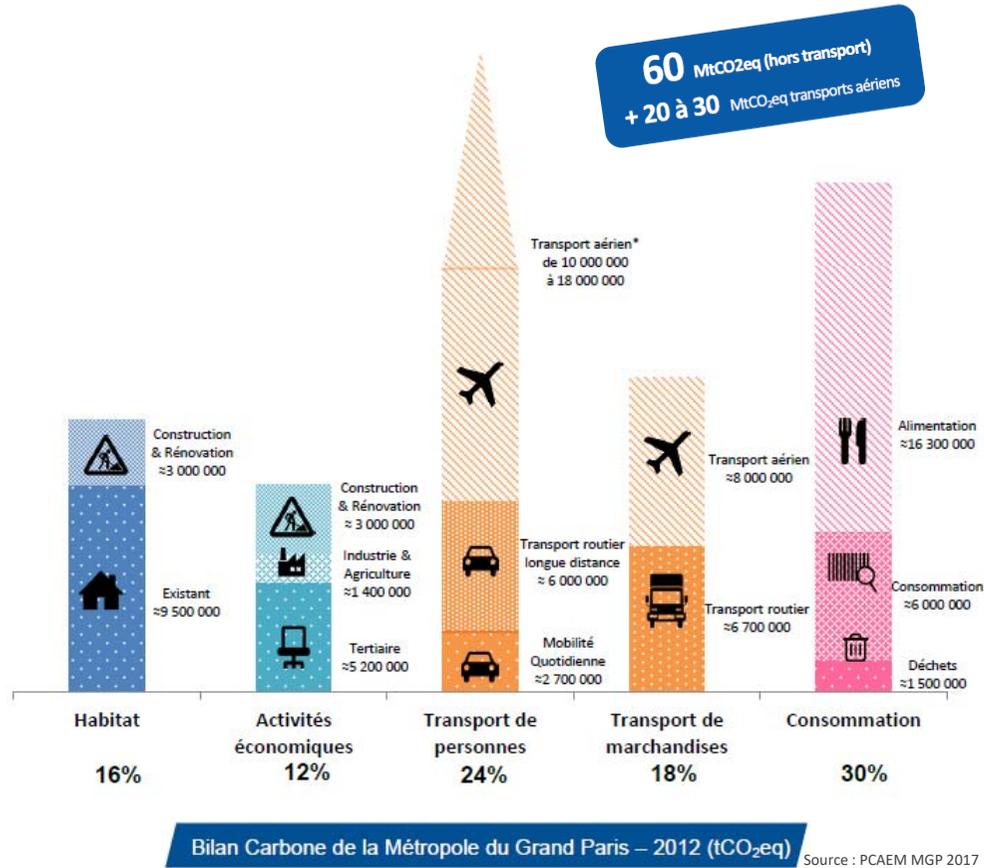
Enjeux

L'accélération des actions engagées : mobilité, transition énergétique, croissance verte

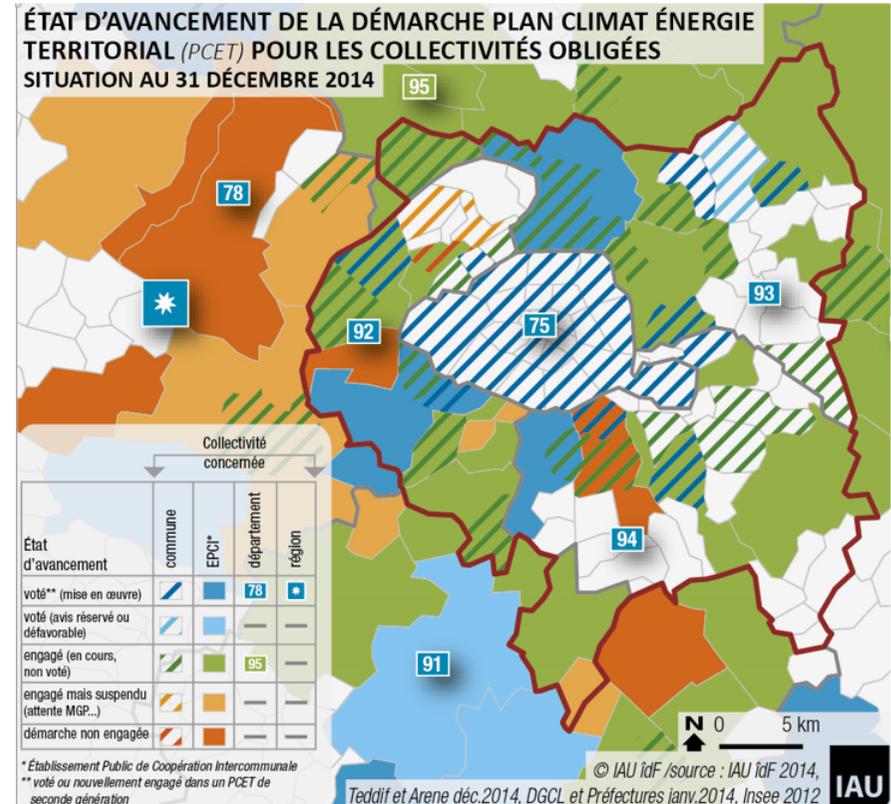
La mobilisation des grands services urbains (eau, énergie, déchets, logistique, etc.) pour davantage de sobriété

C1. Le socle naturel et climatique métropolitain

Une métropole très émettrice de gaz à effet de serre (GES), porteuse d'une ambition de forte réduction



* Les estimations de ce poste sont particulièrement empreintes d'incertitude. La fourchette basse a été retenue pour les %.



C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances, engagée pour plus de robustesse et de résilience

La Métropole du Grand Paris est soumise à un certain nombre de risques et de nuisances.

La diminution de la vulnérabilité face aux inondations par débordement ou par ruissellement est essentielle. Les événements actuels nous le rappellent encore. La Métropole du Grand Paris possède **plus de 10 000 hectares en zone inondable, soit 12% de sa superficie** environ. Ce sont ainsi **335 000 logements, 695 000 habitants, 672 000 emplois 96 600 établissements** qui sont exposés à une crue majeure d'occurrence centennale de la Seine et de la Marne (type 1910). D'autant que les effets territoriaux d'une crue impactent aussi le fonctionnement de la métropole : alimentation en eau potable, assainissement, déchets, transports, les réseaux nécessaires à la vie quotidienne et à l'économie.

Mais les risques auxquels la Métropole est exposée sont aussi :

- liés à la **pollution des sols** avec 20 000 sites recensés comme potentiellement pollués (données BASIAS) et 273 sites appelant une action des pouvoirs publics (BASOS);
- liés au **risque industriel et technologique** avec 20 sites SEVESO, 700 installations classées ICPE recensés dans la métropole et plus de 12 millions de tonnes de matières dangereuses transitant en Ile de France;
- liés à la **qualité des sols** avec le risque de retrait-gonflement des sols argileux (6 700 ha, soit 8% du territoire métropolitain exposé à un aléa fort parmi lesquels près de 2700 ha occupé par de l'habitat individuel particulièrement sensible à ce risque) et le risque lié aux cavités souterraines avec plus de 2 600 ha sous-minées par d'anciennes galeries.

Si la **qualité de l'air** continue de s'améliorer depuis le début des années 2000, les concentrations de NO2 et de PM10 restent problématiques (1,4 millions d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle en NO2 en 2016, 240 000 pour les PM10) ainsi que pour les PM2.5 et benzène dont les concentrations excèdent les objectifs de qualité. La surmortalité est ainsi estimée à environ 6 600 décès/an à l'échelle de Paris et des 3 départements de la petite couronne. (source Santé Publique France, 2016).

La population de la Métropole du Grand Paris est aussi fortement exposée aux bruits de différente nature : aérien, ferroviaire et surtout routier avec 82 % de sa population – soit **5,6 millions de personnes – exposées** sur l'ensemble de la journée à **des niveaux supérieurs à 55 dB(A)** selon l'indicateur Lden*, valeur à partir de laquelle gêne et conséquences sanitaires peuvent se manifester selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces risques et nuisances dans de nombreux cas se cumulent. S'ils ne peuvent pas toujours être prévenus ou limités, ils doivent être le mieux possible intégrés et assumés.

Enjeux

La limitation de la part de la population exposée aux risques et nuisances

L'augmentation de la capacité de résilience métropolitaine grâce à un aménagement, des systèmes et des réseaux adaptés

La prise en compte du cycle de l'eau (infiltration, récupération des eaux pluviales, etc.)

La prise en compte du risque industriel (sites et transport de matières dangereuses - canalisations et réseaux, transport routier, gares de triage etc.)

La sensibilisation partagée à la culture du risque

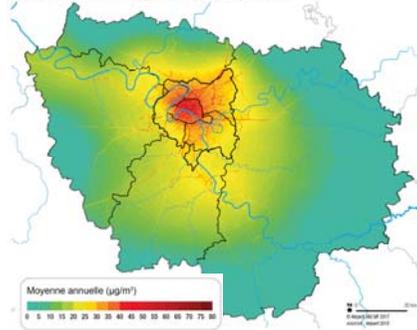
C/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances, engagée pour plus de robustesse et de résilience

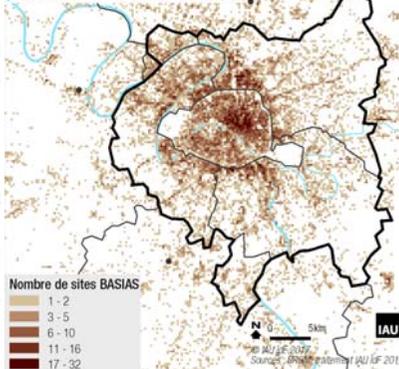
Pollution de l'air (N02)

Teneur annuelle en dioxyde d'azote (N02) en 2016



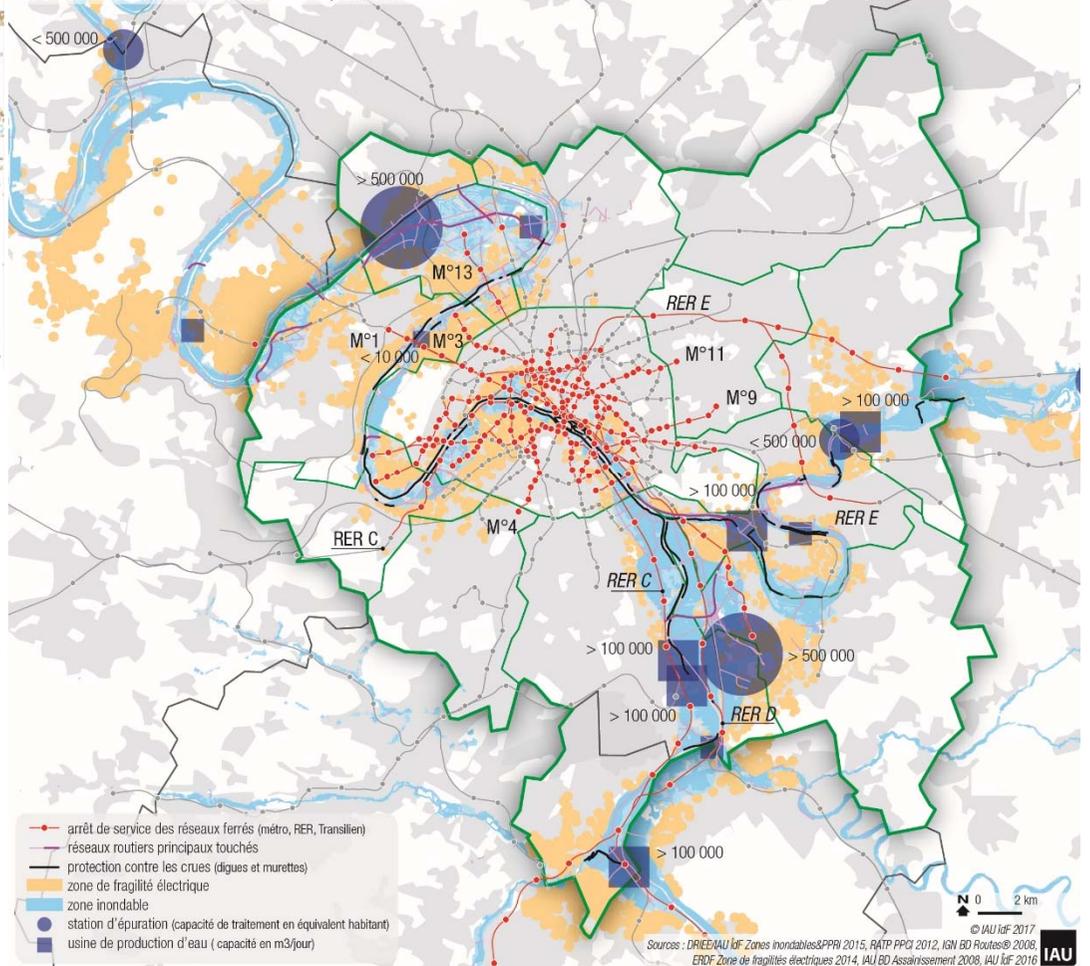
Pollution des sols

DENSITÉ DE SITES BASIAS À LA MAILLE

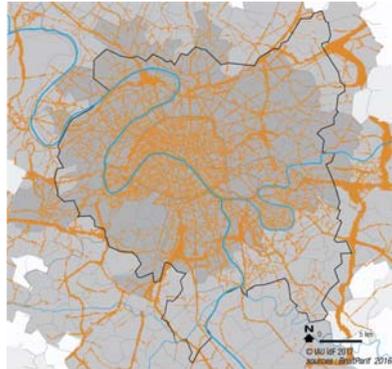


Inondation par débordements

LES ENJEUX MÉTROPOLITAINS FACE AUX RISQUES INONDATIONS

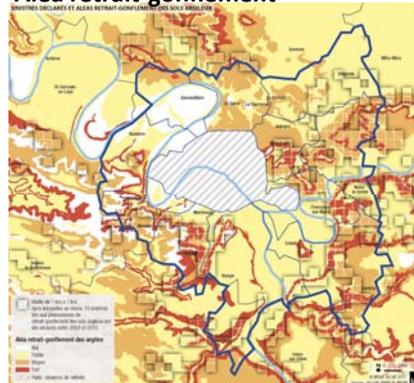


Bruit routier



*Léden : niveau sonore moyen pondéré pour une journée divisée en 12h de jour, en 4 heures de soirée avec une majoration de 5 dB, et en 8 heures de nuit avec une majoration de 10 dB.

Aléa retrait-gonflement



C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

L'appréhension des effets du changement climatique pour la qualité de vie et la santé des métropolitains

Des manifestations diverses du changement climatiques

La température moyenne en Île-de-France devrait augmenter de 1°C à 6°C d'ici à 2100 en fonction du succès des politiques climatiques avec des conséquences diverses :

1/ Des canicules plus nombreuses et plus longues avec le nombre de nuits tropicales qui devrait au minimum tripler (3 - 11 jours/an à l'horizon 2100), et le nombre de jours de vagues de chaleur par an, qui passera de 8 à 11 jours (entre 1970 et 2005) à 22 à 28 dans le cas d'un scénario ambitieux et jusqu'à 110 jours annuels dans le scénario le moins ambitieux en 2100 (*données DRIAS*)

2/ Une modification du régime pluviométrique régional. La pluviométrie annuelle diminue de plusieurs dizaines de mm quelque soit le scénario tandis que le nombre maximum de jours secs consécutifs (sécheresses) augmente. Le nombre de jours de pluie passe en dessous de la barre des 100 dans le scénario le moins ambitieux à l'horizon 2100. Le pourcentage de précipitations quotidiennes intenses augmente ce qui se traduit par une recrudescence des pluies d'orages

3/ Une baisse nette du nombre de jours de gel par an, et ce, quel que soit le scénario qui sera mis en œuvre jusqu'à 7 à 24 jours par an en 2100 pour le scénario le moins ambitieux au lieu des 23 à 60 observés (entre 1970 et 2005).

L'un des enjeux majeurs lié aux changements climatiques et au confort de la population urbaine lors des épisodes climatiques extrêmes sont le traitement des îlots de chaleur urbains : la métropole du Grand Paris est des plus concernée, avec 73% de sa population qui réside dans un quartier (« pâte de maisons ») soumis à un effet moyen à fort d'îlot de chaleur urbain, 99% à Paris et 60% pour les autres EPT.

Il nous faut anticiper ces phénomènes climatiques en améliorant la présence d'espaces végétalisés à l'intérieur du territoire de la métropole, en augmentant leurs qualités, îlots de fraîcheur, perméabilité des sols, infiltration naturelle, zones d'expansion pour les crues. Les grands espaces boisés autour de la métropole, mais aussi les fleuves, les parcs, jardins et grandes esplanades plantées, mais aussi tous les espaces publics et privés sont à utiliser pour adapter l'espace urbanisé

Plus généralement, l'eau et la végétation servent à l'atténuation des effets des périodes caniculaires et jouent un rôle important dans la protection de la ressource en eau et dans la gestion du cycle de l'eau.

Le développement du végétal sert aussi la séquestration du carbone.

Enjeux

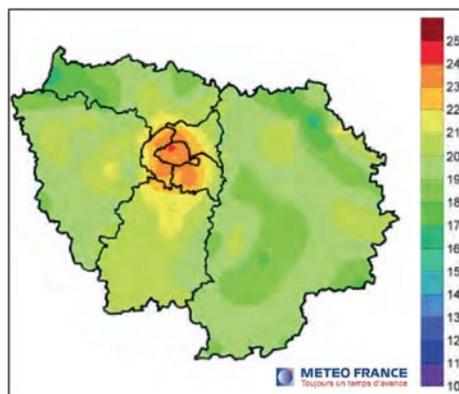
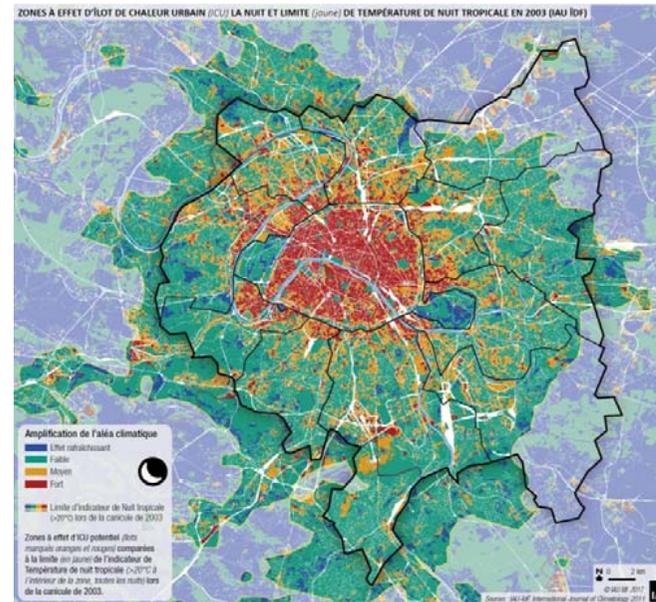
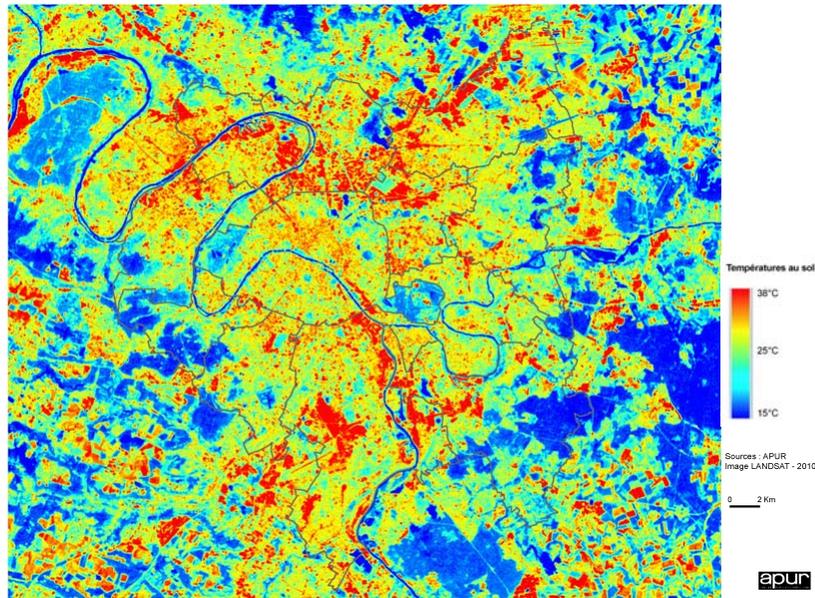
La régulation des conséquences néfastes du changement climatique (canicules, épisodes pluvieux violents, sécheresse...)

La prise en compte des îlots de chaleur urbains et de leurs effets en fonction de la vulnérabilité des populations

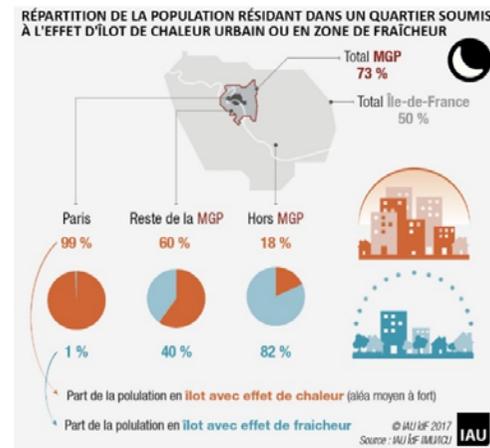
La sauvegarde et le renforcement de la présence du végétal et de l'eau

C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

L'appréhension des effets du changement climatique pour la qualité de vie et la santé des métropolitains



Températures minimales moyennes observées durant la canicule de 2003.



C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

La nature dans la métropole, socle de l'atténuation à l'exposition aux risques et nuisances

Le cinquième du territoire de la MGP (21%) est occupé par des milieux naturels, les espaces boisés en représentant 60% plutôt épars, fragmentés et majoritairement situés aux franges du territoire. L'évolution de la nature des sols entre 1990 et 2012 illustre les multiples pressions auxquels ces espaces sont exposés : hausse nette des surfaces imperméabilisées (habitat, activités, équipements) au détriment de près de 1500 ha d'espaces naturels, ouverts ou agricoles surtout.

Mais, la présence de la nature en ville est nécessaire pour accompagner la mutation vers une ville dense et durable. La nature joue à la fois un rôle écologique, culturel et social. Le rôle rafraîchissant de la végétation tenant à l'ombrage généré mais aussi à l'énergie dissipée au niveau des feuilles lors de l'évaporation de l'eau puisée dans le sol. L'enjeu est de **redonner une vraie place à la nature au cœur des territoires de la métropole**, d'améliorer la vie des habitants par des espaces de respirations, **des lieux calmes et frais**, propices aux activités de loisir et de détente.

Plus généralement, **l'eau et la végétation servent à l'atténuation des effets des périodes caniculaires et jouent un rôle important dans la protection de la ressource en eau**. Un autre enjeu est donc de dégager, sur l'ensemble du territoire métropolitain, **des espaces non bâtis aux sols perméables** pour y introduire tout type de nature, permettre une meilleure gestion de l'eau plus sobre. La déconnexion, via l'infiltration ou d'autres techniques permettant de ne plus renvoyer les eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement (zéro rejet), s'avère dorénavant comme la meilleure manière de gérer l'ensemble des eaux pluviales du territoire. Par ailleurs, une gestion à la source des pollutions doit aussi permettre d'optimiser les process existants, voire de valoriser des ressources comme l'azote et le phosphore.

Le capital forestier mais aussi la présence de sols vivants, épais, perméables permettent aussi de **stocker du carbone** sous forme de CO₂. **En éviter le déstockage par un changement d'usage d'un sol favorable à la séquestration doit être un premier principe à rechercher**. Leur renforcement constitue donc un autre levier à ne pas négliger.

Il s'agit aussi, en même temps, de **renouer avec la biodiversité**, et pour cela de multiplier les espaces de nature, les liaisons vertes et les continuités écologiques à l'échelle de la métropole en s'appuyant sur la trame verte et bleue du SRCE qui identifie des corridors écologiques à préserver ou à restaurer sur le territoire.

Tous ces facteurs sont indispensables pour limiter la vulnérabilité de la métropole, mais également améliorer la vie quotidienne des habitants.

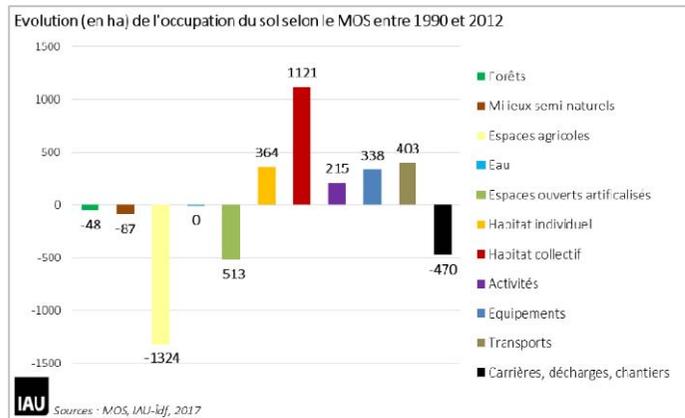
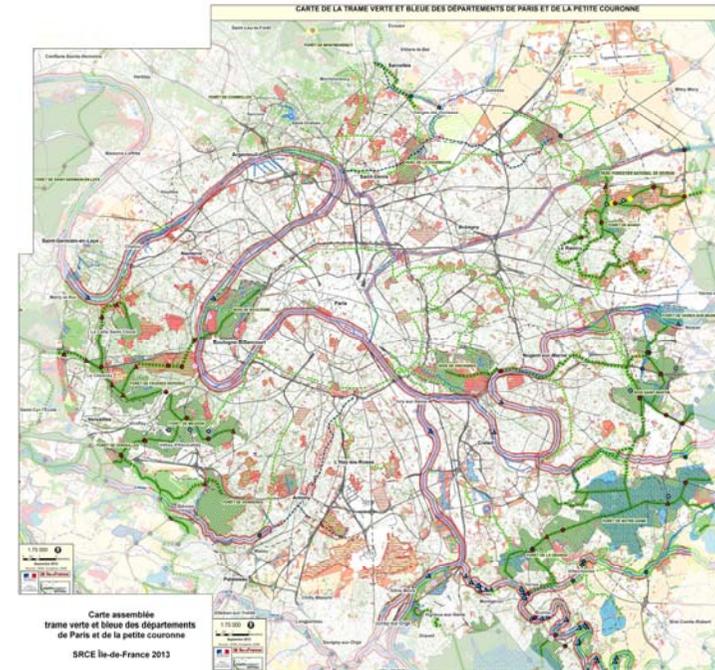
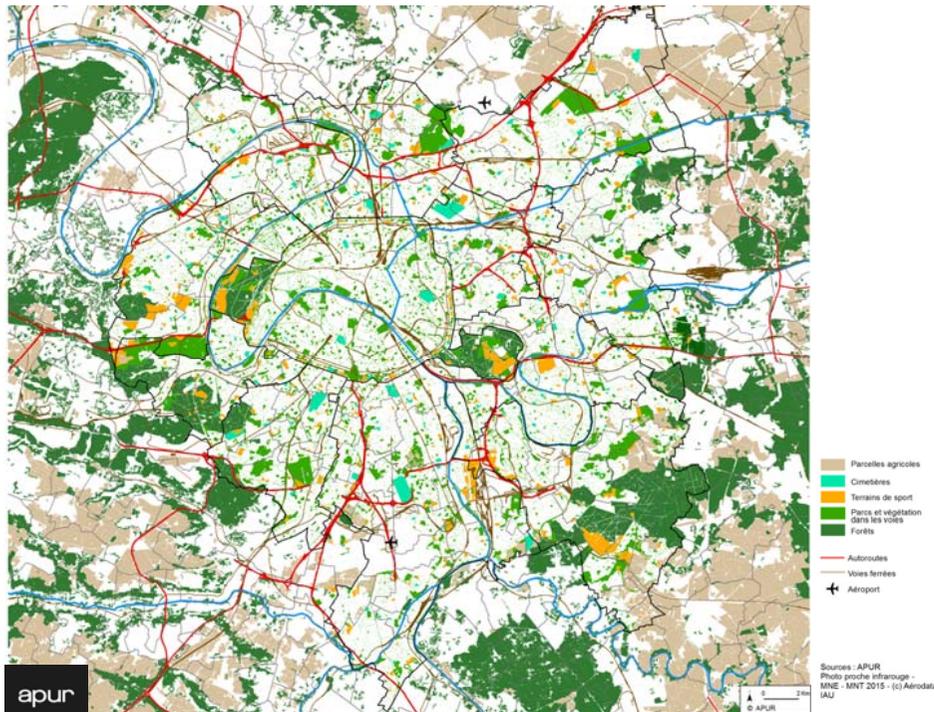
Enjeux

La préservation et le développement d'espaces ouverts, agricoles, naturels et forestiers

La lutte contre l'imperméabilisation des sols

La préservation, la restauration, la structuration de la trame verte et bleue et l'endiguement de la banalisation de la biodiversité

La nature dans la métropole, socle de l'atténuation à l'exposition aux risques et nuisances



C3. Une métropole fortement dépendante

La transition énergétique, levier de la sobriété métropolitaine

Dépendante, la métropole l'est aussi très fortement du point de vue de l'énergie qu'elle consomme avec 97% d'importation. 12% de l'énergie consommée est issue de sources renouvelables ou de récupération (EnR&R) : Electricité renouvelable issue du réseau, électricité produite localement (photovoltaïque, cogénération des unités de valorisation énergétique des déchets), chaleur renouvelable ou de récupération issue des réseaux urbains, biomasse énergie pour le chauffage domestique. Les efforts à mener restent donc considérables pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050. Les leviers pour réduire consommations et émissions de GES sont de trois natures : comportemental en premier lieu, actions sur l'enveloppe bâtie, et actions sur les systèmes énergétiques (verdissement des réseaux énergétiques et mobilisation des énergies renouvelables et de récupération locales).

La **rénovation thermique des bâtiments** est un des axes structurants de la stratégie de transition énergétique nationale car elle est considérée comme le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement. La rénovation thermique du bâti s'articule autour de deux axes : travaux sur l'enveloppe bâtie, et évolution des systèmes (chauffage, climatisation, ventilation, etc).

L'**identification, la localisation et la quantification des gisements de ressources énergétiques locales** existantes ou à révéler (énergies fatales, solaire, géothermies, etc) est une étape indispensable dans le processus de construction d'une stratégie énergétique territorialisée.

En définitive, **les différentes typologies bâties induisent des réponses particulières** qui impacteront de façon différenciée les infrastructures énergétiques.

Un schéma directeur pour optimiser la complémentarité interréseaux

La Métropole du Grand Paris doit prendre en charge la **réalisation du schéma directeur des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid**. Cette démarche doit veiller à la **complémentarité et la cohérence** du développement des réseaux, et **définir les moyens nécessaires** à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain. Chaque réseau a ses spécificités : le **réseau électrique** véhicule l'énergie indispensable à tous. Il est confronté à de nouveaux défis : l'essor des productions renouvelables et variables, des nouveaux usages (mobilité électrique, data center), de nouveaux outils (smartgrids, Linky) et surtout la gestion de la pointe électrique.

Le **réseau de gaz** dispose d'importantes réserves de capacité et de perspectives d'évolutions avec la production d'électricité (cogénération ou trigénération). Il est aussi voué à un verdissement important à un horizon 2050 même si le développement des installations, en particulier de méthanisation, requiert la levée préalable des réticences des riverains. Enfin, l'usage du gaz va continuer à se diversifier avec l'émergence des mobilités alternatives.

Le **développement des réseaux de chaleur et de froid** constitue l'un des axes de développement identifiés par le SRCAE. Les pistes d'optimisation sont : le développement des ENR&R dans le mix énergétique ; l'amélioration de l'efficacité des réseaux; et la mutualisation de ressources ENRR.

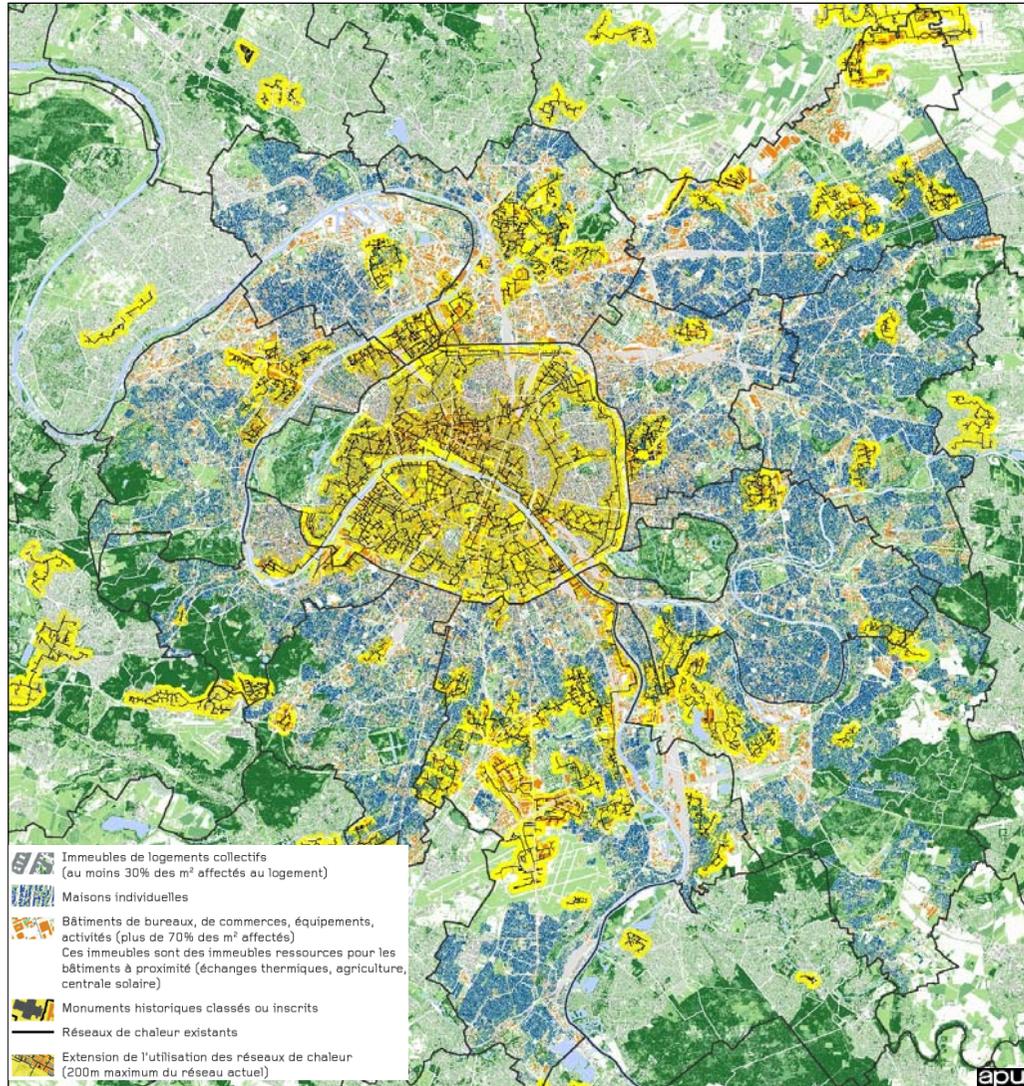
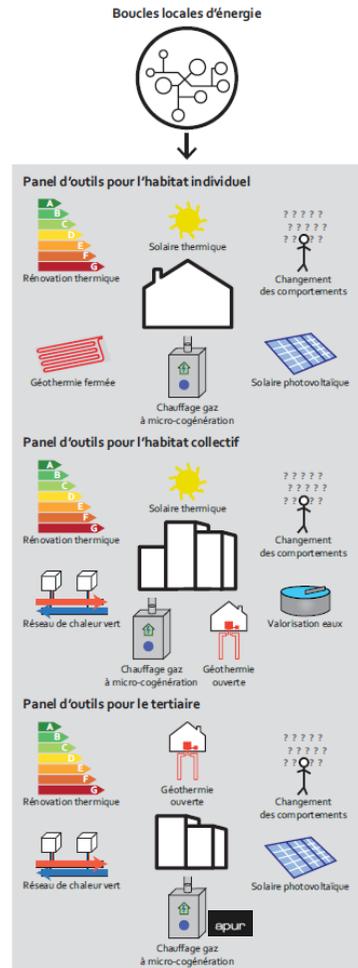
Enjeux

L'accélération de la rénovation thermique du bâti ancien, et la conception de systèmes bâtis économes en énergie

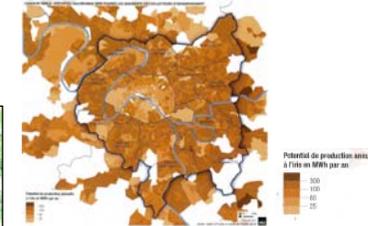
L'identification et l'exploitation des gisements locaux de ressources énergétiques

L'innovation en matière de production d'énergies propres et renouvelables

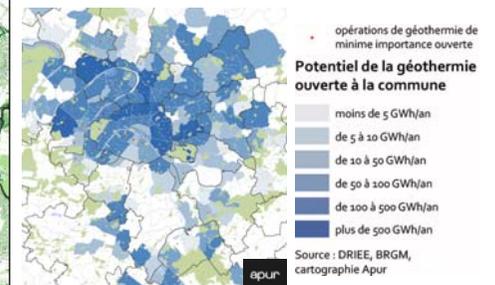
La transition énergétique, levier de la sobriété métropolitaine



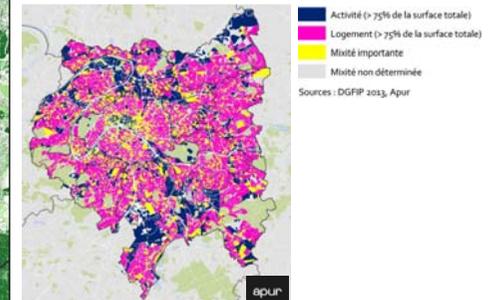
Energies fatales



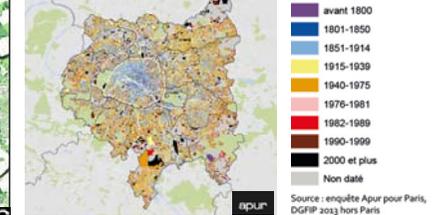
Geothermies



Mutualisations



Datation



C3. Une métropole fortement dépendante

Une métropole fortement dépendante impliquant plus de productivité

Ressources en eau, matériaux, énergie, produits alimentaires, bois

Ressources en eau, matériaux, énergie, produits alimentaires, bois, etc, la Métropole se caractérise par une dépendance forte vis-à-vis des départements et des autres régions.

La ressource utilisée pour la production d'eau est de plus en plus sous tension (hausse de la population, hausse du stress hydrique). Cela implique d'améliorer le cycle de l'eau.

Les matériaux proviennent aussi très majoritairement de l'extérieur (90% des granulats). Ses besoins sont très orientés vers les sables, alluvions et les granulats naturels pour répondre aux exigences de qualité de la construction béton et **devraient augmenter dans les années à venir** avec des secteurs de projets nombreux (RGPE, JO 2024, ...). Favoriser le réemploi, le recyclage, développer l'utilisation de matériaux bio-sourcés ou alternatifs issus des carrières, mais aussi améliorer leur transport (90% de route) et avoir les lieux pour accueillir et permettre ces fonctions constituent des enjeux forts pour une métropole plus durable.

Avec 2% de surface agricole, la métropole est intégralement dépendante pour son **alimentation**. Si l'autonomie alimentaire de la métropole demeurera inatteignable, elle peut cependant progresser. Avec un nombre d'intermédiaires et une distance réduite entre producteurs et consommateurs, les circuits courts (jusqu'à 10% du circuit alimentaire à Paris) sont aussi porteurs d'une approche positive et renouvelée de ce système alimentaire et permettent d'engager les réflexions sur la durabilité. Néanmoins, le système alimentaire doit pouvoir devenir plus durable avec l'essor de l'agriculture urbaine en complémentarité de l'agriculture « traditionnelle », mais aussi en préservant, valorisant, et optimisant tous les maillons de la chaîne : de la production à la transformation, logistique et distribution pour tendre vers des modes plus économes, et plus respectueux de l'environnement.

Réemploi et recyclage doivent aussi accompagner la baisse de la quantité de déchets produits : En 2020, 50% de nos déchets devront être recyclés **contre 13 % en 2014**. 26 kg de déchets verts et bio déchets seront collectés pour chaque habitant contre 8 aujourd'hui, et il n'y aura plus aucune mise en décharge. Les déchets du BTP qui représentent plus de 70 % du volume de l'ensemble de nos déchets auront développé des stratégies de recyclage encore inconnues. Cela implique de faire évoluer les systèmes de prévention, collecte et de valorisation des déchets pour atteindre les objectifs fixés et de prévoir une augmentation des surfaces aujourd'hui existantes (environ 120 ha) dans la métropole pour accueillir ces nouvelles fonctions **et faire de la Métropole une métropole davantage productive.**

Enjeux

La limitation de la dépendance (moins de consommation et plus de production)

L'accroissement du recyclage et de la réutilisation (matériaux, zéro déchets)

L'adaptation des grands services urbains et leur maintien dans la zone dense

Le développement de la production agricole et des circuits courts de distribution

